Commission européenne

Faits saillants du mois

N° 5 / 2020

EUMOFA

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

Dans ce numéro

Sur la période de 36 mois allant de mars 2018 à février 2020, le prix moyen de l'anchois européen en première vente en Italie était de 2,06 EUR/kg. Ce prix était 12 % plus élevé que le prix moyen en Espagne (1,89 EUR/kg), et 8 % plus élevé que celui au Portugal (1,84 EUR/kg). Parmi les pays étudiés, le prix moyen en première vente le plus élevé (1,63 EUR/kg) pour le maquereau de l'Atlantique a été enregistré en Espagne. Ce chiffre était de 42 % supérieur à celui des Pays-Bas (1,15 EUR/kg), et 29% de plus qu'au Danemark (1,26 EUR/kg).

Le prix des filets de maquereau congelés d'Islande a atteint 2,52 EUR/kg au cours de la première semaine d'avril (semaine 14). Cela représente une baisse de 7 % par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (2,70 EUR/kg), et une diminution de 20 % par rapport à la même semaine en 2019 (3,16 EUR/kg).

Les consommateurs des Pays-Bas ont dépensé en moyenne 13,98 euros par kilo pour du hareng frais, tandis que ceux de Suède ont dépensé plus de deux fois moins (6,50 euros par kilo) au cours des trois dernières années.

En 2017, la valeur des ventes sous IG/STG dans le secteur des produits de la mer était estimée à 1,42 milliards d'euros au niveau de l'UE. Cela représentait 3 à 5 % des ventes du secteur des produits de la mer de l'UE.

Les mesures liées au COVID-19 ont entraîné une forte baisse de la demande de produits de la pêche et de l'aquaculture au niveau mondial, ce qui a eu des répercussions sur la production et les prix le long de la chaîne d'approvisionnement.

L'initiative de la Commission européenne visant à modifier le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et à atténuer l'impact du coronavirus sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture a été adoptée par le Parlement européen.

Des analyses des impacts de la crise COVID-19 sont effectuées chaque semaine par EUMOFA et peuvent être consultés ici.

Contenu

Premières ventes en Europe
Anchois (Italie, Portugal, Espagne) et maquereau (Danemark, Pays-Bas, Espagne)

Importations extra-UE
Prix moyens hebdomadaires des importations de l'UE de produits sélectionnés de certains pays d'origine

Consommation
Hareng frais en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède

Études de cas
Indications géographiques (IG) et spécialités traditionnelles garanties (STG) dans le secteur des produits de la mer

Les impacts du COVID-19 sur le secteur

Faits saillants au niveau mondial

Contexte macro-économique
Carburant maritime, prix à la consommation et taux de change

Vous trouverez toutes les données, informations et autres à l'adresse suivante :
www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter :
@EU_MARE #EUMOFA

1. Premières ventes en Europe

Pour la période de **janvier-février 2020**, 13 États membres de l'UE (EM), la Norvège et le Royaume-Uni ont déclaré données sur les premières ventes pour 10 groupes de produits[1]. Les données sur les premières ventes sont basées sur les notes de vente et les données collectées auprès des marchés aux enchères.

1.1. Par rapport à la même période l'année dernière

Augmentations en valeur et en volume : Les premières ventes ont augmenté en Grèce, en Italie, en Norvège et au Royaume-Uni. L'augmentation de l'approvisionnement en merlu et en anchois a été le principal facteur à l'origine de la hausse des premières ventes en Grèce. L'augmentation de l'approvisionnement en calamars a été la principale raison de l'augmentation en Italie.

Diminution en valeur et en volume : Les premières ventes ont diminué au Danemark, en France et en Suède. En France, elle est principalement due à une baisse de l'approvisionnement en sardine et en lingue. Au Danemark, la baisse est due au hareng et à la moule *Mytilus* spp.

Table 1. **JANVIER-FEVRIER : PREMIÈRES VENTES DANS LES PAYS DÉCLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros) ***

	Janvier-Février 2018		Janvier-Février 2019		Janvier-Février 2020		Évolution par rapport à Janvier-Février 2019	
Pays	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
Belgique	2.767	10,21	2.589	9,59	2.246	10,66	-13%	11%
Danemark	43.647	54,04	49.077	53,43	28.835	42,98	-41%	-20%
Espagne	49.791	166,60	60.193	192,90	58.913	194,02	-2%	1%
Estonie	10.677	2,04	11.103	2,00	8.415	2,52	-24%	26%
France	29.513	104,27	32.294	106,15	27.561	96,51	-15%	-9%
Grèce	2.176	5,86	2.531	6,69	3.157	8,48	25%	27%
Italie**	10.214	40,11	10.538	44,68	11.763	47,17	12%	6%
Lettonie	10.475	1,92	9.929	1,71	7.708	1,42	-22%	-17%
Lituanie	428	0,44	233	0,27	325	0,21	40%	-23%
Norvège	586.399	475,82	440.930	363,36	449.597	425,09	2%	17%
Pays-Bas	42.357	66,29	31.020	53,88	33.863	52,31	9%	-3%
Pologne	30.012	8,42	21.861	5,61	19.283	4,66	-12%	-17%
Portugal	10.604	26,59	13.358	32,30	8.308	28,09	-38%	-13%
Royaume-Uni	54.508	85,11	61.078	120,18	62.651	111,88	3%	-7%
Suède	61.996	21,01	54.262	18,82	22.000	10,79	-59%	-43%

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020). Les écarts éventuels dans les variations en % sont dus aux arrondis.
**Les volumes sont indiqués en poids net pour les États membres de l'UE et en équivalent poids vif (EPL) pour la Norvège. Les prix sont indiqués en EUR/kg (hors TVA). Pour la Norvège, les prix sont indiqués en EUR/kg de poids vif.*
***Données partielles : les données sur les premières ventes pour l'Italie couvrent 229 ports (environ 50% du total des débarquements dans le pays).*

[1] Bivalves et autres mollusques et invertébrés aquatiques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, salmonidés, petits pélagiques, thon et espèces apparentées, et autres poissons marins.

1.2. En février 2020

Augmentation en valeur et en volume : Les premières ventes ont augmenté en Grèce, en Norvège, en Espagne et au Royaume-Uni. L'augmentation en Espagne est due à une augmentation de l'offre d'albacore et de sardine.

Diminution en valeur et en volume : Les premières ventes ont diminué au Danemark, en Estonie, en France, en Lettonie, en Pologne, au Portugal et en Suède. Au Portugal, la baisse est due à une diminution de l'offre d'anchois et de poulpe. En Pologne, les premières ventes ont diminué en raison d'une baisse de l'offre de flet d'Europe.

Table 2. **FEVRIER : PREMIÈRES VENTES DANS LES PAYS DÉCLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros) ***

	Février 2018		Février 2019		Février 2020		Évolution par rapport à Février 2019	
Pays	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
Belgique	1.042	4,42	1.123	4,52	924	4,93	-18%	9%
Danemark	19.259	24,70	20.694	21,75	12.085	15,26	-42%	-30%
Espagne	25.626	78,41	31.655	89,91	32.765	97,78	4%	9%
Estonie	4.859	0,96	4.894	0,90	2739	0,64	-44%	-29%
France	14.944	49,56	16.646	53,14	13.021	45,48	-22%	-14%
Grèce	968	2,62	1.417	3,69	1.559	4,22	10%	14%
Italie**	4.353	17,92	5.389	22,67	5.512	22,31	2%	-2%
Lettonie	5.375	1,01	5.172	0,88	3.888	0,72	-25%	-18%
Lituanie	258	0,24	108	0,13	191	0,09	76%	-26%
Norvège	380.058	294,81	236.380	201,97	279.367	255,10	18%	26%
Pays-Bas	30.195	42,05	19.668	30,56	21.396	29,99	9%	-2%
Pologne	16.169	4,65	12.330	3,16	12.218	2,94	-1%	-7%
Portugal	4.822	12,64	6.794	16,20	4.408	14,69	-35%	-9%
Royaume-Uni	54.508	85,11	61.078	120,18	29.494	49,66	42%	12%
Suède	34.456	10,93	29.828	9,67	10.545	5,08	-65%	-47%

Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020). Les écarts éventuels dans les variations en % sont dus aux arrondis.
**Les volumes sont indiqués en poids net pour les États membres de l'UE et en équivalent poids vif (EPL) pour la Norvège. Les prix sont indiqués en EUR/kg (hors TVA). Pour la Norvège, les prix sont indiqués en EUR/kg de poids vif.*
***Données partielles : les données de première vente pour l'Italie couvrent 229 ports (environ 50% du total des débarquements dans le pays).*

Les données hebdomadaires les plus récentes sur les premières ventes **(jusqu'à la semaine 21 de 2020)** sont disponibles sur le site web d'EUMOFA, et peuvent être consultées **ici.**

Les données mensuelles les plus récentes sur les premières ventes **pour mars 2020** sont disponibles sur le site web d'EUMOFA, et peuvent être consultées **ici.**

1.3. Premières ventes dans certains pays

En **Belgique,** en **janvier-février 2020**, la valeur des premières ventes a augmenté de 11 % en raison de la sole commune. Le volume a diminué de 13 % par rapport à la même période de l'année précédente, en grande partie en raison de la baisse de la plie européenne. En **février 2020**, les mêmes espèces étaient responsables de tendances similaires en valeur et en volume par rapport à février 2019. La raie a également connu une augmentation significative de la valeur des premières ventes, tandis que le grondin et la plie européenne ont été parmi les espèces qui ont connu la plus forte diminution en volume.

Figure 1. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN BELGIQUE, FÉVRIER 2020**

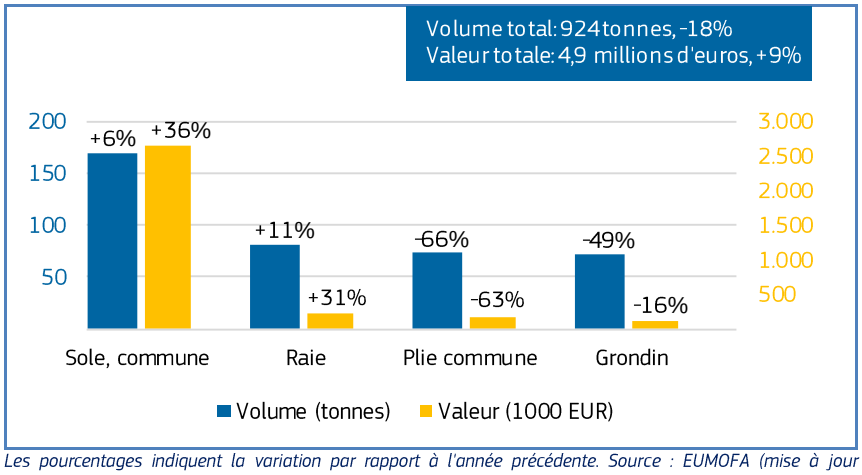

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

Au **Danemark,** en **janvier-février 2020**, le hareng a été le principal responsable d'une baisse de 20 % en valeur et de 41 % en volume à la première vente, par rapport à janvier-février 2019. En **février 2020**, les premières ventes ont diminué à la fois en valeur et en volume, par rapport à février 2019. La plie européenne, le cabillaud, la palourde, la moule *Mytilus* spp. et le hareng ont été les principales espèces responsables de cette tendance à la baisse. La principale raison de la diminution des palourdes est la rareté de la ressource, principalement due à la fluctuation naturelle du stock.

Figure 2. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES AU DANEMARK, FÉVRIER 2020**

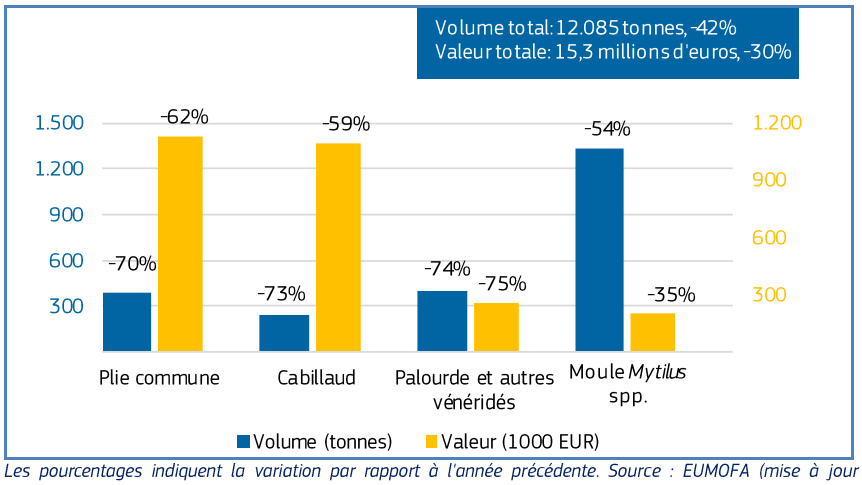

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

En **janvier-février 2020**, l'**Estonie** a connu une croissance de la valeur des premières ventes (+26 %, en raison du sandre), tandis que le volume des premières ventes a diminué (-24 %, principalement en raison de la baisse de l'offre de hareng et de sprat) par rapport à janvier-février 2019. En **février 2020**, les premières ventes ont été inférieures en valeur et en volume à ce qu'elles avaient été au cours du même mois en 2019. Cela était principalement dû à une offre plus faible de hareng et de sprat, des espèces qui représentaient 98 % cumulés du volume total des premières ventes en février 2020.

En **France,** en **janvier-février 2020**, les premières ventes ont diminué de 9 % en valeur et de 15 % en volume par rapport à janvier-février 2019. La baisse en valeur résulte de la diminution de l'offre de calmar, tandis que la baisse en volume est principalement due au merlu, au merlan et au calmar. En **février 2020**, par rapport à février 2019, les diminutions en valeur pour le calmar, la lingue, la baudroie, et en volume pour le merlu, ont été parmi les principales raisons des tendances négatives des premières ventes. Parmi ces espèces clés, la lingue a enregistré l'augmentation la plus significative du prix moyen (+30 %), atteignant 3,31 EUR/kg.

Figure 3. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN ESTONIE, FÉVRIER 2020**

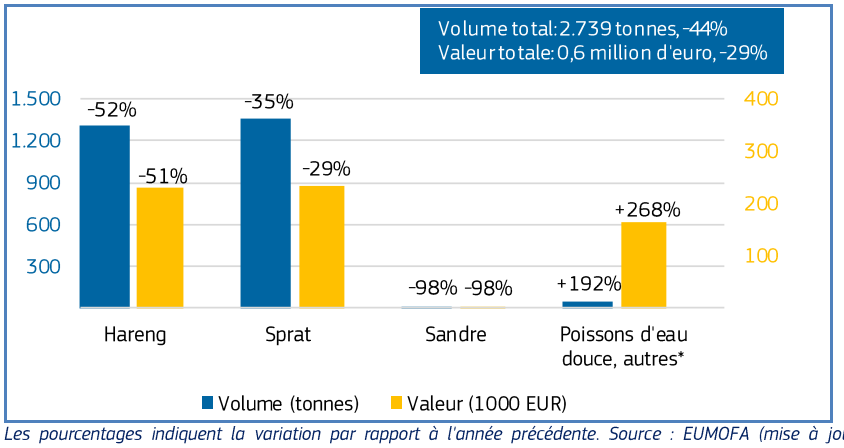

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).
**Agrégation EUMOFA pour les espèces (Métadonnées 2, Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies).*

Figure 4. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN FRANCE, FÉVRIER 2020**

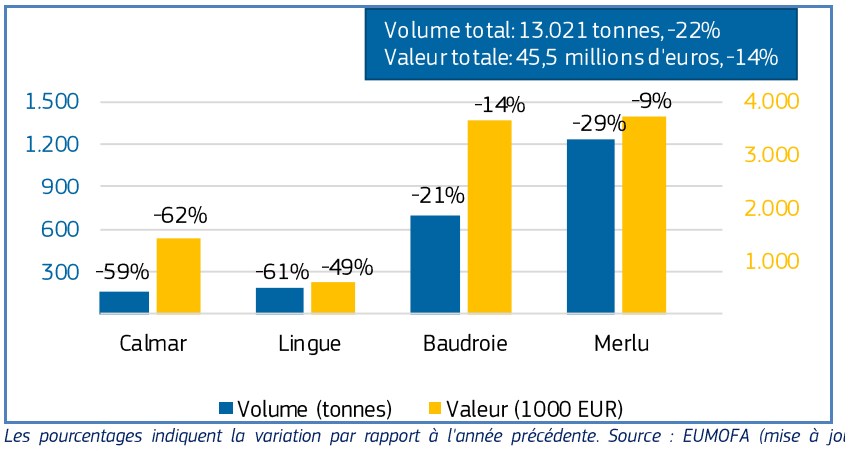

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

En **Grèce,** en **janvier-février 2020**, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté (+27 et +25 %, respectivement) en raison de l'augmentation des stocks de merlu et de anchois par rapport à janvier-février 2019. En **février 2020**, la valeur et le volume des premières ventes étaient plus élevés qu'en février 2019. Cette croissance a été tirée par le merlu, l'anchois, le poulpe et la langoustine. L'augmentation des ventes de merlu est liée à un état potentiellement bon des stocks dont la biomasse augmente depuis 2014[2]. Parmi ces espèces, l'anchois a enregistré la plus forte augmentation du prix moyen, atteignant 2,06 EUR/kg (+40 %).

Figure 5. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN GRÈCE, FÉVRIER 2020**

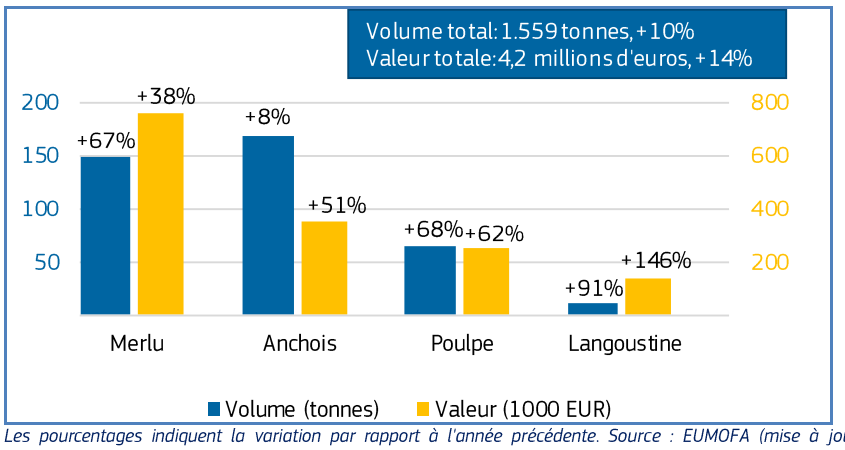

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

En **Italie,** en **janvier-février 2020**, les premières ventes ont augmenté de 6 % en valeur et de 12 % en volume par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation de la valeur des calmars et des langoustines, ainsi que l'augmentation des volumes d'anchois et de crevettes roses du large, ont été les principaux moteurs de cette tendance à la hausse. En **février 2020**, les premières ventes ont diminué en valeur et augmenté en volume par rapport à février 2019. La baisse de la valeur des premières ventes de seiche, de rouget et de poulpe, et l'augmentation du volume des premières ventes d'anchois et de calmar qui ont enregistré une augmentation de la biomasse, ont été les principaux moteurs de ces tendances.

Figure 6. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN ITALIE, FÉVRIER 2020**

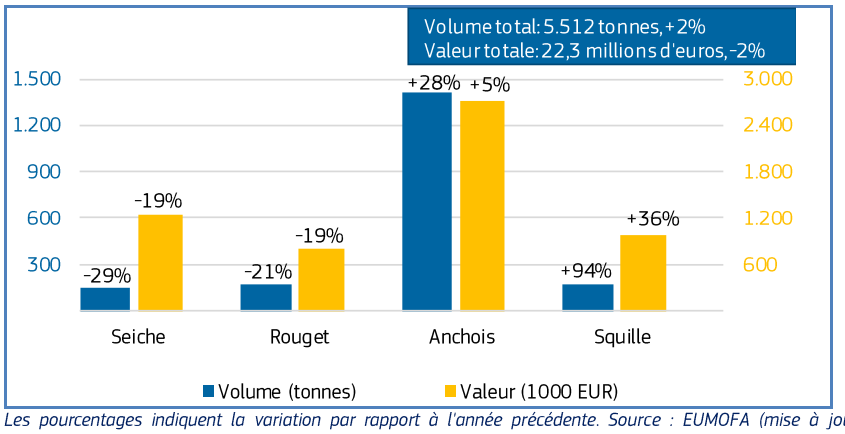

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

[2] CSTEP 18-16, https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/bd40eef1-072e-11e9-81b4-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF

En **Lettonie,** en **janvier-février 2020**, le sprat et le hareng étaient les principales espèces responsables de la diminution des premières en valeur (-17 %) et en volume (-22 %) par rapport à janvier-février 2019. En **février 2020,** la valeur et le volume des premières ventes ont continué à diminuer en raison du sprat, du hareng et de l'éperlan. Le prix moyen du sprat a augmenté de 22 % pour atteindre 0,21 EUR/kg, en raison de la réduction de l'offre et de la stabilité de la demande sur le marché.

Figure 7. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN LETTONIE, FÉVRIER 2020**

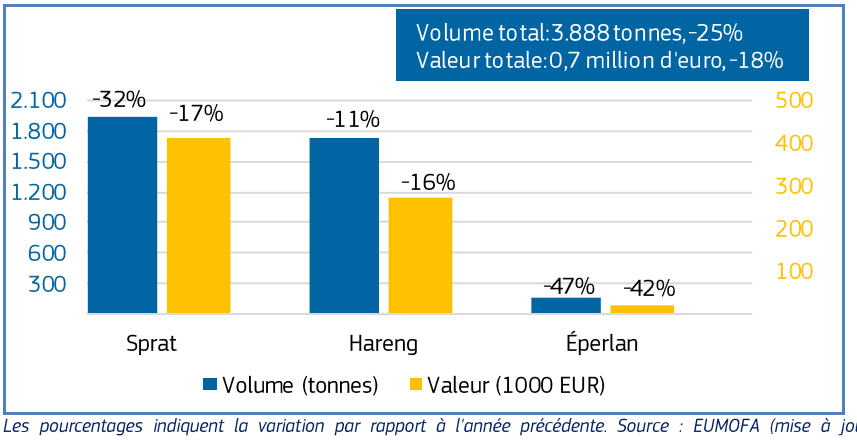

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

En **Lituanie,** en **janvier-février 2020**, la valeur en première vente a diminué de 23 % en raison de l'éperlan. Une augmentation de 40 % a été enregistrée pour le volume des premières ventes, en raison d'une augmentation de l'offre de hareng, qui a plus que doublé par rapport à janvier-février 2019. En **février 2020**, les premières ventes ont connu des tendances similaires à celles de février 2019, en raison de la présence des mêmes espèces. La valeur globale a diminué en raison de l'éperlan, tandis que le volume a augmenté en raison d'une hausse de 214 % de l'offre de hareng, qui résulte d'un changement de logistique par une entreprise qui transporte les captures de hareng, c'est-à-dire le changement du lieu des premières ventes de la Lettonie vers la Lituanie par une entreprise lettone.

Figure 8. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN LITUANIE, FÉVRIER 2020**

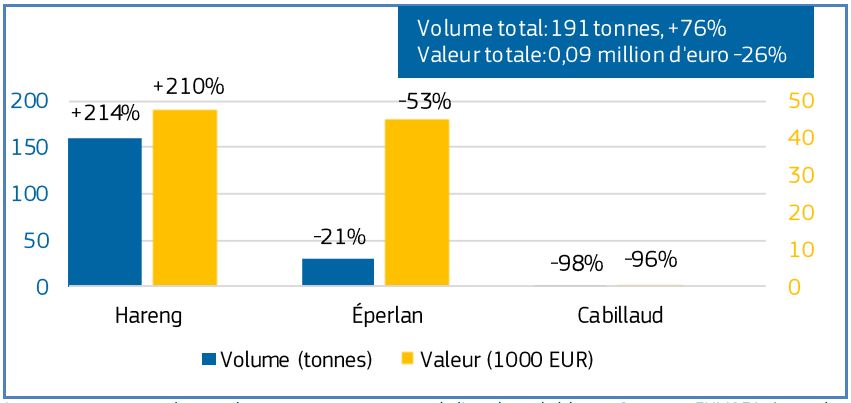

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

Aux **Pays-Bas,** en **janvier-février 2020,** les premières ventes ont diminué de 3 % en valeur et ont augmenté de 9 % en volume par rapport à janvier-février 2019. En **février 2020,** les premières ventes ont affiché des tendances similaires, avec une baisse en valeur et une hausse en volume par rapport à février 2019. Cela était principalement dû aux valeurs du chinchard d'Europe, des crevettes *Crangon* spp. et de la sole commune, et aux volumes de maquereau et de merlan bleu. Le bon état des stocks et l'augmentation des quotas ont été à l'origine de l'augmentation du maquereau, tandis que les énormes augmentations des ventes de merlan bleu reflètent la fluctuation naturelle du stock (les ventes de merlan bleu sont soumises à de très fortes variations saisonnières). Parmi les principales espèces, les crevettes *Crangon* spp. ont enregistré la plus forte augmentation de prix de 68 %, atteignant 4,40 EUR/kg.

Figure 9. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES AUX PAYS-BAS, FEVRIER 2020**

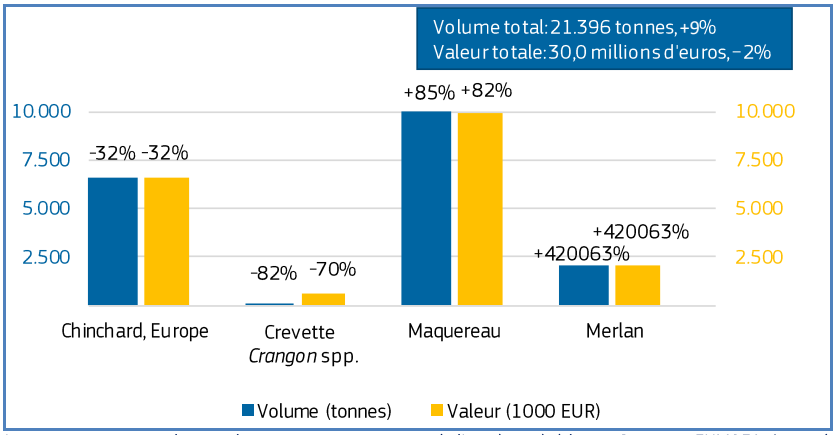

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

En **Norvège,** en **janvier-février 2020**, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté respectivement de 17% et 2% par rapport à Janvier-Février 2019. En **février 2020,** la valeur en première vente a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente en raison du cabillaud, du hareng et du lieu noir. Le volume des premières ventes a également augmenté en raison de ces mêmes espèces, ainsi que des autres crustacés*. Parmi ces espèces, le hareng a connu la plus forte augmentation du prix moyen (+34 %), atteignant 0,57 EUR/kg.

Figure 10. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN NORVÈGE, FÉVRIER 2020**

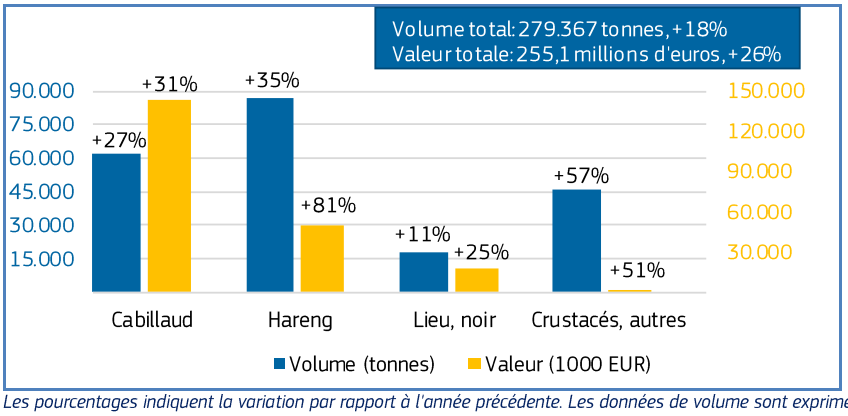

*Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Les données de volume sont exprimées en équivalent poids vif (EPL). Les prix sont indiqués en EUR/kg de poids vif. *Agrégation EUMOFA pour les espèces (métadonnées 2, annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies). Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).*

En **Pologne,** en **janvier-février 2020**, les premières ventes ont diminué de 17 % en valeur et de 12 % en volume par rapport à la même période de 2019 en raison de la baisse des ventes de flet d'Europe. En **février 2020**, les premières ventes en valeur et en volume étaient légèrement inférieures à celles de février 2019. Cela était dû à une forte baisse des premières ventes de flet d'Europe causée par de fréquentes tempêtes en février 2020, mais aussi à cause du cabillaud, qui a subi des restrictions de pêche à partir de juillet 2019. Les faibles niveaux de capture du cabillaud ont entraîné une augmentation de 51 % de son prix moyen, qui a atteint 2,22 EUR/kg.

Figure 11. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN POLOGNE, FÉVRIER 2020**

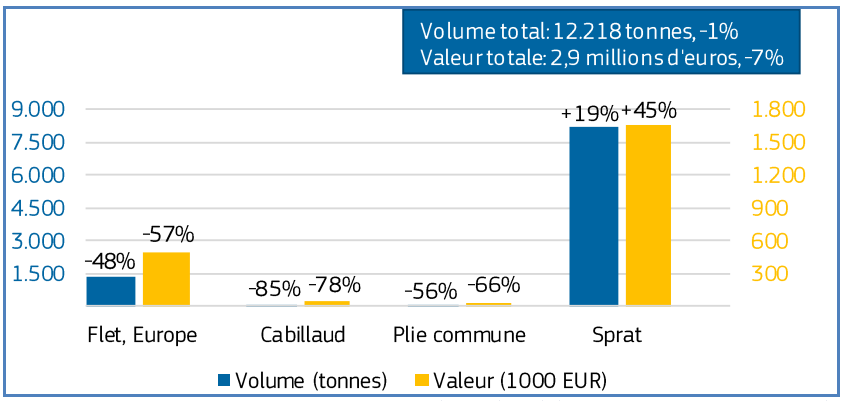

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

Au **Portugal,** en **janvier-février 2020**, les premières ventes ont diminué de 13 % en valeur et de 38 % en volume par rapport à janvier-février 2019. Ces diminutions sont principalement liées à la baisse des ventes d'anchois. L'anchois est également à l'origine des baisses de **février 2020** par rapport à février 2019, la valeur et le volume des premières ventes ayant continué à diminuer. Ces fortes baisses pour l'anchois sont le résultat d'une diminution du total des captures autorisées et de raisons liées au marché, notamment une baisse de la qualité et donc du prix de l'anchois au cours de cette période de l'année. Les autres espèces commerciales qui ont connu des baisses importantes sont le poulpe, la palourde et autres vénéridés et le maquereau.

Figure 12. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES AU PORTUGAL, FÉVRIER 2020**

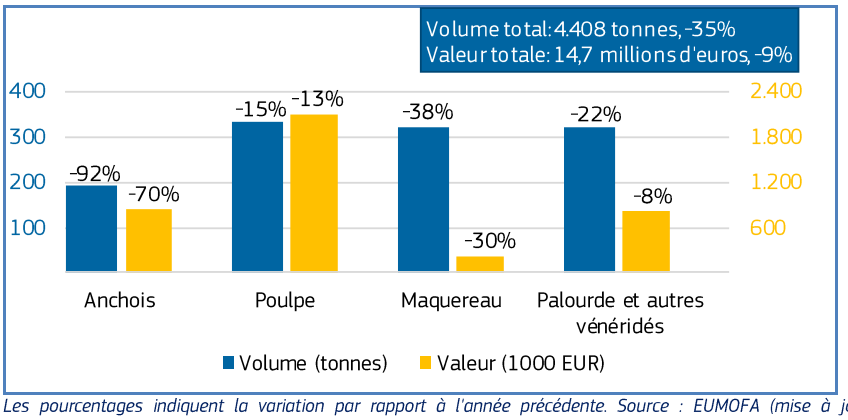

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

En **Espagne,** en **janvier-février 2020**, les premières ventes ont montré une augmentation de la valeur de 1 % causée par l'anchois. Le volume a diminué de 2 %, principalement en raison d'un faible approvisionnement en merlu par rapport à la même période en 2019. En **février 2020,** les premières ventes ont augmenté à la fois en valeur et en volume par rapport au même mois en 2019. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des ventes de thon albacore, d'autres squales*, d'anchois et de thon listao. L'anchois et le thon albacore ont enregistré les plus fortes hausses de prix moyen (44 % et 46 % respectivement).

Figure 13. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN ESPAGNE, FÉVRIER 2020**

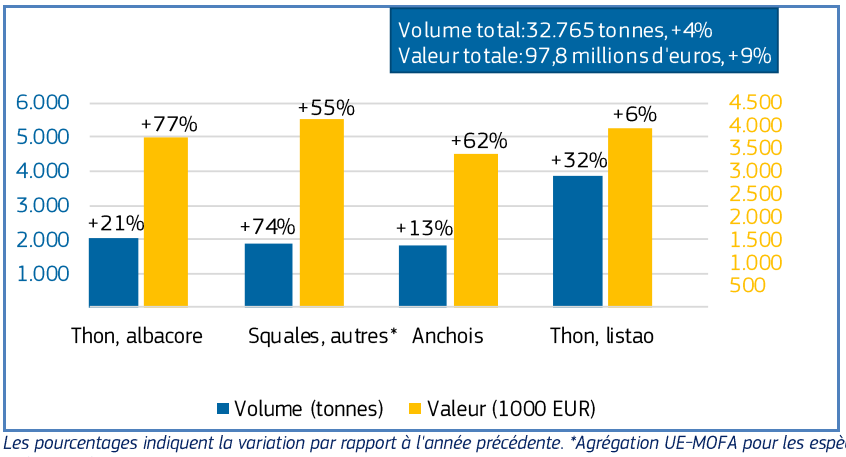

*Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. *Agrégation UE-MOFA pour les espèces (Métadonnées 2, Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies). Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).*

En **Suède** en **janvier-février 2020**, les premières ventes ont baissé à la fois en valeur (-43 %) et en volume (-59 %) par rapport à janvier-février 2019. En **février 2020** la valeur et le volume des premières ventes ont diminué en raison du hareng et du sprat par rapport à février 2019. Ces baisses pourraient être dues à la réduction des possibilités de pêche pour ces deux espèces en 2020, en plus des mauvaises conditions météorologiques de février 2020[3]. Parmi les autres principales espèces commerciales ayant connu des baisses importantes, on peut citer le cabillaud et les crevettes d'eau froide.

Figure 14. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN SUÈDE, FÉVRIER 2020**

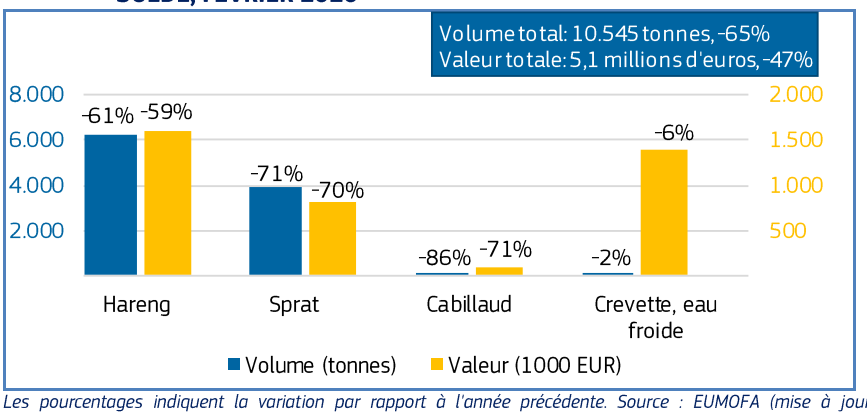

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

[3] Règlement du Conseil (UE) 2020/123 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0123rom=EN

Au **Royaume-Uni,** en **janvier-février 2020**, la valeur en première vente a diminué de 7 % en raison de la langoustine, du crabe et de la coquille Saint-Jacques et autres pectinidés. Le volume a augmenté de 3 %, principalement en raison du maquereau. Les changements, tant en valeur qu'en volume, sont relatifs à l'année précédente. En **février 2020,** la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté par rapport à février 2019. Des augmentations significatives de l'offre de maquereau d'une année sur l'autre ont provoqué ces augmentations, bien que le merlu, le merlan et le lieu noir aient également contribué à cette hausse.

Figure 15. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES AU ROYAUME-UNI, FÉVRIER 2020**

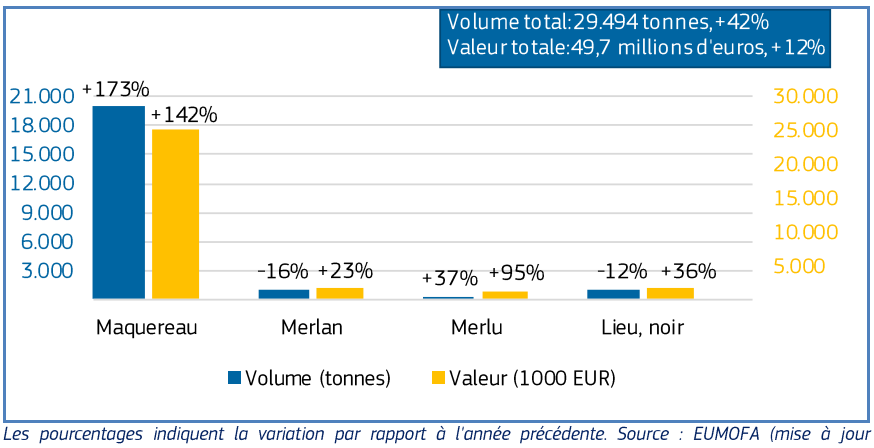

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mise à jour 16.04.2020).

1.4. Comparaison des prix de première vente de certaines espèces dans certains pays

Figure 16. **PRIX EN PREMIÈRE VENTE DE LA LIMANDE EN BELGIQUE, AU DANEMARK ET AUX PAYS-BAS**

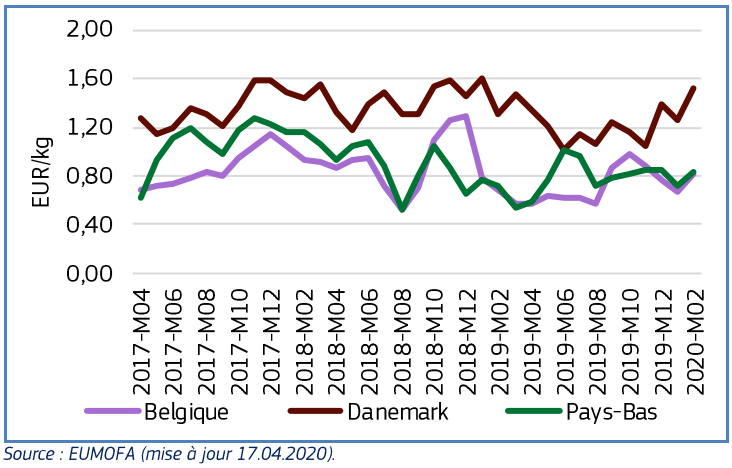

Source : EUMOFA (mise à jour 17.04.2020).

Les premières ventes de **limande** sont principalement réalisées en **Belgique**, au **Danemark** et aux **Pays-Bas**. Les prix moyens en première vente en février 2020 (données les plus récentes disponibles) ont atteint 0,82 EUR/kg en Belgique. Cela représente une augmentation de 23 % par rapport à janvier 2020, et de 20 % par rapport à février 2019. Au Danemark, les premières ventes ont atteint 1,52 EUR/kg, soit une augmentation de 20 % par rapport au mois précédent et de 16 % par rapport à l'année précédente. Aux Pays-Bas, les premières ventes ont atteint 0,83 EUR/kg, soit une augmentation de 16 % par rapport à janvier 2020 et février 2019. La pêche est saisonnière et connaît des pics différents selon les pays analysés. Les prix sont les plus élevés au Danemark et convergent en Belgique et aux Pays-Bas. Au cours des 36 derniers mois, les prix de la limande ont diminué dans ces trois pays, surtout aux Pays-Bas. Au cours de la même période, l'offre a diminué aux Pays-Bas et a augmenté en Belgique et au Danemark.

Figure 17. **PRIX EN PREMIÈRE VENTE DE FLETS (AUTRES QUE LE FLET D'EUROPE) EN ESPAGNE, EN SUÈDE ET AU ROYAUME-UNI**

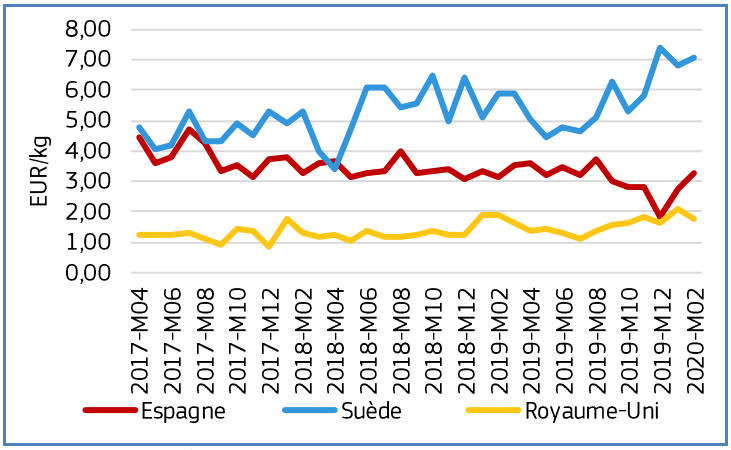

Source : EUMOFA (mise à jour 17.04.2020).

Les premières ventes de flets (autres que la plie européenne) ont lieu dans de nombreux pays européens, dont l'**Espagne**, la **Suède** et le **Royaume-Uni**. En février 2020, les prix moyens en première vente des flets étaient de 3,24 EUR/kg en Espagne (en hausse de 20 % par rapport au mois précédent et de 4 % par rapport à l'année précédente) ; 7,06 EUR/kg en Suède (en hausse de 3 % par rapport au mois précédent et de 20 % par rapport à l'année précédente) ; et 1,78 EUR/kg au Royaume-Uni (en baisse de 15 % par rapport au mois précédent, et de 4 % par rapport à l'année précédente). Dans l'ensemble, les prix ont diminué en Espagne et augmenté en Suède et au Royaume-Uni. En Espagne, les captures moyennes sont constituées d'une variété d'espèces, alors qu'en Suède et au Royaume-Uni, les premières ventes ne portent généralement que sur une seule espèce. Les baisses de prix en Espagne (décembre 2019) et en Suède (avril 2018) correspondent à des augmentations soudaines de l'offre. Au cours des 36 derniers mois, l'offre a augmenté en Espagne et a diminué en Suède et au Royaume-Uni.

Figure 18. **PRIX EN PREMIÈRE VENTE DE LA SARDINE EN FRANCE, GRÈCE ET ESPAGNE**

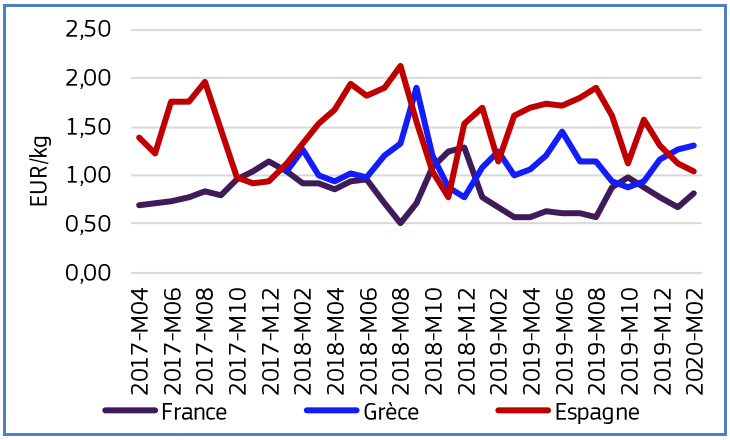

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

La majorité des premières ventes de la **sardine** dans l'UE ont lieu en **Espagne**, en **France** et en **Grèce** (données disponibles à partir de janvier 2018). **En février** 2020, les prix moyens en premières ventes de sardine étaient de 0,82 EUR/kg en France (en hausse de 23 % par rapport au mois précédent et de 20 % par rapport à l'année précédente) ; de 1,32 EUR/kg en Grèce (+4 % par rapport à janvier 2020, et en hausse de 6 % par rapport à février 2019) ; et de 1,05 EUR/kg en Espagne (6 % en baisse par rapport au mois précédent et 9 % en baisse par rapport à l'année précédente). En Grèce et en Espagne, les prix en première vente sont clairement corrélés à l'offre. Les prix ont augmenté en Espagne, mais ont diminué en Grèce et, surtout, en France. L'offre a augmenté en Grèce, est restée relativement stable en France et a diminué en Espagne. Les volumes vendus sur les marchés de première vente sont saisonniers, avec des pics en octobre-novembre en Grèce et en Espagne, et en juillet-août en France.

1.5. Groupe de produits du mois : les petits pélagiques[4]

Le groupe de produits **"petits pélagiques" (GP**[5]) s'est classé 1[er] en valeur et en volume parmi les 10 GP vendus au stade de la première vente en février 2020[6]. Les premières ventes de petits pélagiques ont atteint 44,3 millions d'euros et 64.984 tonnes, soit des baisses de 10 % et 28 % respectivement par rapport à février 2019. Au cours des 36 derniers mois, la valeur de première vente la plus élevée des petits pélagiques a été enregistrée à 103,0 millions d'euros (août 2017).

Le groupe de produits des petits pélagiques comprend sept espèces commerciales principales (MCS) : anchois, hareng, chinchard d'Europe, maquereau, sardine, sprat et divers petits pélagiques.

Au niveau du système d'enregistrement et de déclaration électronique (ERS), l'anchois (25 %) et le maquereau (16 %) représentaient ensemble 41 % de la valeur totale déclarée des premières ventes de ce groupe de produits en février 2020.

Figure 19. **COMPARAISON DES VALEURS DES PREMIÈRES VENTES AU NIVEAU DES GC, DES PEC ET DES ERS POUR LES PAYS DÉCLARANTS* (MARS 2018 – FÉVRIER 2020)**

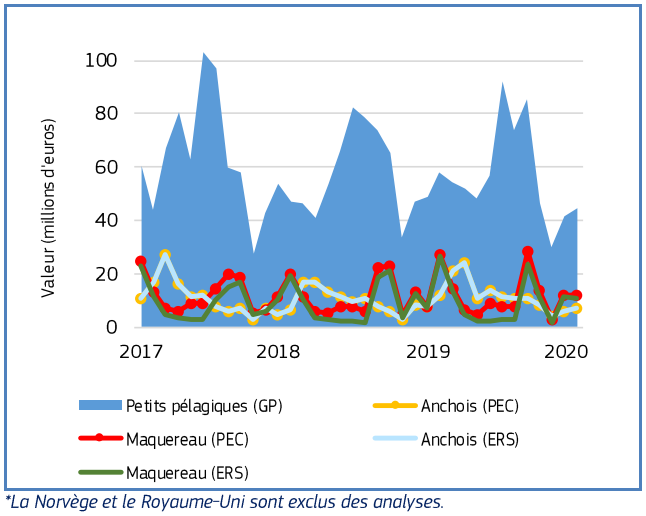

**La Norvège et le Royaume-Uni sont exclus des analyses.*
Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

[4] Agrégation EUMOFA pour les espèces (Métadonnées 2, Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies
[5] Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies
[6] Le tableau 1.2 de l'annexe contient des données supplémentaires sur les groupes de produits.

1.6. Zoom sur l'anchois

L'anchois (*Engraulis encrasicolus*) est un poisson fourrage qui appartient au groupe des petits pélagiques. C'est une espèce migratrice que l'on trouve dans l'Atlantique Est, du sud de la Norvège à la côte de l'Angola en Afrique de l'Ouest, et dans la Méditerranée, la mer Noire et la mer d'Azov[7]. Il a tendance à se déplacer vers le nord dans les couches d'eau de surface en été, puis à se retirer et à descendre en profondeur en hiver. Il se nourrit d'organismes planctoniques. Le frai a lieu d'avril à novembre, avec des pics généralement observés pendant les mois les plus chauds. Les limites des saisons de frai sont définies par la température. L'anchois peut atteindre une longueur maximale de 20 cm, bien qu'il atteigne le plus souvent une longueur de 12 à 15 cm. Dans l'UE, la pêche à l'anchois est principalement concentrée dans le golfe de Gascogne (France et Espagne), au large du Portugal et dans la mer Adriatique (principalement en Croatie et en Italie)[8]. Dans l'UE, la plupart des anchois sont capturés par des chalutiers pélagiques. Les principales flottes sont situées dans le nord-ouest de l'Espagne et le sud-ouest de la France, où la saison de pêche s'étend du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante[9]. La pêche de l'anchois est soumise à des mesures de gestion, notamment des fermetures de pêche et des totaux admissibles de captures (TAC) dans la sous-zone CIEM 8 (golfe de Gascogne), qui sont provisoirement fixés par le Conseil des ministres de l'UE en décembre de chaque année. Les TAC ont été fixés à 31.892 tonnes pour 2020 dans le golfe de Gascogne (zone VIII) et sont partagés entre la France (3.189 tonnes) et l'Espagne (28.703 tonnes). Dans les zones 9 et 10, le TAC de précaution pour l'Espagne et le Portugal est fixé à zéro. Le quota ne peut être pêché que du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, car le TAC et les quotas des États membres seront modifiés à la suite des nouveaux avis scientifiques qui seront émis en juin 2020[10]. Dans la mer Adriatique, l'anchois est géré au moyen de diverses mesures temporelles et spatiales et de mesures relatives à l'effort de pêche, telles que le nombre maximal de jours de pêche, les limites de capture par navire et les fermetures de pêche. La taille minimale de débarquement pour l'anchois est de 12 cm (océan Atlantique) et de 9 cm (mer Méditerranée, y compris l'Adriatique)[11].

Pays sélectionnés

En **Italie**, en janvier-février 2020, les premières ventes d'anchois ont diminué de 14 % en valeur et ont augmenté de 26 % en volume par rapport à l'année précédente en janvier-février 2019. Par rapport à 2018, les premières ventes ont augmenté de 36 % en valeur et de 19 % en volume. Le niveau d'approvisionnement le plus élevé a été enregistré de mai à juillet, ce qui a coïncidé avec une augmentation des températures de la mer. L'anchois est pêché au moyen de chaluts-bœufs semi-hauturiers (*volante* italienne) et de sennes coulissantes (*lamparo* italien).

Parmi les petits pélagiques vendus au stade de la première vente en février 2020, l'anchois représentait 79 % de la valeur totale et 67 % du volume total.

Porto Tolle, San Benedetto del Tronto et Chioggia, dans la mer Méditerranée, sont les ports qui ont enregistré les plus fortes premières ventes de anchois en janvier-février 2020.

Figure 20. **ANCHOIS : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE**

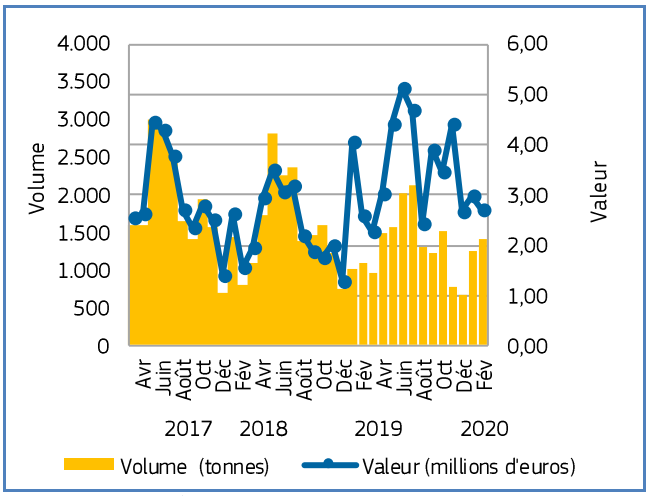

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

[7] http://www.fao.org/fishery/species/2106/en
[8] https://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/ane.27.8.pdf
[9] https://ec.europa.eu/fisheries/marine_species/wild_species/anchovy_en
[10] Règlement du Conseil (UE) 2020/123 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0123rom=EN
[11] Règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006R1967rom=en

Figure 21. **PREMIERES VENTES : COMPARAISON DES PETITS PELAGIQUES (ERS) EN ITALIE, EN VALEUR ET EN VOLUME, FEVRIER 2020**

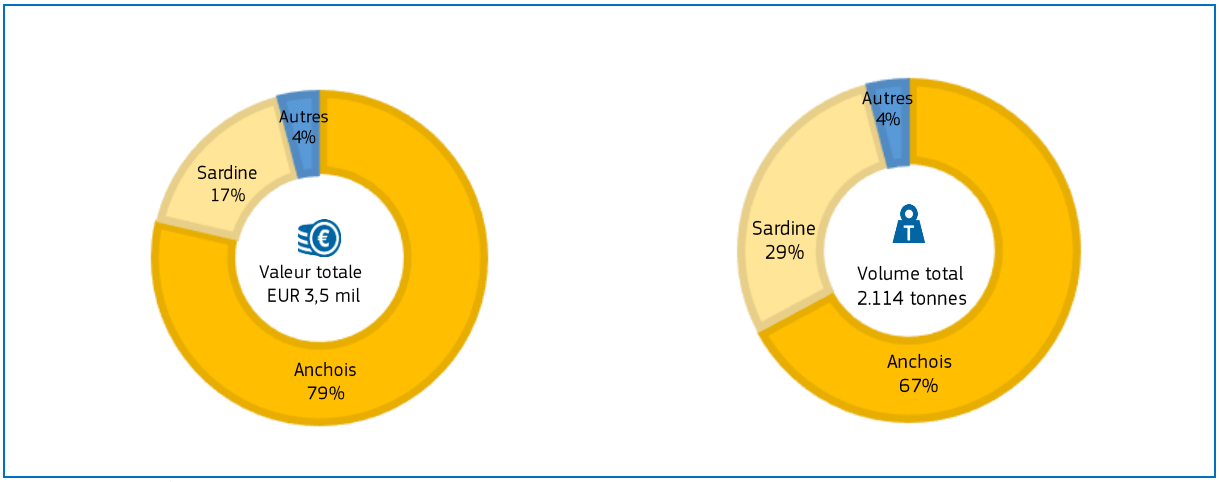

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Au **Portugal**, en janvier-février 2020, les premières ventes d'anchois ont diminué de 79 % en valeur et de 94 % en volume par rapport à la même période en 2019. Par rapport à janvier-février 2018, la valeur et le volume ont diminué de 71 % et 90 %, respectivement.

Parmi les petits pélagiques vendus en février 2020, l'anchois représentait 35 % du total des premières ventes et 11 % du volume total des premières ventes.

Le port de Matosinhos, sur la côte atlantique du Portugal, était responsable de 98 % de la valeur totale des premières ventes en janvier-février 2020.

Figure 22. **ANCHOIS : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL**

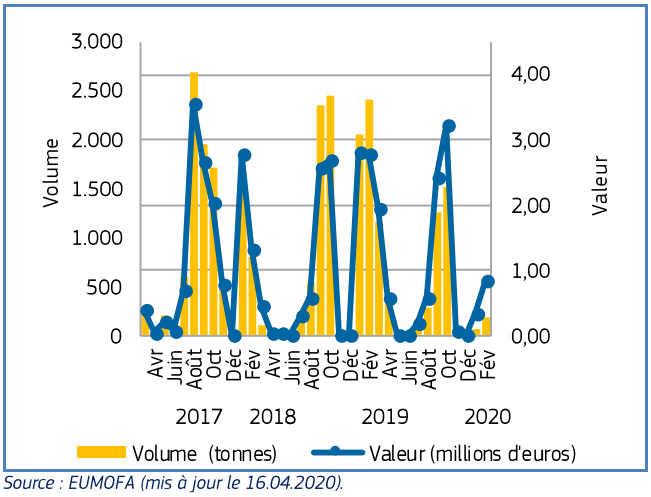

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Figure 23. **PREMIERES VENTES : COMPARAISON DES PETITS PELAGIQUES (ERS) AU PORTUGAL, VALEUR ET VOLUME, FEVRIER 2020**

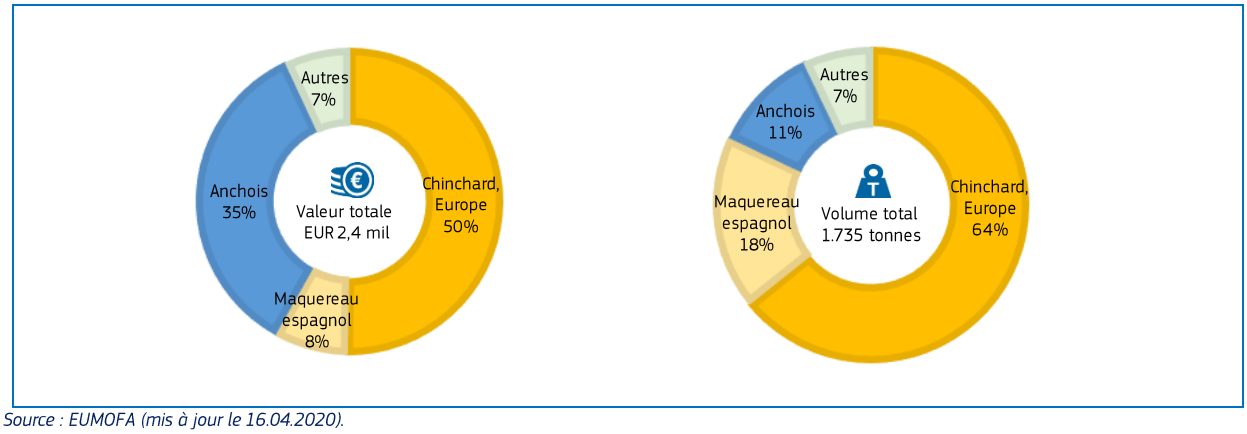

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

En **Espagne**, en janvier-février 2020, les premières ventes d'anchois européen ont augmenté de 79 % en valeur et de 19 % en volume par rapport à janvier-février 2019. Par rapport à 2018, la valeur des premières ventes a plus que doublé (+104%), tandis que le volume a augmenté d'environ la moitié (+54%). Généralement, l'offre d'anchois est la plus élevée en avril-mai, au plus fort de la saison de pêche, tandis que l'offre diminue de décembre à janvier.

Parmi les petits pélagiques vendus en première vente en février 2020, l'anchois représentait 38 % en valeur et 26 % en volume.

Isla Cristina (dans le golfe de Gascogne), et à Jávea, Almería et Altea, (dans la mer Méditerranée), ont été les ports qui ont enregistré les plus fortes valeurs de première vente en janvier-février 2020.

Figure 24. **ANCHOIS : PREMIÈRES VENTES EN ESPAGNE**

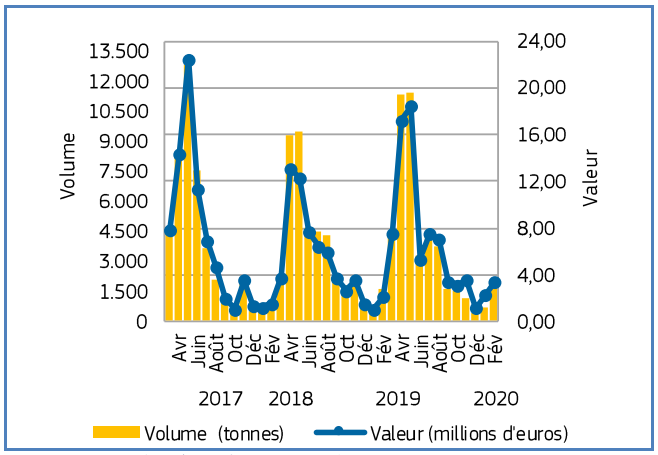

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Figure 25. **PREMIERES VENTES : COMPARAISON DES PETITS PELAGIQUES (ERS) EN ESPAGNE, VALEUR ET VOLUME, FEVRIER 2020**

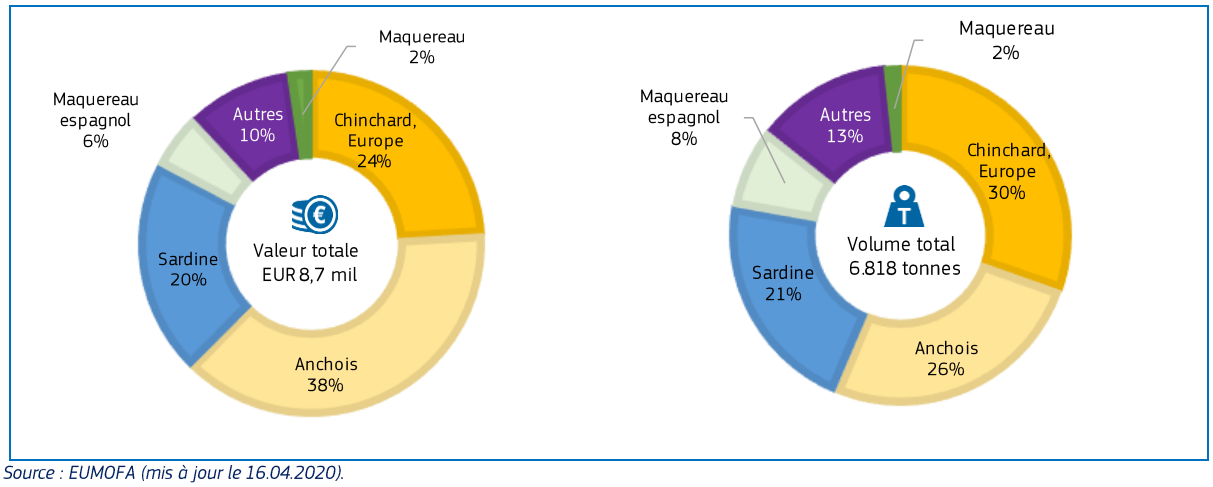

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Tendance des prix

Figure 26. **ANCHOIS : PRIX EN PREMIÈRES VENTES DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**

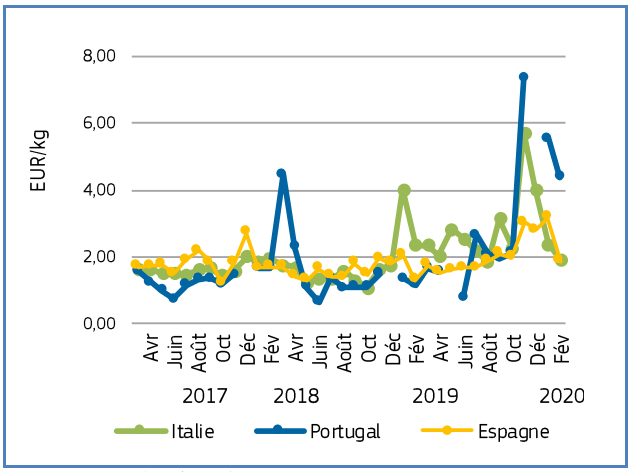

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Au cours de la période d'observation de 36 mois (mars 2018-février 2020), la moyenne des prix en première vente de l'anchois en Italie était de 2,06 EUR/kg. Ce prix était 12 % plus élevé que le prix moyen en Espagne (1,84 EUR/kg), et 8 % plus élevé que celui du Portugal (1,89 EUR/kg).

En **Italie,** en février 2020, la moyenne des prix en première vente de l'anchois (1,92 EUR/kg) a diminué de 18 % par rapport à février 2019, et de 2 % par rapport à février 2018. Au cours des 36 derniers mois, le prix le plus bas a été enregistré en octobre 2018 à 1,09 EUR/kg pour 1.601 tonnes. Le prix le plus élevé (5,72 EUR/kg pour 771 tonnes) a été enregistré en novembre 2019.

Au **Portugal**, le prix moyen de l'anchois était de 4,39 EUR/kg en février 2020, soit 280 % de plus qu'en février 2019 et 163 % de plus qu'en février 2018. Cette différence de prix élevée est due à un volume d'anchois capturés nettement inférieur en février 2020 (191 tonnes) par rapport à 2019 (2.411 tonnes) et 2018 (796 tonnes). Au cours de la période observée, le prix le plus bas a été enregistré en juin 2018, à 0,65 EUR/kg pour 24 tonnes. Les prix ont atteint un sommet en novembre 2019, lorsque 10 tonnes ont été vendues à 7,38 EUR/kg. Aucune vente n'a été enregistrée en décembre.

En **Espagne,** en février 2020, le prix moyen de l'anchois européen en première vente (1,88 EUR/kg) a augmenté de 44 % par rapport à février 2019 et de 10 % par rapport à février 2018. Le prix le plus bas de la période observée a été enregistré en octobre 2017, à 1,22 EUR/kg pour 891 tonnes. Le prix le plus élevé (3,17 EUR/kg pour 720 tonnes) a été observée en janvier 2020.

1.7. Zoom sur le maquereau

Le maquereau commun (*Scomber scombrus*) est une espèce de maquereau (famille des Scombridae), que l'on trouve dans les eaux tempérées de la mer Méditerranée, de la mer Noire et du nord de l'océan Atlantique. Il peut vivre jusqu'à 20 ans et peut atteindre la maturité sexuelle à 2 ou 3 ans, lorsqu'il atteint une taille d'environ 37 cm. Le frai a lieu au printemps et en été. Il existe trois stocks dans l'Atlantique Est : un dans le sud, un dans l'ouest et un autre dans la mer du Nord[12]. Il y a deux stocks en Méditerranée, un à l'est et un à l'ouest. Le maquereau est un poisson migrateur qui forme de grands bancs et passe les mois de printemps et d'été près des côtes. Pendant les mois les plus froids, il se déplace vers des eaux plus chaudes, plus au large.

Le maquereau est une espèce de grande importance commerciale, capturée par les senneurs à senne coulissante, les chaluts à panneaux, les lignes à main et les filets maillants et les trémails dans le cadre de la pêche artisanale[13]. D'importantes pêcheries de maquereau sont situées dans l'Atlantique Nord-Ouest (zone de pêche 21), l'Atlantique Nord-Est (zone 27), la Méditerranée et la mer Noire (zone 37)[14]. Dans l'UE, les mesures de gestion du stock de l'Atlantique Nord-

[12] https://www.iucnredlist.org/species/170354/6764313#conservation-actions
[13] http://ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2019/2019/FisheriesOverviews_BoBIberian_2019.pdf
[14] http://www.fao.org/fishery/species/2473/en

Est comprennent des tailles de référence minimales pour la conservation (30 cm en mer du Nord, 20 cm dans les eaux du sud et du nord-ouest et 18 cm en mer Méditerranée[15]), une obligation de débarquement, des totaux admissibles des captures (TAC)[16], des zones réglementées, des fermetures de pêche et des mesures techniques (telles que des maillages minimaux). Les TAC pour le maquereau dans l'Atlantique, la mer du Nord et les pêcheries internationales auxquelles participent les navires de l'UE sont établies chaque année en décembre sur la base de l'avis du CIEM et de l'accord du Conseil des ministres de l'UE et des tiers concernés[17]. Il peut s'agir, par exemple, de la Norvège et des îles Féroé[18], ou d'accords conclus dans le cadre d'organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP).

Pays sélectionnés

Au **Danemark,** en janvier-février 2020, les premières ventes de maquereau sont restées stables en valeur et en volume par rapport à la même période en 2019. Par rapport à 2018, les premières ventes ont augmenté de 134 % en valeur et de 89 % en volume. La majeure partie de la composante occidentale du maquereau de l'Atlantique du Nord-Est est capturée dans la division CIEM 4.a d'octobre à mi-février. Les limites de capture prévoient que certaines quantités ne peuvent être prélevées dans la zone de pêche que pendant les périodes allant du 1er janvier au 15 février et du 1er octobre au 31 décembre[19].

Parmi les petits pélagiques vendus au stade de la première vente en février 2020, le hareng de l'Atlantique représentait 99 % de la valeur et du volume total des premières ventes. Les ventes de maquereau et d'autres petites espèces pélagiques ont été minimes.

Le port de Hirtshals en mer du Nord a représenté la quasi-totalité (99,97 %) des premières ventes de maquereaux de l'Atlantique en janvier-février 2020.

Figure 27. **MAQUEREAU : PREMIÈRES VENTES AU DANEMARK**

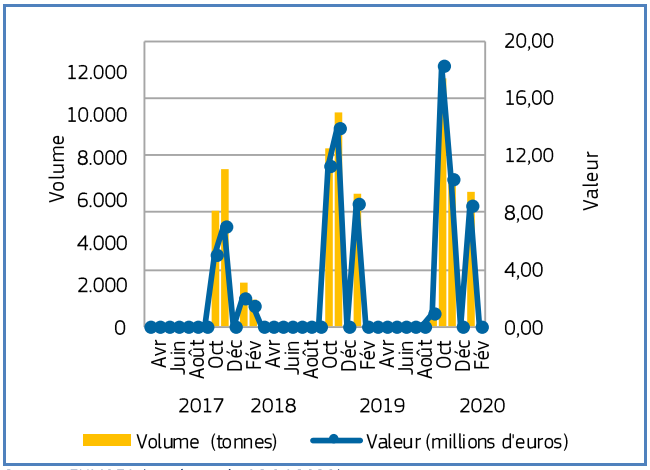

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Figure 28. **PREMIÈRES VENTES : COMPARAISON DES PETITS PELAGIQUES (ERS) AU DANEMARK, EN VALEUR ET EN VOLUME, FEVRIER 2020**

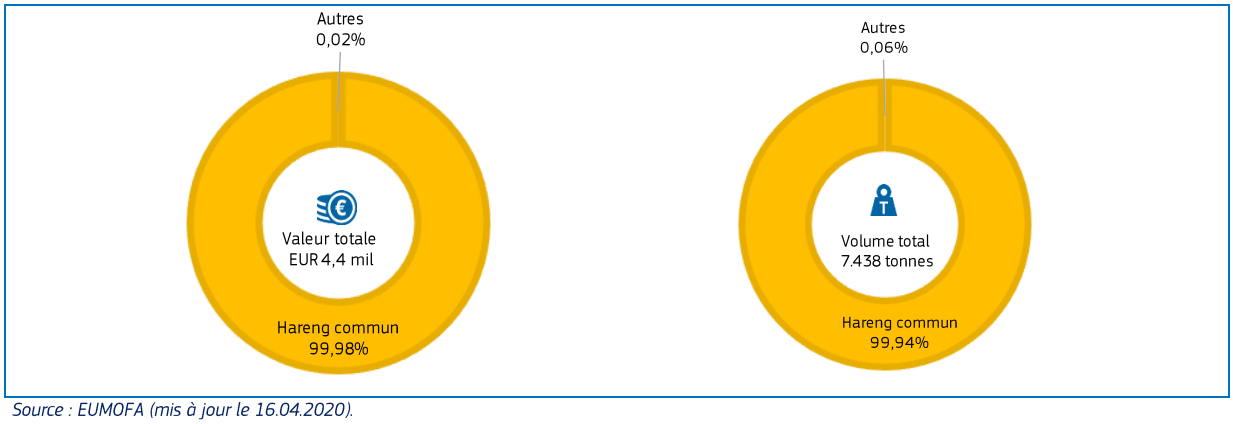

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

[15] Règlement (UE) 2019/1241 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32019R1241
[16] https://www.consilium.europa.eu/media/41951/table-for-press-release_updated.pdf
[17] Règlement du Conseil (UE) 2020/123 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0123rom=EN
[18] https://www.fisk.fo/media/13129/agreed-record-of-conclusions-of-fisheries-consultations-between-the-european-union-the-faroe-islands-and-norway-on-the-management-of-mackerel-in-the-northeast-atlantic-for-2020.pdf
[19] ICES WGWIDE REPORT 2017, pp..391

Aux **Pays-Bas,** en janvier-février 2020, les premières ventes de maquereau de l'Atlantique ont augmenté de 42 % en valeur et de 44 % en volume par rapport à la même période en 2019. Par rapport à 2018, la valeur et le volume ont augmentés de 12 % et 14 % respectivement.

Parmi les petits pélagiques vendus en février 2020, le maquereau de l'Atlantique représentait 58 % du total la valeur des premières ventes et 59% du volume.

Les ports d'IJmuiden/Velsen et de Scheveningen en mer du Nord étaient responsables de 92 % du total valeur des premières ventes en janvier-février 2020.

Figure 29. **MAQUEREAU : PREMIÈRES VENTES AUX PAYS-BAS**

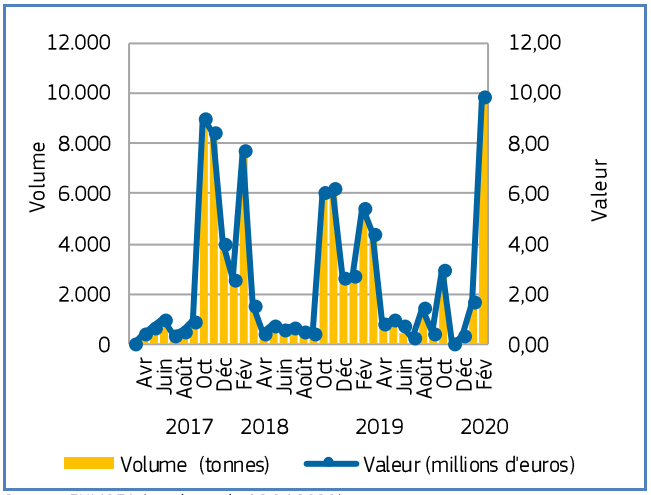

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Figure 30. **PREMIÈRES VENTES : COMPARAISON DES PETITS PÉLAGIQUES (ERS) AUX PAYS-BAS, VALEUR ET VOLUME, FÉVRIER 2020**

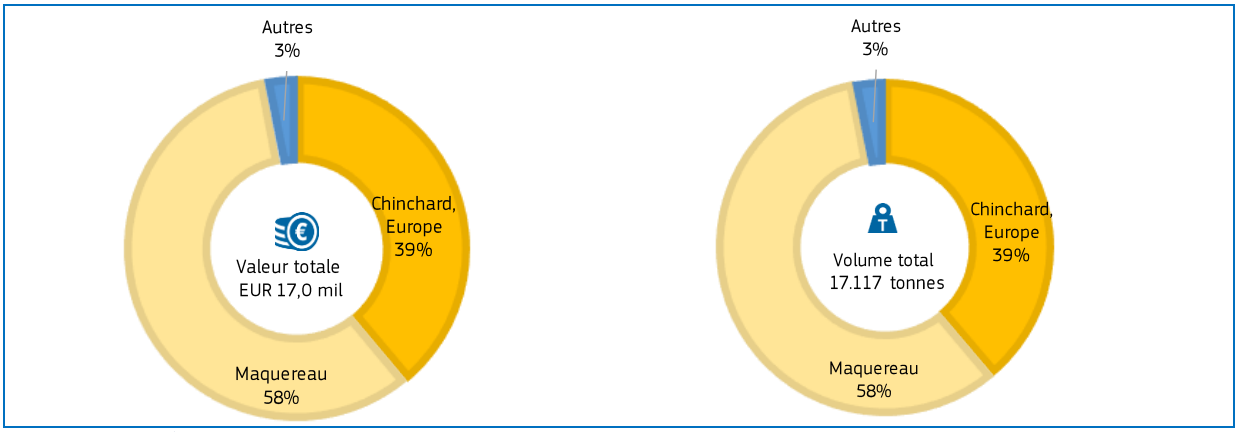

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

En **Espagne**, en janvier-février 2020, les premières ventes de maquereau ont diminué de 58 % en valeur et de 46 % en volume, par rapport à janvier-février 2019. Par rapport à 2018, les premières ventes ont diminué de 63 % en valeur et de 64 % en volume. La pêche du maquereau commence au début du mois de mars et la saison de pointe dure jusqu'en mai, lorsque les stocks de maquereau rassemblent leurs frayères.

Parmi les petits pélagiques vendus au stade de la première vente en février 2020, le maquereau représentait 2 % en valeur et en volume (voir figure 25).

Les ports de Pasajes, Ondárroa et Santa Eugenia Ribeira, dans le Golfe de Gascogne, représentaient 57 % de la valeur des premières ventes en janvier-février 2020.

Figure 31. **MAQUEREAU : PREMIÈRES VENTES EN ESPAGNE**

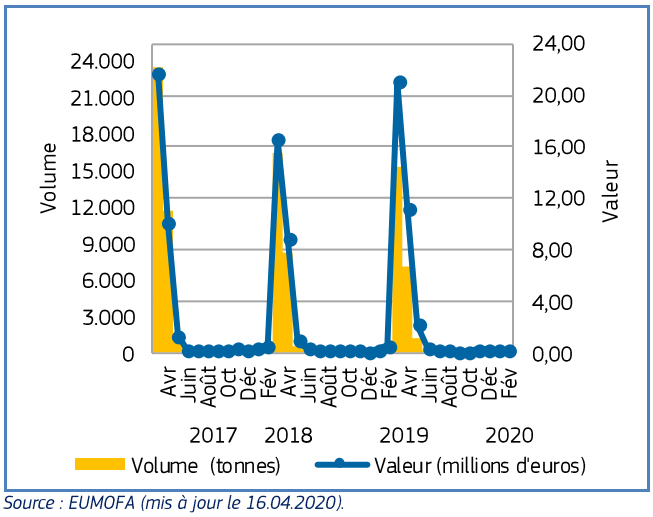

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Tendances des prix

Sur la période de 36 mois allant de mars 2017 à février 2020, le prix moyen du maquereau le plus élevé parmi les pays sélectionnés a été enregistré en Espagne, à 1,63 EUR/kg. Ce prix était 42 % plus élevé qu'aux Pays-Bas (1,15 EUR/kg), et 29 % plus élevé qu'au Danemark (1,26 EUR/kg).

Au **Danemark,** en février 2020, le prix moyen du maquereau (0,18 EUR/kg) représentait une baisse significative par rapport à l'année précédente (-91% à partir de 2,10 EUR/kg) et la même période en 2018 (-85% à partir de 1,18 EUR/kg). Le prix le plus bas de la période de 36 mois observée en mars 2018 (0,03 EUR/kg pour 15 tonnes), tandis que le plus élevé a été enregistré en mars 2019 (2,73 EUR/kg pour environ 156 kg). Généralement, le prix le plus élevé est enregistré au printemps (mars-mai), lorsque l'offre est limitée.

Aux **Pays-Bas,** en février 2020, le prix moyen du maquereau était de 0,99 EUR/kg, soit une baisse de 2 % par rapport à février 2019, et de 1 % par rapport à février 2018. Le prix le plus bas a été enregistré en avril 2019, à 0,96 EUR/kg pour 848 tonnes. Le prix le plus élevé a été observé en novembre 2019, à 2,35 EUR/kg pour 6 tonnes.

En **Espagne**, le prix moyen du maquereau en février 2020 était de 1,73 EUR/kg, soit 27 % de moins qu'en février 2019 et 16 % de moins qu'en février 2018. Au cours des 36 derniers mois, le prix de la première vente a été le plus bas en août 2017, lorsque 208 tonnes de maquereau de l'Atlantique ont été vendues à 0,71 EUR/kg. Le prix le plus élevé a été observé en janvier 2019, à 2,81 EUR/kg, alors que l'offre totale s'élevait à 102 tonnes.

Figure 32. **MAQUEREAU : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SELECTIONNÉS**

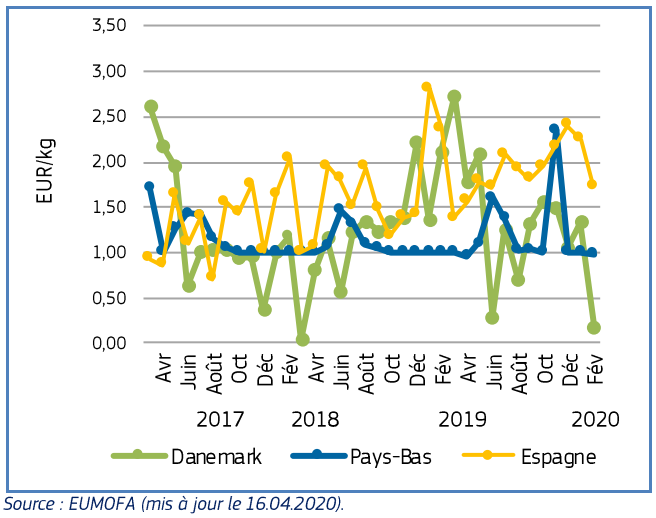

Source : EUMOFA (mis à jour le 16.04.2020).

Nous avons déjà parlé du **maquereau** dans le précédent numéro de *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : France, Portugal, Suède (1/2018).

Sujet du mois : Le maquereau dans l'UE (7/2018).

2. Importations extra-UE

Chaque mois, les prix hebdomadaires des importations extra-UE (valeurs moyennes par semaine, en euros par kg) sont examinés pour neuf espèces. Les trois espèces les plus importantes en termes de valeur et de volume sont examinées : le saumon atlantique entier frais de Norvège, les filets de lieu d'Alaska congelés de Chine et les crevettes tropicales congelées (genre Penaeus*) d'Équateur. Les six autres espèces changent chaque mois : trois d'entre elles appartiennent au groupe de produits du mois (dans ce numéro, les petits pélagiques). Ce mois-ci, les espèces présentées sont les filets de maquereau congelés d'Islande, les filets de maquereau préparés ou en conserve du Maroc et les sardines congelées du Maroc. Les trois autres espèces sont choisies au hasard et, ce mois-ci, comprennent les succédanés de caviar des États-Unis, les thons obèses congelés du Salvador et les pectinidés congelés, y compris les pétoncles géants des États-Unis.*

Le prix hebdomadaire du **saumon atlantique frais et entier** (*Salmo salar*, code NC 03021400) importé de **Norvège** a atteint 4,97 EUR/kg pendant la **semaine 14** (à partir du 30 mars). Ce prix a diminué par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (6,01 EUR/kg), et l'année précédente (7,08 EUR/kg), de 17% et 30% respectivement. Le prix du saumon atlantique frais et entier a baissé de 5 % par rapport à la semaine précédente (semaine 13), ce qui correspond à une augmentation de 11 % en volume. Les importations de la semaine 14 se sont élevées à 11.121 tonnes, soit une hausse de 2 % par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes et une baisse de 14 % par rapport à l'année précédente. Au cours des trois dernières années, le prix a affiché une tendance à la baisse, tandis que le volume a augmenté. Le prix a chuté de façon spectaculaire (-26%) depuis la semaine 10 (débutant le 2 mars) alors que le volume importé a augmenté de 6%.

Figure 33. **PRIX À L'IMPORTATION DU SAUMON ATLANTIQUE, FRAIS ET ENTIER EN PROVENANCE DE NORVÈGE**

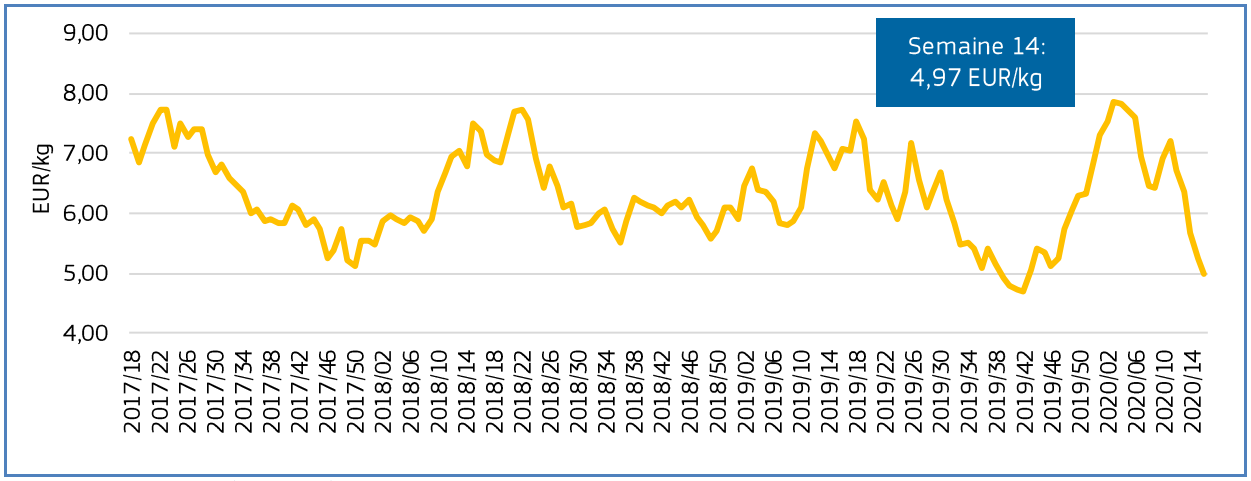

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Pour les **filets congelés** de **lieu d'Alaska** (*Theragra chalcogramma*, code NC 03047500) importés de **Chine,** le prix de la **semaine 14** était de 2,91 EUR/kg, soit 3 % de moins que la moyenne des quatre semaines précédentes (3,01 EUR/kg), et 21 % de plus que la même semaine en 2019 (2,40 EUR/kg). Le prix des filets congelés de lieu d'Alaska a été inférieur de 4 % à celui de la semaine précédente (semaine 13), ce qui correspond à une baisse substantielle du volume (-59 %), qui peut être attribuée à une diminution des importations en provenance de Chine en raison de la pandémie de COVID-19. Le volume a atteint 2.046 tonnes, soit une baisse de 44 % par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes, et une augmentation de 48 % par rapport à la même semaine en 2019. Depuis le début de l'année 2020, le prix du lieu d'Alaska a considérablement fluctué et a affiché une tendance à la hausse, tandis que le volume a diminué.

Figure 34. **PRIX À L'IMPORTATION DU LIEU D'ALASKA, FILETS SURGELÉS EN PROVENANCE DE CHINE**

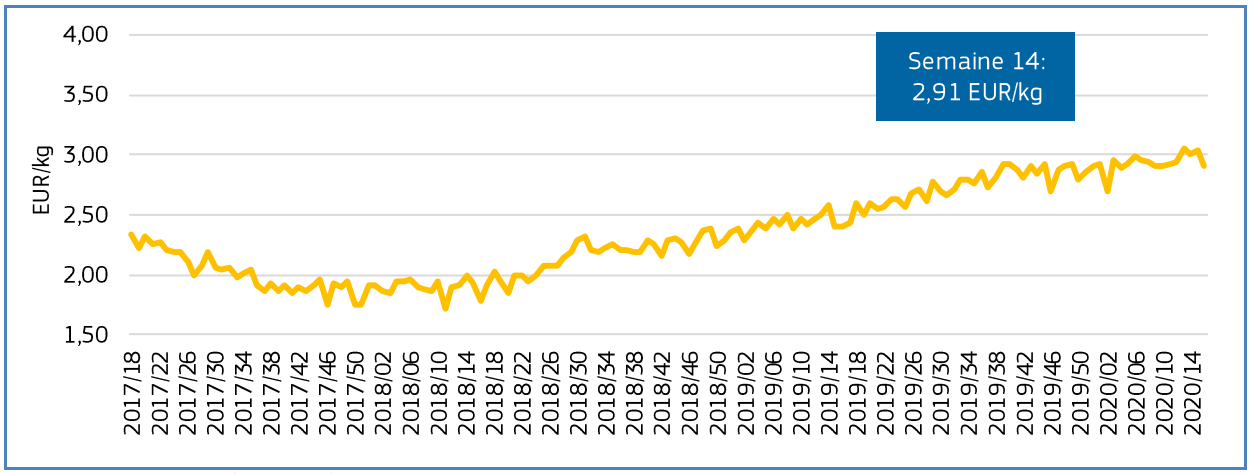

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Le prix des **crevettes tropicales congelées** (genre *Penaeus*, code NC 03061792) en provenance d'**Équateur** était de 5,64 EUR/kg à la **semaine 14** : 3 % de moins que la moyenne des quatre semaines précédentes (5,83 EUR/kg), et 2 % de moins que la même semaine en 2019 (5,79 EUR/kg). Le prix des crevettes tropicales congelées a baissé de 1 % par rapport à la semaine précédente (semaine 13), ce qui correspond à une augmentation de 19 % en volume. Le volume de la semaine 14 (2.825 tonnes) a représenté une augmentation par rapport aux deux semaines précédentes, dans une moyenne de quatre semaines et la même semaine en 2019 (+11 % et +61 % respectivement). L'offre de ce produit a connu de fortes fluctuations. Au cours des trois dernières années, le prix a affiché une tendance à la baisse, tandis que le volume a augmenté.

Figure 35. **PRIX À L'IMPORTATION DES CREVETTES TROPICALES CONGELÉES D'ÉQUATEUR**

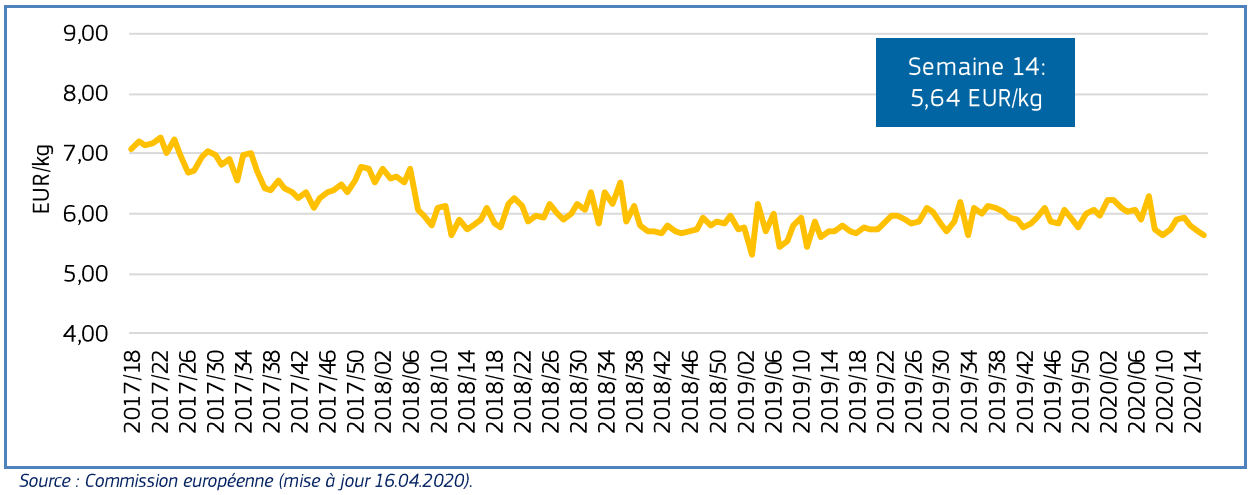

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Le prix des filets de **maquereau congelés** (*Scomber scombrus, Scomber japonicus, Orcynopsis unicolor*, code NC 03048949) importés d'**Islande**, était de 2,52 EUR/kg à la **semaine 14**. Cela représente une baisse de 7 % par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (2,70 EUR/kg), et une baisse de 20 % par rapport à la même semaine en 2019 (3,16 EUR/kg). Le volume enregistré au cours de la semaine 14 (167 tonnes) a augmenté de 56 % par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (107 tonnes), et a été plus de cinq fois supérieur à celui de la même semaine en 2019 (27 tonnes). Les prix ont augmenté au cours de la période observée, oscillant entre 1,57 et 3,93 EUR/kg, tandis que le volume a diminué. Les pics de prix (11,13 EUR/kg dans la semaine 52 de 2018, et 12,07 EUR/kg à la semaine 21 de 2019) correspondent à une baisse de l'offre (respectivement 48 kg et 154 kg). La Pologne est le plus grand importateur de filets de maquereau congelés.

Figure 36. **PRIX À L'IMPORTATION DES FILETS DE MAQUEREAU CONGELÉS EN PROVENANCE D'ISLANDE**

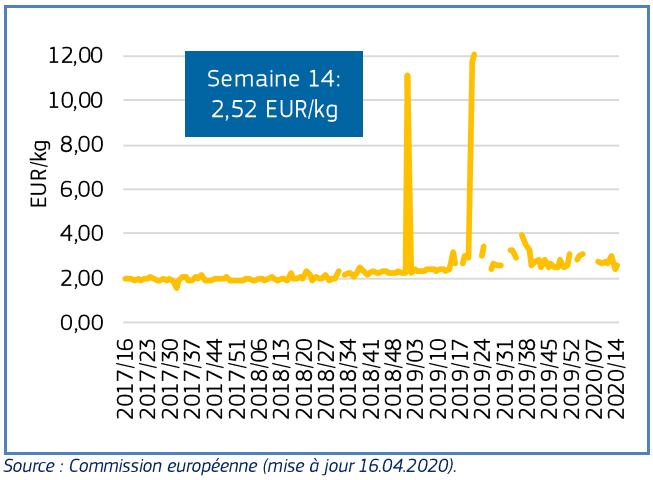

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Figure 37. **PRIX A L'IMPORTATION DES FILETS DE MAQUEREAUX PREPARES OU EN CONSERVE EN PROVENANCE DU MAROC**

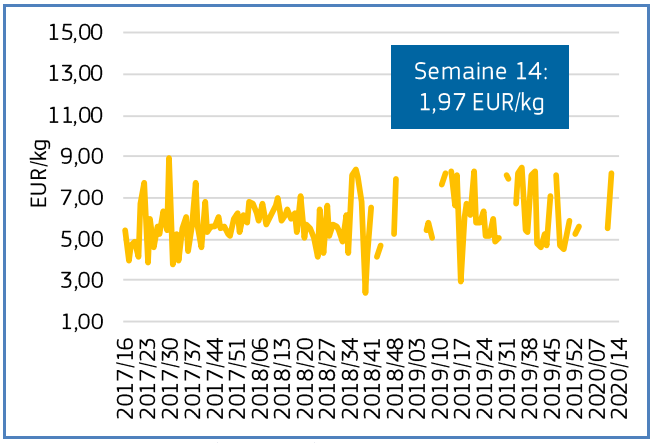

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Le prix des **filets de maquereau préparés ou conservés** (code NC 16041511) en provenance du **Maroc** était de 1,97 EUR/kg à la **semaine 14**. Ce prix était nettement inférieur à la moyenne des deux semaines précédentes et à la même semaine en 2019 (respectivement -71 % et -76 %)[20]. Ce prix des filets de maquereau préparés ou en conserve a connu des fluctuations importantes, passant d'un minimum de 1,97 EUR/kg au cours de la semaine 14 de 2020 à un maximum de 8,93 EUR/kg au cours de la semaine 30 de 2017. Le volume enregistré au cours de la semaine 14 (1,1 tonne) était six fois plus élevé que la moyenne des deux semaines précédentes (0,2 tonne) et de 42 % par rapport à la même semaine en 2019 (0,8 tonne). Le volume importé a montré une forte volatilité d'une semaine à l'autre. Au cours des trois dernières années, le prix a augmenté modérément tandis que le volume a affiché une forte tendance à la baisse. L'Italie et l'Espagne sont les plus grands importateurs de filets de maquereau préparés ou en conserve.

[20] Prix pour les semaines 11 et 12 de 2020.

Pour les **sardines congelées** (*Sardina pilchardus*, code NC 03035310) en provenance du **Maroc,** le prix en **semaine 14** était de 0,93 EUR/kg. Cela représente une augmentation de 3 % par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (0,90 EUR/kg), et une augmentation de 11% par rapport à la même semaine de l'année précédente (0,84 EUR/kg). Les prix ont varié de 0,65 EUR/kg (semaine 36 de 2017) à 1,09 EUR/kg (semaine 8 de 2018), affichant une augmentation globale au cours des trois dernières années. Le volume a diminué au cours de la même période. Le volume de 83 tonnes de la semaine 14 a été inférieur de 62 % aux deux moyennes sur quatre semaines (221 tonnes), et l'année précédente (217 tonnes). Les prix ne semblent pas être en corrélation directe avec l'offre, qui est très variable (de 27 tonnes à 1.868 tonnes). L'Espagne est le premier importateur de l'UE, bien que Malte et le Portugal soient également des acteurs importants.

Figure 38. **PRIX À L'IMPORTATION DES SARDINES SURGELÉES DU MAROC**

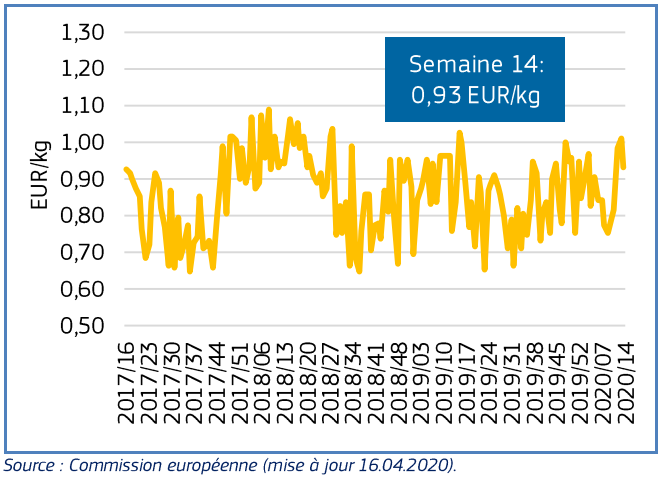

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Figure 39. **PRIX À L'IMPORTATION DES SUBSTITUTS DU CAVIAR EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS**

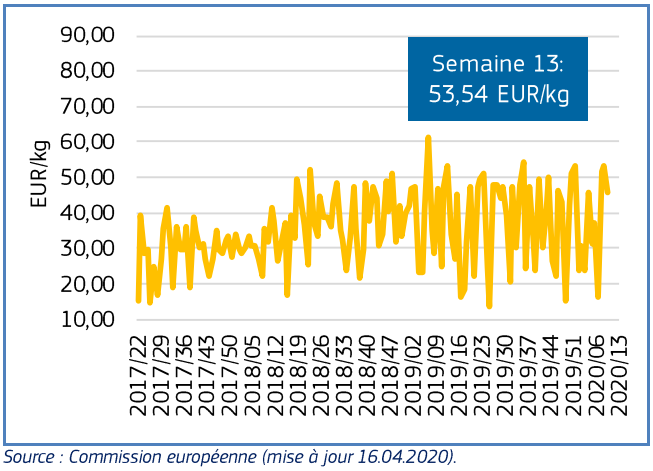

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Le prix des **substituts du caviar** (code NC 16043200) en provenance des **États-Unis** était de 53,54 EUR/kg à la **semaine 13** (données disponibles les plus récentes). Ce chiffre est supérieur[21] de 8 % à la moyenne des deux semaines précédentes (49,47 EUR/kg) et reste inchangé par rapport à la même semaine en 2019 (53,46 EUR/kg). Le volume enregistré de 0,06 tonne au cours de la semaine 13 était sensiblement inférieur à celui des deux semaines précédentes (3,9 tonnes, -98%), et l'année précédente (0,9 tonne, -94%). Le volume a fluctué d'une semaine à l'autre, tandis que les prix ont oscillé entre 13,35 EUR/kg (semaine 26 de 2019) et 61,43 EUR/kg. L'offre a varié de 0,05 tonne (semaine 28 de 2018 et semaine 44 de 2019) à 95 tonnes (semaine 45 de 2017) et ne semble pas démontrer de corrélation avec le prix. Le prix a affiché une tendance à la hausse au cours des trois dernières années, tandis que le volume a affiché une tendance inverse. L'Allemagne est le premier importateur de substituts du caviar dans l'UE.

[21] Prix pour les semaines 9 et 10 de 2020.

Le prix du **thon obèse, autre** (*Thunnus obesus*, code NC 03034490), **congelé,** en provenance du **Salvador** a atteint 1,43 EUR/kg au cours de la **onzième semaine** (données les plus récentes disponibles). Ce prix est supérieur à la moyenne des deux semaines précédentes[22] (1,32 EUR/kg, +9 %), et en baisse de 11 % par rapport à l'année précédente (1,62 EUR/kg,). Le volume enregistré de 250 tonnes au cours de la semaine 11 était sensiblement plus élevé que les deux semaines précédentes (63 tonnes, +299 %) et que l'année précédente (31 tonnes, +703 %). L'offre est sporadique et le volume fluctue d'une semaine à l'autre. Le prix ne semble pas être en corrélation directe avec l'offre, qui varie de 0,4 tonne à 431 tonnes. Les pics de prix (3,59 EUR/kg, semaine 22 de 2018 et 6,68 EUR/kg, semaine 26 de 2019) ne sont pas corrélés avec une diminution de l'offre. Le prix a affiché une légère tendance à la hausse au cours des trois dernières années, tandis que le volume a montré une baisse générale. Les importations de l'UE de ce produit sont utilisées pour la transformation, et l'Espagne est le seul importateur.

Figure 40. **PRIX À L'IMPORTATION D'AUTRES THONS OBÈSES CONGELES DU SALVADOR**

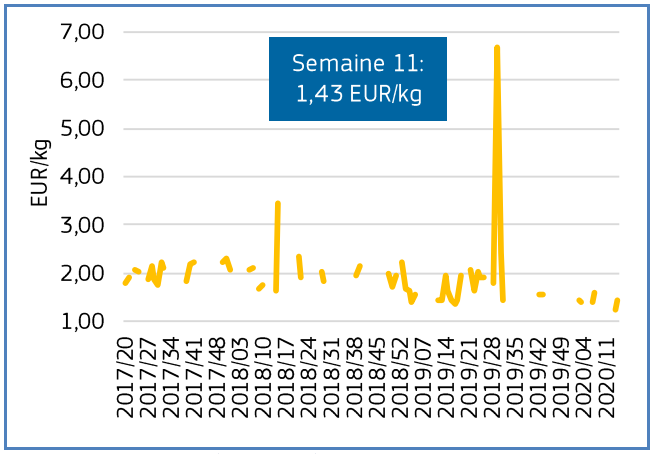

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Figure 41. **PRIX A L'IMPORTATION DES PECTINIDÉS, Y COMPRIS LES PÉTONCLES EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS**

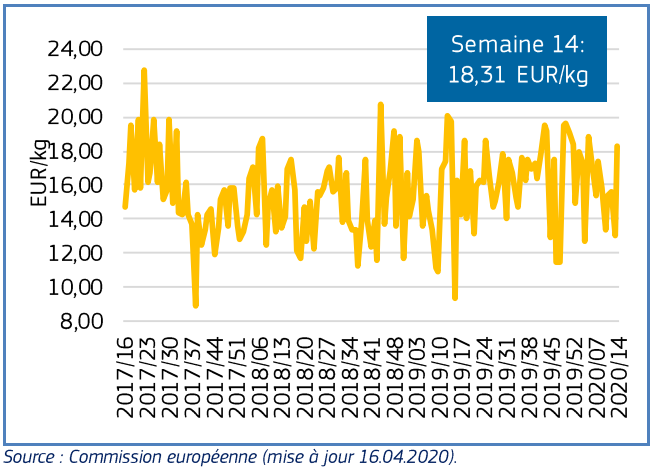

Source : Commission européenne (mise à jour 16.04.2020).

Le prix des **pectinidés congelés, y compris les pétoncles** (code NC 03072290), en provenance des **États-Unis** était de 18,31 EUR/kg à la **semaine 14**. Cela représente une augmentation de 28 % par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (14,34 EUR/kg), et une diminution de 7 % par rapport à l'année précédente (19,79 EUR/kg). Le volume enregistré de 0,5 tonne au cours de la 14e semaine est nettement inférieur à la moyenne des quatre semaines (26 tonnes, -98 %), et l'année précédente (1,8 tonnes, –75%). Le prix a oscillé entre 8,86 EUR/kg et 22,76 EUR/kg et a affiché une tendance à la hausse sur la période observée, tandis que le volume a diminué. Le prix ne semble pas être en corrélation directe avec l'offre, qui varie de 0,01 tonne (semaine 10 de 2018) à 176 tonnes (semaine 40 de 2018). La flambée des prix de la semaine 22 de 2017 ne correspond pas à une baisse soudaine de l'offre. La France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont les principaux importateurs de l'UE.

[22] Prix pour les semaines 7 et 10 de 2020.

3. Consommation

3.1. LA CONSOMMATION DES MÉNAGES DANS L'UE

En février 2020, par rapport à février 2019, la consommation de produits frais de la pêche et de l'aquaculture a augmenté à la fois en volume et en valeur dans la majorité des États membres analysés - les exceptions étant l'Irlande et l'Italie, où la tendance inverse a été observée. En Espagne, le volume a diminué alors que la valeur a augmenté. En France, la valeur a augmenté et le volume est resté inchangé.
La diminution observée en Irlande est principalement due à une baisse de la consommation de cabillaud et de lieu noir (respectivement -24 % et -43 %). En Italie, la baisse de la consommation de palourdes et autres vénéridés et de merlu a contribué à la diminution globale de la consommation des ménages.
Une augmentation de la consommation de saumon et de cabillaud (+76 % et +22 %, respectivement) est à l'origine des augmentations notables en Suède.

Table 3. **FEVRIER VUE D'ENSEMBLE DES PAYS DECLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)**

Pays	Consommation par habitant 2017* (équivalent poids vif, LWE) kg/personne/an	Février 2017		Février 2019		Janvier 2020		Février 2020		Changer de Février 2019 à Février 2020	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Allemagne	13,4	5.307	72,72	5.408	77,76	5.013	96,73	5.772	94,00	7%	21%
Danemark	27,0	879	14,17	892	14,88	1.145	16,77	1.019	17,81	14%	20%
Espagne	45,6	48.264	366,17	47.992	371,00	44.557	405,95	47.722	388,85	1%	5%
France	33,7	16.592	182,75	16.707	192,24	14.629	215,10	16.675	206,62	0%	7%
Hongrie	5,6	226	1,28	337	2,10	400	2,45	479	3,03	42%	44%
Irlande	23,0	1.049	14,90	1.069	15,22	897	18,57	960	13,55	10%	11%
Italie	30,9	25.534	271,66	24.752	261,35	22.414	322,75	22.978	246,42	7%	6%
Pays-Bas	21,1	2.120	32,36	2.278	36,82	2.305	44,50	2.473	39,29	9%	7%
Pologne	15,0	4.528	25,69	3.889	23,99	3.600	30,56	4.081	27,20	5%	13%
Portugal	56,8	3.898	25,46	4.378	27,60	4.036	31,43	4.454	29,93	2%	8%
Suède	26,6	816	10,14	614	7,75	522	12,43	859	11,94	40%	54%

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 22.04.2020).
Les données sur la consommation par habitant de tous les poissons et fruits de mer pour tous les États membres de l'UE sont disponibles à l'adresse suivante* ***https://eumofa.eu/documents/20178/157549/EN_The+EU+poisson+marché_2020.pdf*

Au cours des trois dernières années, le Danemark et l'Allemagne ont été les seuls États membres où la consommation moyenne des ménages en produits frais de la pêche et de l'aquaculture au mois de février était supérieure à la moyenne annuelle, tant en volume qu'en valeur. En Espagne, la valeur était identique à la moyenne annuelle, tandis que le volume était inférieur. Dans le reste des États membres analysés, la consommation moyenne des ménages a été inférieure à la moyenne.

Les données les plus récentes sur la consommation hebdomadaire **(jusqu'à la semaine 21 de 2020)** sont disponibles sur le site web d'EUMOFA, et peuvent être consultées **ici**.

3.2. Hareng frais

Habitat : Espèce pélagique de poisson gras que l'on peut trouver n'importe où entre 2m et 400m sous la surface de la mer[23] .
Zone de capture : Atlantique Nord, dans les eaux de la Baltique, la mer du Nord, à l'ouest de l'Écosse.
Les pays producteurs de l'UE : Suède, Danemark, Irlande.
Méthode de production : Pêche.
Principaux consommateurs dans l'UE : Suède, Danemark, Allemagne, Lettonie, Lituanie.
Présentation : Entier, en filets.
Préservation : Frais, fumé, en conserve, congelé.
Moyens de préparation : Grillé, frit, cuit au four.

3.2.1. Aperçu général de la consommation des ménages en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède

En 2017, la consommation apparente de produits de la pêche et de l'aquaculture par habitant était de 26,6 kg en Suède, soit l'une des plus élevées de l'UE et 9 % de plus que la moyenne de l'UE (24,3 kg). Toutefois, la consommation apparente suédoise a diminué de 1,8 % par rapport à l'année précédente[24].

Aux Pays-Bas, la consommation apparente par habitant était de 21,1 kg, soit 21 % de moins que celle de la Suède et 13 % de moins que la moyenne de l'UE. Par rapport à 2016, la consommation apparente aux Pays-Bas a légèrement augmenté (de 0,5 %).

La consommation apparente par habitant de tous les produits de la pêche et de l'aquaculture était de 13,4 kg en Allemagne, l'une des plus faibles de l'UE et inférieure de 45 % à la moyenne de l'UE. La consommation apparente allemande a diminué de 5 % par rapport à l'année précédente. Pour en savoir plus sur la consommation apparente par habitant dans l'UE, voir le tableau 3.

Au cours des trois dernières années, les Pays-Bas ont affiché les niveaux les plus élevés de consommation de hareng frais par les ménages parmi les trois États membres étudiés : 37 % plus élevée que celle de l'Allemagne et environ six fois celle de la Suède. Les consommateurs néerlandais ont également dépensé le plus pour un kilogramme de hareng frais (13,98 EUR/kg en moyenne), tandis que ceux de Suède ont dépensé le moins (6,50 EUR/kg).

Nous avons déjà parlé du **hareng** dans les numéros précédents du *Bulletin mensuel* :

Premières ventes : Danemark 3/2019, 1/2018, 3/2015, **4/2014**, mars 2013 ; Lettonie 5/2016, 5/2015 ; Pays-Bas 3/2019 ; Pologne 1/2018 ; Suède 3/2019, 5/2016, novembre-décembre 2013.

Consommation : Allemagne 2/2018, 2/2016 ; Estonie 6/2015 ; Pays-Bas 2/2018 ; Lettonie novembre-décembre 2013 ; Lituanie 6/2015, novembre-décembre 2013 ; Pologne 6/2015, novembre-décembre 2013 ; Suède 2/2018, 2/2016 ; Royaume-Uni 2/2016, 6/2015.

Importation extra-UE : Norvège 1/2018, 9/2018, 3/2019, 10/2019, 1/2020, 3/2020 ; Islande 1/2018.

Sujet du mois : Hareng de l'Atlantique dans l'UE 4/2018, Hareng en conserve dans des bocaux en verre en Suède 12/2016, Commerce dans l'UE 5/2018, 4/2015.

[23] http://www.fao.org/3/x5933e/x5933e01.htm
[24] 2017 est l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

Figure 42. **PRIX DU HARENG FRAIS ACHETÉ PAR LES MÉNAGES**

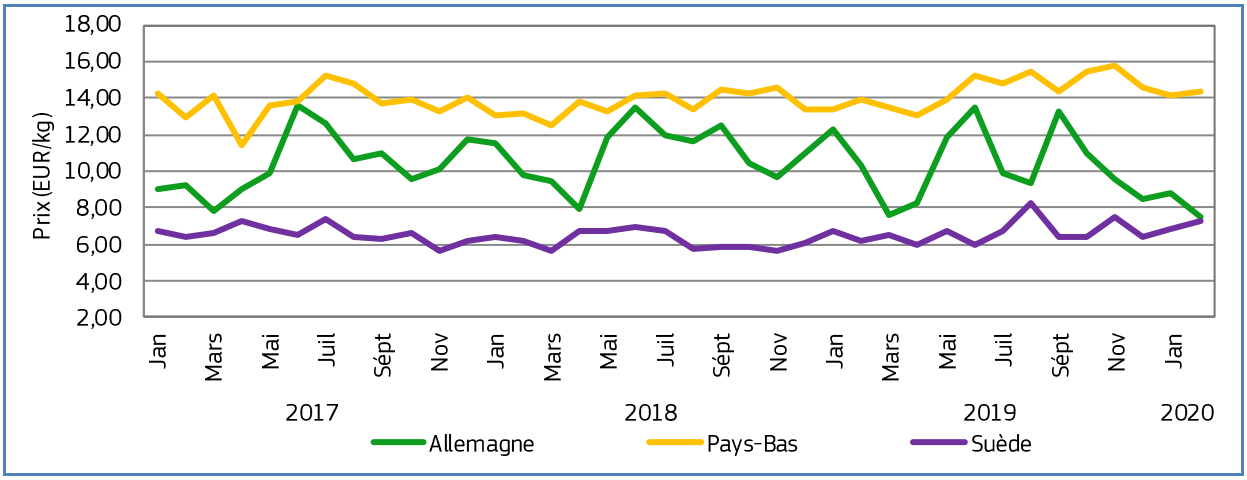

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 22.04.2020).

Figure 43. **ACHATS DE HARENG FRAIS PAR LES MÉNAGES**

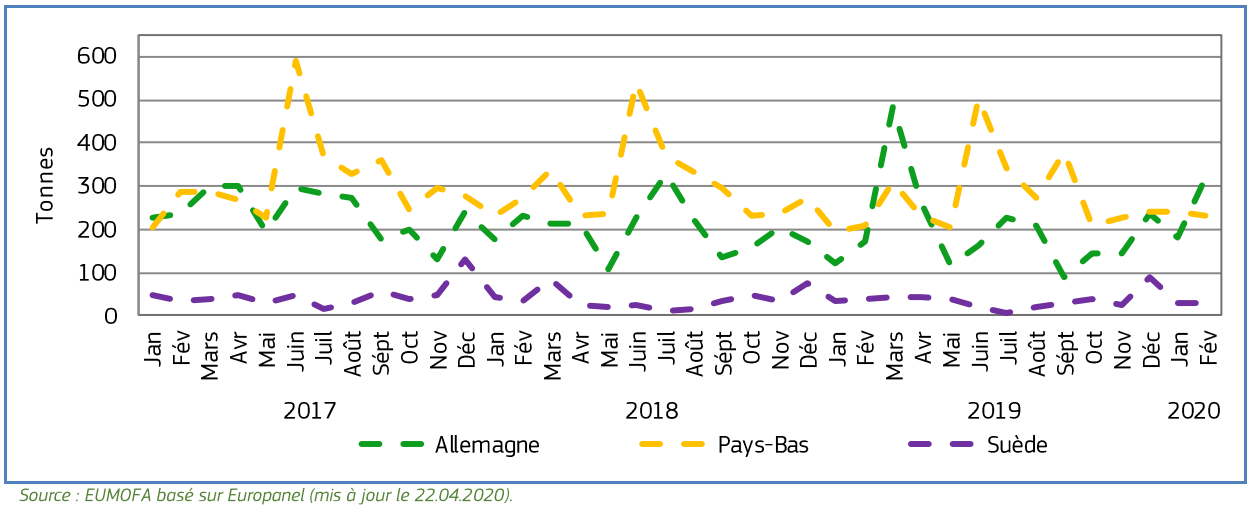

Source : EUMOFA basé sur Europanel (mis à jour le 22.04.2020).

3.2.2. Tendances de la consommation en Allemagne

Tendance à long terme (janvier 2017 à février 2020) : Diminution du prix et du volume.
Prix moyen annuel : 10,34 EUR/kg (2017), 10,93 EUR/kg (2018), 10,45 EUR/kg (2019).
Consommation annuelle : 2.859 tonnes (2017), 2.385 tonnes (2018), 2.361 tonnes (2019).
Tendance à court terme (janvier 2020 à février 2020) : Augmentation du volume et diminution du prix.
Prix moyen : 8,13 EUR/kg.
Consommation moyenne : 499 tonnes.

Figure 44. **PRIX AU DETAIL ET VOLUME DU HARENG FRAIS ACHETÉ PAR LES MÉNAGES EN ALLEMAGNE**

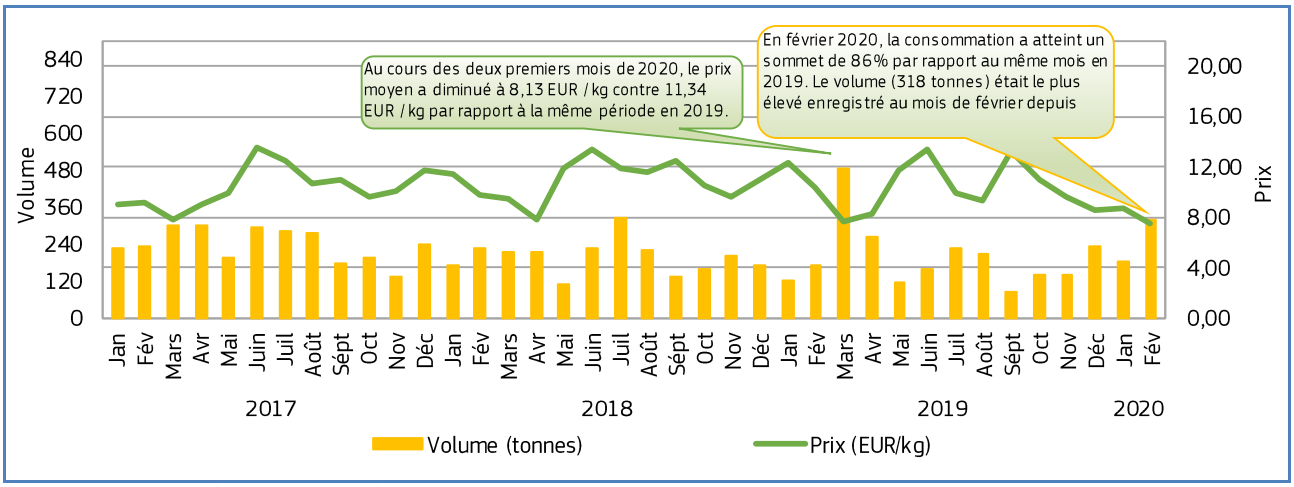

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 22.04.2020).

3.2.3. Tendances de la consommation aux Pays-Bas

Tendance à long terme (janvier 2017 à février 2020) : Augmentation du prix et diminution du volume.
Prix moyen annuel : 13,74 EUR/kg (2017), 13,69 EUR/kg (2018), 14,46 EUR/kg (2019).
Consommation annuelle : 3.735 tonnes (2017), 3.581 tonnes (2018), 3.327 tonnes (2019).
Tendance à court terme (janvier 2020 à février 2020) : Légère diminution du volume et augmentation du prix.
Prix moyen : 14,22 EUR/kg.
Consommation moyenne : 472 tonnes.

Figure 45. **PRIX AU DETAIL ET VOLUME DU HARENG FRAIS ACHETÉ PAR LES MÉNAGES AUX PAYS-BAS**

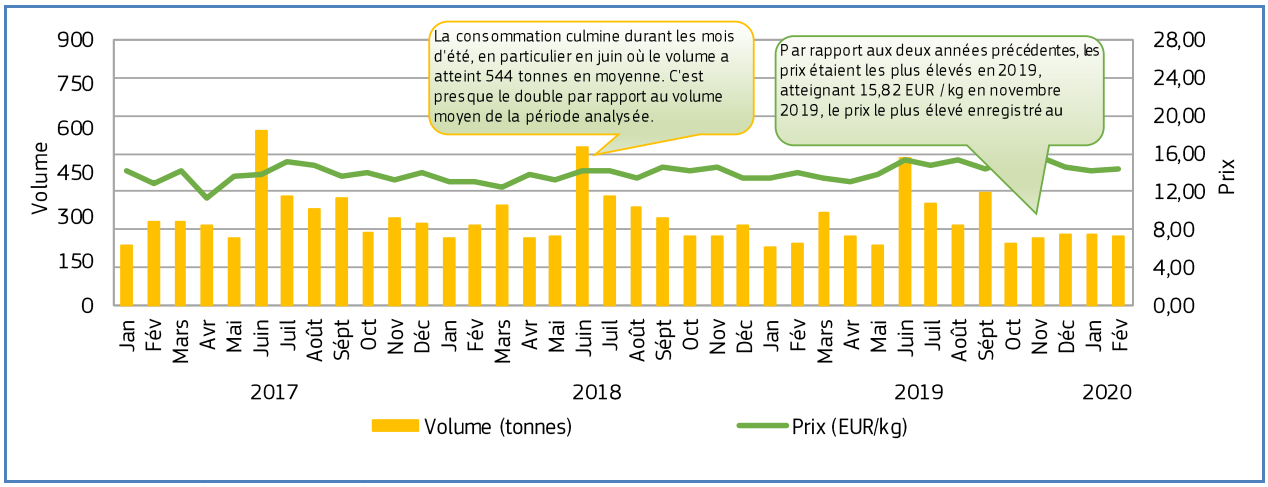

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 22.04.2020).

3.2.4. Tendances de la consommation en Suède

Tendance à long terme (janvier 2017 à février 2020) : Légère augmentation du prix et diminution du volume.
Prix moyen annuel : 6,57 EUR/kg (2017), 6,20 EUR/kg (2018), 6,64 EUR/kg (2019).
Consommation annuelle : 569 tonnes (2017), 453 tonnes (2018), 417 tonnes (2019).
Tendance à court terme (janvier 2020 à février 2020) : Augmentation du prix et du volume.
Prix moyen : 7,07 EUR/kg.
Consommation moyenne : 59 tonnes.

Figure 46. **PRIX AU DETAIL ET VOLUME DU HARENG FRAIS ACHETÉ PAR LES MÉNAGES EN SUÈDE**

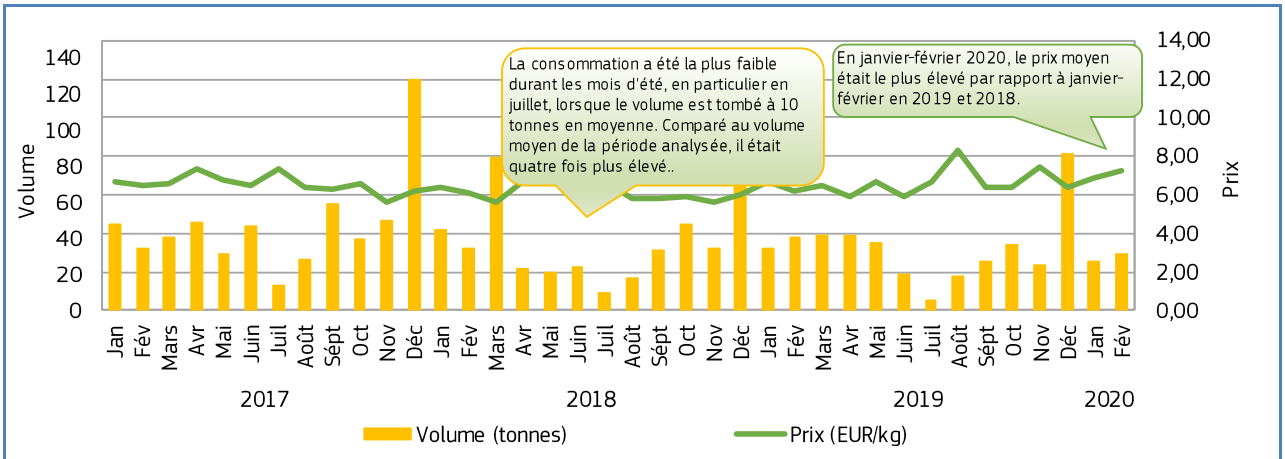

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 22.04.2020).

4. Étude de cas – Indications géographiques (IG) et spécialités traditionnelles garanties (STG) dans le secteur des produits de la mer

4.1. Contexte général

Les indications géographiques (IG) désignent les appellations d'origine protégées (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP). En outre, un troisième régime est lié aux aspects traditionnels, à savoir les spécialités traditionnelles garanties (STG)[25]. Les distinctions entre les trois, conformément au règlement de l'UE sur les AOP/IGP/STG dans le secteur agricole et alimentaire[26], sont décrites ci-dessous :

- Pour les **appellations d'origine protégées (AOP)**, toutes les étapes de la production doivent avoir lieu dans la zone protégée et il doit exister un lien étroit entre l'origine des produits et leur qualité.
- Pour les **indications géographiques protégées (IGP)**, au moins une étape de la production doit avoir lieu dans la zone protégée ; la qualité, la réputation ou une autre caractéristique du produit doit être essentiellement attribuable à l'origine géographique.
- Pour les **Spécialités traditionnelles garanties (STG)**, il n'existe pas de zone géographique protégée. Ce référentiel vise plutôt à enregistrer les recettes traditionnelles.

Les indications géographiques ont été développées et soutenues par les pouvoirs publics depuis le 19e siècle. Au début, il s'agissait principalement de produits transformés, exportés hors de leur zone de production, tels que le vin, le fromage et le jambon, dont il fallait garantir l'origine et la qualité. Au niveau de l'UE, le régime des IG a été développé avec l'organisation commune de marché (OCM) dans le secteur du vin dans les années 1970. Dans un contexte de surproduction, les IG visaient à produire moins de vin, mais de meilleure qualité. Cette perspective historique explique la grande importance du vin, du fromage et du jambon sous IG. La reconnaissance d'autres types de produits sous IG au niveau de l'UE est intervenue dans les années 1980 avec les boissons spiritueuses et dans les années 1990 avec les produits agricoles et les denrées alimentaires[27], y compris les produits de la pêche et de l'aquaculture (PPA). Les objectifs étaient, outre la protection des droits de propriété intellectuelle, de différencier le produit sur le marché, d'augmenter le revenu des producteurs, de soutenir le développement rural et de préserver le savoir-faire et le patrimoine locaux. Ces différents objectifs ont conduit à l'enregistrement de différents types d'IG et de STG en termes de couverture des produits, d'échelle de production et de marchés.

[25] Plus de détails sur le site de la DG AGRI : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/food-safety-and-quality/certification/quality-labels/quality-schemes-explained_en
[26] Règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil du 21 novembre 2012 relatif aux régimes de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires : https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2012/1151/oj
[27] Dans certains pays, des régimes nationaux d'IG existent avant les régimes de l'UE.

4.2. Logos pour les AOP/IGP/STG

Les produits commercialisés sous les régimes AOP, IGP et STG dans le secteur agricole et alimentaire portent le logo de l'UE correspondant, affiché ci-dessous.

Figure 47. **LOGOS DE L'UE POUR LES AOP, IGP ET STG**

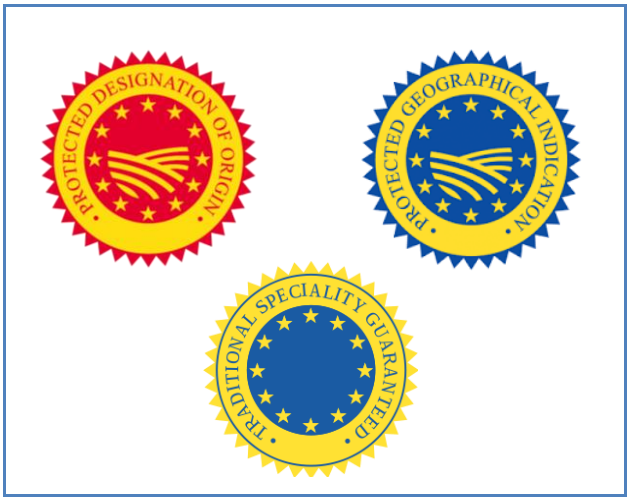

La connaissance des logos AOP, IGP et STG parmi les citoyens de l'UE est relativement faible, selon les données de l'Eurobaromètre 473[28]: 18 % pour le logo AOP, 18 % pour le logo IGP et 15 % pour le logo STG. Ils existent de grandes disparités dans la connaissance des logos entre les différents États membres (EM), la connaissance la plus élevée concernant le logo AOP se situant en France (45 %) et en Italie (32 %), et la plus faible au Danemark, à Malte, en Roumanie et au Royaume-Uni (5 %). Ce niveau de notoriété est inférieur à celui du logo biologique de l'UE (27% au niveau de l'UE, selon l'Eurobaromètre 473) et à celui des logos des référentiels nationaux tels que les référentiels biologiques allemand ou français, le référentiel "Quality Food from Hungary", le Label Rouge (France) et "Quality South Tyrol" (Italie), qui bénéficient d'une notoriété d'au moins 60 % au niveau national[29]. L'identification de ces produits sur le marché est basée sur ces logos (dont la notoriété auprès des consommateurs est limitée) et sur les dénominations protégées, qui bénéficient d'une reconnaissance beaucoup plus large. À titre d'exemple, la notoriété de l'AOP "Parmigiano Reggiano" est plus élevée que celle du logo de l'AOP.

En plus des logos de l'UE, certains groupes de producteurs demandent l'utilisation d'un logo supplémentaire pour les produits vendus sous IG/STG. C'est le cas de l'IGP "Oberlausitzer Biokarpfen" et de l'IGP "Mojama de Barbate".

Figure 48. **LOGOS POUR L'IGP "OBERLAUSITZER BIOKARPFEN" ET L'IGP "MOJAMA DE BARBATE**

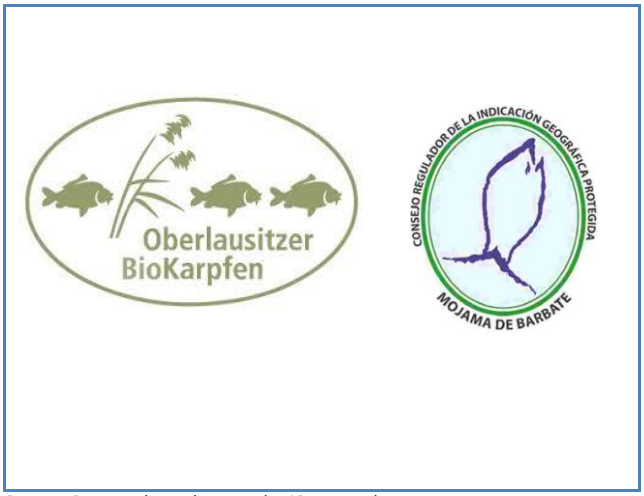

Source : Groupes de producteurs des IG concernées.

[28] "Les Européens, l'agriculture et la PAC", données de 2017, publiées en 2018.
[29] Hartmann M. et al, Quantitative research findings on European consumers' perception and valuation of EU food quality schemes as well as their confidence in such measures, Strength2Food, 2018.

4.3. 53 IG/STG dans le secteur des produits de la mer

Plus de 30 noms enregistrés au cours des 10 dernières années

En mai 2020, on comptait plus de 3.300 noms enregistrés en tant qu'IG et STG, dont 53 noms protégés dans le secteur des produits de la mer (36 de l'UE-27, 14 du Royaume-Uni et 3 d'autres pays tiers). Les premiers enregistrements d'IG et de STG pour des produits agricoles et des denrées alimentaires ont été effectués au niveau de l'UE en 1996[30], dont un produit de la mer, l'AOP "Avgotaracho Messolongiou" en Grèce (œufs de poisson transformés). De 1996 à 2006, peu (0-2) de nouveaux noms ont été enregistrés chaque année pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Les enregistrements ont augmenté en 2007, avec jusqu'à 7 noms enregistrés en 2013. Le nom enregistré le plus récemment est l'IGP "Bulot de la Baie de Granville" en France (février 2019).

Figure 49. **NOMBRE DE NOMS ENREGISTRÉS SOUS IG/STG CHAQUE ANNÉE**

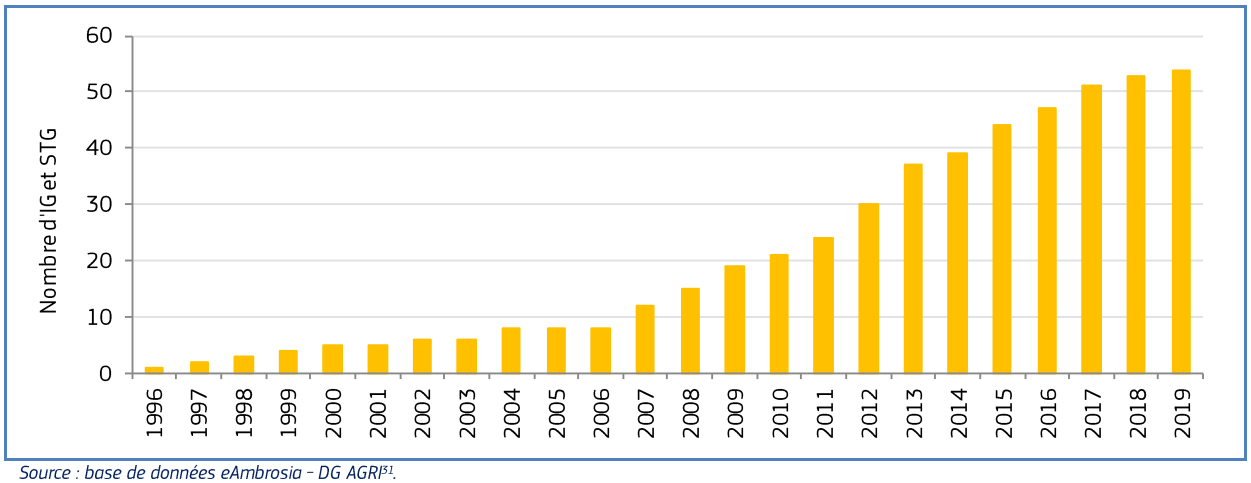

Source : base de données eAmbrosia - DG AGRI[31].

Les noms sont enregistrés dans 14 États membres (EM) et 4 pays tiers au total. Les principaux États membres concernés sont l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, avec 5 à 7 noms enregistrés dans chacun d'entre eux. Viennent ensuite la République tchèque, la Finlande et la Roumanie (avec 2 noms enregistrés), et les Pays-Bas, la Lettonie, le Portugal, la Chine, la Pologne, la Suède, l'Irlande et la Grèce (avec un nom enregistré dans chacun d'eux). Au total, 17 noms sont enregistrés dans des pays tiers : 14 au Royaume-Uni et 1 en Chine, en Norvège et au Vietnam.

Une large gamme de produits est couverte par les IG/STG : produits de la pêche sauvage, d'élevage, frais et transformés

Parmi les 53 noms protégés par des IG et des STG, 31 sont des espèces sauvages (58 %), 21 sont des produits d'élevage (40 %) et un est à la fois d'élevage et sauvage (2 %). Parmi les 53 dénominations, 36 sont des IGP, 14 des AOP et trois sont enregistrées sous des STG.

Il existe une large gamme de produits portant des noms protégés, couvrant à la fois les produits frais (43 % des noms protégés) et les produits transformés (36 %). Certains enregistrements d'IG et de STG couvrent les deux présentations : frais et transformé (21 %). Les principales méthodes de transformation sont le fumage, le séchage et le salage.

Les espèces de poissons sauvages capturés sont protégées :

- **Thon** (3 noms) : IGP "Melva de Andalucia", "Mojama de Barbate", et "Mojama de Isla Cristina" en Espagne ;
- **Anchois** (3 noms) : IGP "Anchois de Collioure" (France), IGP "Acciughe sotto sale del Mar Ligure" (Italie), et AOP "Phú Quốc" (Chine) ;
- **Corégone blanc** (3 noms) : AOP "Kalix Löjrom" (Suède), IGP "Puruveden muikku" (Finlande), et AOP "Kitkan viisas" (Finlande) ;
- **Cabillaud** (3 noms) : STG "Bacalhau de Cura Tradicional Portuguesa" (Portugal) ; IGP "Traditional Grimsby Smoked Fish" (Royaume-Uni), et IGP "Tørrfisk fra Lofoten" (Norvège) ;

[30] Règlement (CE) n° 2081/92 du Conseil du 14 juillet 1992 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires.
[31] Lien vers eAmbrosia : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/food-safety-and-quality/certification/quality-labels/geographical-indications-register/

- **Hareng** (2 noms) : STG "Hollandse maatjesharing / Hollandse Nieuwe / Holländischer Matjes" (Pays-Bas) et IGP "Glückstädter Matjes" (Allemagne) ;
- **Saumon** (2 noms) : IGP "Scottish wild salmon et " West Wales Coracle Caught Salmon " (Royaume-Uni) ;
- **Autres espèces** sont la carpe, l'églefin, le hareng, l'anguille, la lamproie, le maquereau, le pilchard et l'alose pontique.

Les espèces de poissons d'élevage protégées comprennent :

- **Carpe** (8 noms) : des noms sont enregistrés en Allemagne, en Tchéquie et en Pologne (6 IGP et 2 AOP), le plus ancien étant "Oberpfälzer Karpfen" enregistré en 2002. La plus récente est l'IGP "Oberlausitzer Biokarpfen", qui est 100% biologique (enregistrée en 2015) ;
- **Truite** (2 noms) : IGP "Schwarzwaldforelle" (Allemagne) et IGP "Trote del Trentino" (Italie) ;
- **Saumon** (2 noms) : IGP "Clare Island Salmon" (Irlande), IGP "London Cure Smoked Salmon" (Royaume-Uni)[32] et IGP "Scottish Farmed Salmon" (Royaume-Uni) ;
- **Autres espèces** : le mulet, la tanche et l'omble avec un nom enregistré pour chaque espèce (Grèce et Italie).

Les mollusques et crustacés protégés proviennent à la fois des captures sauvages et de l'aquaculture, et comprennent :

- **Moule** (5 noms) : AOP "Mejillón de Galicia ; Mexillón de Galicia" (Espagne), AOP "Moules de Bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel" (France), AOP "Cozza di Scardovari" (Italie), STG "Moules de Bouchot" (France) et AOP "Conwy Mussels" (Royaume-Uni) ;
- **Huître** (3 noms) : IGP "Huîtres Marennes Oléron" (France), IGP " Whitstable oysters" (Royaume-Uni) et AOP "Fal Oyster" (Royaume-Uni) ;
- **Coquille Saint-Jacques et autres pectinidés** (2 noms) : IGP "Coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor" (France) et "Isle of Man Queenies" (Royaume-Uni) ;
- **Autres espèces**, les bulots : IGP "Bulot de la Baie de Granville" (France), et les écrevisses : IGP "Ancheng Long Xia" (Chine).

Le tableau suivant fournit des détails sur les 53 noms enregistrés.

Table 4. **LISTE DES NOMS ENREGISTRÉS SOUS AOP, IGP, STG ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES**

UE-27 / hors UE	Nom protégé	AOP / IGP / STG	Pays	Année d'enregistrement	Espèces	Pêche / aquaculture / les deux	Frais / transformé / les deux
UE-27	Bulot de la Baie de Granville	IGP	FR	2019	Bulot	Pêche	Les deux
	Scrumbie de Dunăre afumată	IGP	RO	2018	Alose pontique	Pêche	Transformé
	Novac afumat din Țara Bârsei	IGP	RO	2017	Carpe	Pêche	Transformé
	Mojama de Barbate	IGP	ES	2016	Thon	Pêche	Transformé
	Mojama de Isla Cristina	IGP	ES	2016	Thon	Pêche	Transformé
	Hollandse maatjesharing / Hollandse Nieuwe / Holländischer Matjes	STG	NL	2015	Hareng	Pêche	Transformé
	Carnikavas nēģi	IGP	LV	2015	Lamproie	Pêche	Les deux
	Matjes de Glückstadt	IGP	DE	2015	Hareng	Pêche	Transformé
	Oberlausitzer Biokarpfen	IGP	DE	2015	Carpe	Aquaculture	Les deux
	Moules de Bouchot	STG	FR	2014	Moule	Aquaculture	Frais
	Bacalhau de Cura Tradicional Portuguesa	STG	PT	2013	Cabillaud	Pêche	Transformé
	Puruveden muikku	IGP	FI	2013	Corégone blanc	Pêche	Frais
	Trote del Trentino	IGP	IT	2013	Truite	Aquaculture	Frais
	Salmerino del Trentino	IGP	IT	2013	Char	Aquaculture	Frais
	Kitkan viisas	AOP	FI	2013	Corégone blanc	Pêche	Frais
	Cozza di Scardovari	AOP	IT	2013	Moule	Aquaculture	Frais
	Aischgründer Karpfen	IGP	DE	2012	Carpe	Aquaculture	Frais
	Fränkischer Karpfen / Frankenkarpfen / Karpfen aus Franken	IGP	DE	2012	Carpe	Aquaculture	Frais

[32] Le cahier des charges de l'IGP "London Cure Smoked Salmon" autorise l'utilisation de saumon d'élevage et de saumon sauvage pêché.

	Moules de Bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel	AOP	FR	2011	Moule	Aquaculture	Frais
	Karp zatorski	AOP	PL	2011	Carpe	Aquaculture	Frais
	Kalix Löjrom	AOP	SE	2010	Corégone blanc	Pêche	Transformé
	Melva de Andalucia	IGP	ES	2009	Thon	Pêche	Transformé
	Caballa de Andalucia	IGP	ES	2009	Maquereau	Pêche	Transformé
	Huîtres Marennes Oléron	IGP	FR	2009	Huître	Aquaculture	Frais
	Acciughe sotto sale del Mar Ligure	IGP	IT	2008	Anchois	Pêche	Transformé
	Tinca Gobba Dorata del Pianalto di Poirino	AOP	IT	2008	Tanche	Aquaculture	Frais
	Třeboňský kapr	IGP	CZ	2007	Carpe	Aquaculture	Les deux
	Holsteiner Karpfen	IGP	DE	2007	Carpe	Aquaculture	Frais
	Mejillón de Galicia / Mexillón de Galicia	AOP	ES	2007	Moule	Aquaculture	Frais
	Pohořelický kapr	AOP	CZ	2007	Carpe	Aquaculture	Les deux
	Anchois de Collioure	IGP	FR	2004	Anchois	Pêche	Transformé
	Oberpfälzer Karpfen	IGP	DE	2002	Carpe	Aquaculture	Les deux
	Schwarzwaldforelle	IGP	DE	2000	Truite	Aquaculture	Les deux
	Clare Island Salmon	IGP	IE	1999	Saumon	Aquaculture	Frais
	Coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor	IGP	FR	1998	Coquille Saint-Jacques	Pêche	Frais
	Avgotaracho Messolongiou	AOP	EL	1996	Mulet	Aquaculture	Transformé
Hors UE	Lough Neagh Pollan	AOP	UK	2018	Pollan	Pêche	Les deux
	London Cure Smoked Salmon	IGP	UK	2017	Saumon	Les deux	Transformé
	West Wales Coracle Caught Sewin	IGP	UK	2017	Truite	Pêche	Les deux
	West Wales Coracle Caught Salmon	IGP	UK	2017	Saumon	Pêche	Les deux
	Conwy Mussels	AOP	UK	2016	Moule	Pêche	Frais
	Tørrfisk fra Lofoten	IGP	NO	2014	Cabillaud	Pêche	Transformé
	Fal Oyster	AOP	UK	2013	Huître	Pêche	Frais
	Ancheng Long Xia	IGP	CN	2012	Poissons-crêpes	Pêche	Transformé
	Scottish Wild Salmon	IGP	UK	2012	Saumon	Pêche	Frais
	Phú Quốc	AOP	VN	2012	Anchois	Pêche	Transformé
	Ile de Man Queenies	AOP	UK	2012	Pétoncle	Pêche	Frais
	Lough Neagh Eel	IGP	UK	2011	Anguille	Pêche	Frais
	Cornish Sardines	IGP	UK	2010	Sardine	Pêche	Les deux
	Traditional Grimsby Smoked Fish	IGP	UK	2009	Cabillaud / églefin	Pêche	Transformé
	Scottish Farmed Salmon	IGP	UK	2008	Saumon	Aquaculture	Frais
	Arbroath Smokies	IGP	UK	2004	Eglefin	Pêche	Transformé
	Whitstable oysters	IGP	UK	1997	Huître	Aquaculture	Frais

Source : EUMOFA basé sur la base de données eAmbrosia (DG AGRI).

4.4. 1.42 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans le secteur des produits de la mer au titre des IG/STG

Valeur des ventes sous IG/STG

Selon une étude récente publiée par la Commission européenne[33], en 2017, la valeur des ventes des 3.207 noms protégés enregistrés au niveau de l'UE-28 était estimée à 77,2 milliards d'euros. Le principal secteur concerné par les IG/STG est celui du vin, qui représente 51 % de la valeur des ventes (39,4 milliards d'euros), suivi par les produits agricoles et les denrées alimentaires (35 % de la valeur des ventes), 27,3 milliards d'euros) et les boissons spiritueuses (13 % de la valeur des ventes, soit 10,4 milliards d'euros). Les dénominations protégées représentaient 7 % du secteur des denrées alimentaires et des boissons de l'UE, et jusqu'à 10-15 % dans certains États membres (comme la France, l'Italie et le Portugal) en raison de l'importance du vin et des grandes AOP et IGP dans les secteurs du fromage et du jambon. On observe de grandes différences dans les caractéristiques économiques au niveau de l'UE. En particulier, les neuf plus grandes IG (plus d'un milliard d'euros) ont recueilli 27 % de la valeur totale des ventes. Le chiffre d'affaires de la moitié des IG était inférieur à 1,1 million d'euros et 7 % des noms protégés n'étaient même pas utilisés sur le marché.

Figure 50. **RÉPARTITION DE LA VALEUR DES VENTES PAR MARCHÉ POUR LES PRODUITS SOUS IG/STG DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE LA MER EN 2017**

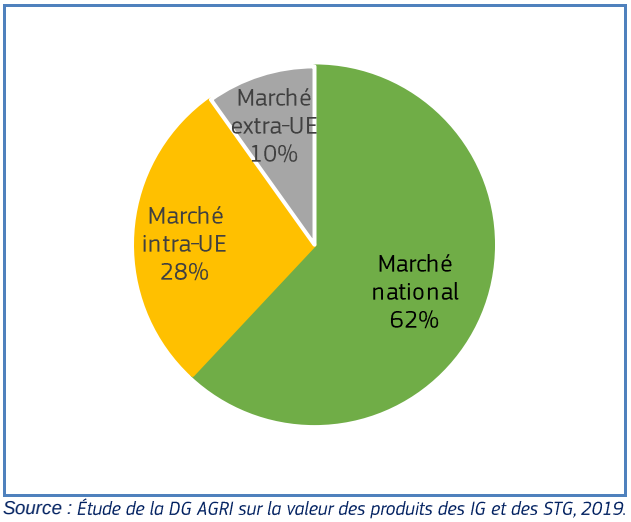

Source : Étude de la DG AGRI sur la valeur des produits des IG et des STG, 2019.

En 2017, le volume des ventes de poissons, mollusques et crustacés vendus sous IG/STG était estimé à 246.709 tonnes et à 1,42 milliard d'euros. Cela représentait 5 % de la valeur des ventes de produits agricoles et de denrées alimentaires sous IG/STG. Elle couvrait les 43 dénominations protégées enregistrées dans l'UE-28 avant 2017. Plus de la moitié des ventes ont eu lieu sur le marché intérieur (62 %, 0,88 milliards d'euros), suivi par le commerce intra-UE (28 %, 0,4 milliard d'euros) et le commerce extra-UE (10 %, 0,14 milliard d'euros). La valeur des ventes était supérieure de 48 % en 2017 par rapport à 2015. Cette croissance est due en grande partie à l'enregistrement de nouveaux noms.

En 2017, il y avait 28 IGP de produits de la pêche et de l'aquaculture qui représentaient 71 % de la valeur des ventes, 3 enregistrements de STG représentant 22 %, et 12 AOP représentant 7 % de la valeur des ventes. La taille moyenne des enregistrements d'IGP et de STG variait entre 32 et 36 millions d'euros en 2017, tandis que la taille moyenne des AOP était beaucoup plus faible : 8 millions d'euros.

Le Royaume-Uni et la France représentaient 88 % de la valeur totale des ventes en 2017. Le Royaume-Uni était le premier producteur, principalement grâce à l'IGP "Scottish Farmed Salmon". En France, les plus grandes IG et STG concernent les coquillages : STG "Moule de Bouchot", IGP "Huîtres Marennes Oléron", et AOP "Moules de Bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel"[34] .

[33] Étude sur la valeur économique des systèmes de qualité, des indications géographiques (IG) et des spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'UE, AND International pour la DG AGRI, 2019 - https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_683

[34] https://www.inao.gouv.fr/Nos-actualites/Publication-de-la-brochure-chiffres-cles-2017

Table 5. **VALEUR DES VENTES DE PRODUITS DE LA MER ENREGISTREES DANS L'UE-28 ENTRE 2015 ET 2017 SOUS AOP, DES IGP ET DES STG (valeur en millions d'euros)**

	2015	2016	2017	% 2017	Évolution 2017/2015
AOP	99	98	97	7%	-2%
IGP	802	885	1.013	71%	+26
STG	60	305	312	22%	+420%
Total	**962**	**1.288**	**1.421**	**100%**	**+48%**

Source : Étude de la DG AGRI sur la valeur des produits des IG et des STG, 2019.

Au niveau de l'UE, en 2017, la valeur totale des ventes du secteur de la PAP se situait entre 27,68 milliards d'euros (activités de transformation et de conservation uniquement)[35] et 39,96 milliards d'euros (y compris les activités de transformation et de conditionnement, les débarquements et l'aquaculture)[36]. Ainsi, sur la base de ces hypothèses, les produits portant une dénomination protégée représentaient de 3,5 % à 5,1 % de la valeur des ventes du secteur des produits de la mer de l'UE. En comparaison, ce chiffre est bien inférieur à celui des principaux secteurs sous IG/STG où 56 % du vin[37] et 21 % du fromage de l'UE[38] sont commercialisés sous IG/STG (en volume). Toutefois, l'importance des IG/STG pour les produits de la mer est comparable à celle d'autres secteurs alimentaires[39], par exemple :

- **Fruits et légumes :** les produits bénéficiant d'une IG/STG représentaient 2 à 4 % de la production nationale en France, en Espagne et en Italie (en valeur).
- **Produits à base de viande :** les produits bénéficiant d'une IG/STG représentaient 4 % et 6 % de la production nationale en France et en Allemagne (en valeur).
- Les IG protégées représentaient 3 % de la production d'**huile d'olive** de l'UE (en valeur)[40].

L'importance des IG et des STG est également comparable à la part du référentiel biologique dans le secteur de l'aquaculture, qui était estimée à 3,8 % de la production aquacole totale de l'UE en 2015[41].

Différentiel de valeur pour les produits IG

Le différentiel de valeur pour les produits IG a été calculé pour chaque secteur dans le cadre de l'étude de la Commission européenne. Elle est basée sur la prime de prix pour chaque IG, pondérée par le volume vendu. Le différentiel de valeur ou de prix ne peuvent pas être directement liés à une meilleure rentabilité car les produits sous IG/STG peuvent également avoir des coûts de production supplémentaires. Toutefois, il s'agit d'un indicateur du positionnement sur le marché des produits sous IG.

Le différentiel de valeur pour les produits de la mer sous IG a été estimé à 1,35 en 2017. Cela signifie que la valeur de vente des produits bénéficiant d'une IG était, selon les estimations, supérieure d'un facteur 1,35 à celle des produits comparables sans IG pour le même volume. À titre de comparaison, le différentiel de valeur pour les produits agricoles et les denrées alimentaires était de 1,50, ce qui était particulièrement élevé pour le fromage (1,60) et les produits carnés (1,53). Le différentiel de valeur était plus élevé pour le secteur des produits de la mer que pour les autres grands secteurs couverts par des régimes d'IG, tels que la bière (1,26), la viande fraîche (1,20) et les fruits et légumes (1,12). Le différentiel de valeur indique une différenciation reconnue sur le marché pour les produits de la mer sous IG.

[35] EUROSTAT - Statistiques structurelles sur les entreprises, chiffre d'affaires pour la transformation et la conservation des produits de la mer.
[36] EUMOFA : La valeur des ventes pour les débarquements est de 7,22 milliards d'euros pour les débarquements et de 5,06 milliards d'euros pour la valeur de l'aquaculture. Il s'agit d'une surestimation de la valeur des ventes du secteur PPA, avec un double comptage entre les débarquements/production aquacole et l'étape de la transformation/conditionnement.
[37] Basé sur l'étude sur la valeur économique des systèmes de qualité, des indications géographiques (IG) et des spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'UE, AND International pour la DG AGRI, 2019.
[38] 10,17 millions de tonnes de fromage produit au niveau de l'UE 28 en 2017 sur la base d'EUROSTAT et 1,24 million de tonnes sous IG/STG sur la base de l'étude de la DG AGRI.
[39] Basé sur l'étude sur la valeur économique des systèmes de qualité, des indications géographiques (IG) et des spécialités traditionnelles garanties (STG) de l'UE, AND International pour la DG AGRI, 2019.
[40] 301 millions d'euros au titre de l'IG/STG sur la base de l'enquête AND-I pour la DG AGRI et 9,57 milliards d'euros en valeur de vente au niveau de l'UE sur la base d'EUROSTAT-Prodcom.
[41] Source : Aquaculture biologique de l'UE, EUMOFA, 2017 : https://www.eumofa.eu/documents/20178/84590/Study+report_organic+aquaculture.pdf

Facteurs de succès des chaînes de valeur IG/STG

Parmi le grand nombre d'IG et de STG enregistrées, certaines ont rencontré un grand succès commercial, tandis que d'autres ne sont même pas utilisées par les parties prenantes. Comme le précisent Barjolle et Sylvander (2003)[42], la convergence de plusieurs facteurs est nécessaire, notamment la spécificité des produits, la pertinence de la stratégie de commercialisation, la coordination entre les parties prenantes, la gouvernance et le soutien des pouvoirs publics. Le type de produit et le pays d'origine jouent également un rôle, mais ce ne sont pas des facteurs décisifs pour déterminer le succès d'une IG/STG. L'enregistrement d'une IG/STG ne crée pas automatiquement une différenciation commerciale. L'enregistrement permet la protection intellectuelle des IG et fournit un cadre pour la mise en œuvre de cette stratégie de différenciation par les parties prenantes. Le différentiel de valeur des produits de la mer sous IG illustre cette différenciation du marché.

La coordination et la gouvernance des chaînes de valeur IG/STG concernent : 1) la définition d'une stratégie collective, 2) la définition de cahiers des charges IG/STG en fonction du contexte local et de la demande du marché, et 3) le contrôle de ces cahiers des charges. Une gouvernance qui implique toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, et la définition de règles de production pour les étapes en amont (ce qui n'est pas le cas pour tous les enregistrements d'IG et de STG) peuvent permettre une meilleure répartition des bénéfices à travers la chaîne d'approvisionnement. En outre, les IG et les STG traitent de la gestion de la qualité (règles de production et contrôles), ce qui peut constituer un signal positif pour les distributeurs et les consommateurs finaux.

4.5. Focus sur la France, l'Espagne, l'Allemagne et la Norvège

France : Principalement des moules et des huîtres

Il existe six noms enregistrés comme IG ou STG dans le secteur des produits de la mer en France. La STG "**Moule de Bouchot**" (moule) et l'IGP "**Huître de Marennes Oléron**" (huître) sont les principales dénominations protégées dans le secteur des produits de la mer en France en 2018[43]. La STG "**Moule de Bouchot**" vise à différencier les moules élevées selon la méthode du "*bouchot*" ("*bouchot*" consiste en un poteau de bois où sont cultivées les moules) des moules importées sur le marché français.

Il existe une autre dénomination enregistrée en France dans le secteur des moules : AOP "**Moules de bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel**", produit dans la baie du Mont-Saint-Michel, dans l'ouest de la France. 10.000 tonnes sous AOP sont produites chaque année, générant un chiffre d'affaires d'environ 25 millions d'euros sur le territoire[44]. Environ 90 % de la production locale est commercialisée sous AOP. Les 10 % restants se composent principalement de petites moules rejetées lors du processus de tri et de moules collectées en dehors de la saison officielle de récolte de l'AOP. La production de moules dans la baie du Mont-Saint-Michel se faisait initialement sous une marque commerciale. Cependant, les parties prenantes ont été confrontées à une utilisation abusive du nom "Mont-Saint-Michel" et ont décidé de l'enregistrer en tant qu'IG. Les moules sous AOP ont un prix plus élevé que les moules sous STG, et les volumes sont également plus faibles[45].

L'IGP "**Huître de Marennes Oléron**" a été enregistrée comme IGP en 2009. Les huîtres sont produites dans la région de la Nouvelle-Aquitaine. Elle était déjà certifiée sous le régime français de certification "Label Rouge" depuis 1989. Actuellement, les huîtres peuvent être commercialisées à la fois sous IGP et sous "Label Rouge". Il existe différents types d'huîtres couvertes par l'IGP Marennes Oléron, en fonction de leur stade de finition. La finition est effectuée dans des bassins spécifiques situés dans la zone protégée. Ces bassins sont appelés localement "*claire*", par exemple l'huître "*fine de Claire*". La finition en "*claire*" donne un goût spécifique et une couleur verte spécifique à la "*Fine de Claire verte*".

Les autres IG françaises dans le secteur des produits de la mer sont les IGP "Coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor", "Anchois de Collioure" et "Bulot de la Baie de Granville".

[42] Facteurs de succès des produits d'origine certifiée dans les filières agro-alimentaires, Barjolle and Sylvander, 2003.
[43] INAO: https://www.inao.gouv.fr/Publications/Donnees-et-cartes/Informations-economiques
[44] L. Gauvrit et B. Schaer dans Sustainability of European food quality schemes, section "AOP Moules de Bouchot de la Baie de Saint-Michel en France", 2019.
[45] L. Gauvrit et B. Schaer dans Sustainability of European food quality schemes, section "AOP Moules de Bouchot de la Baie de Saint-Michel en France", 2019.

Espagne : Moules, longes de thon et conserves de poisson

Il existe cinq noms protégés en Espagne. Les données détaillées sont fournies par le ministère espagnol de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (MAPA)[46]. La valeur totale des ventes était de 57,3 millions d'euros en 2018, avec 98,5 % des ventes sur le marché national. Les cinq IG sont détaillées ci-dessous :

- **L'AOP "Mejillón de Galicia**" a été enregistrée en 2007. Elle couvre les moules fraîches et en conserve produites en Galice. La zone de culture est la zone maritime intérieure des rias galiciennes dans les provinces de La Corogne et de Pontevedra. La zone de purification et d'expédition est les provinces côtières de La Corogne et de Pontevedra. La valeur des ventes sous AOP était de 27,3 millions d'euros en 2018 (soit 48 % de la valeur des ventes de produits de la mer sous IG en Espagne) avec un prix moyen de 2,96 EUR/kg. La production totale était de 54.042 tonnes en 2018, dont 9.245 tonnes ont été commercialisées sous AOP. L'AOP ne couvre que le produit frais et une grande partie de la production locale est destinée à la transformation[47], ce qui explique la différence entre le volume produit sous AOP et le volume réel commercialisé sous AOP. Il est courant pour les produits sous IG/STG que tous les volumes produits conformément au cahier des charges ne soient pas commercialisés sous le référentiel. Cela dépend de la stratégie des acteurs impliqués dans le régime et de la demande du marché.
- **L'AOP "Melva de Andalucia**" couvre les conserves de bonitou et d'auxide à l'huile (*Auxis rochei* et *Auxis thazard*) et l'**IGP "Caballa de Andalucía**" couvre les conserves de maquereau (*Scomber japonicus*). La production a lieu dans les municipalités des provinces d'Almeria, Cadix, Grenade, Huelva et Malaga. Les méthodes utilisées sont non industrielles, le poisson étant dépecé à la main (sans utiliser de produits chimiques) pour garantir un produit de haute qualité. Les ventes sous ces deux IG ont atteint 2.584 tonnes et 26,4 millions d'euros en 2018 (46 % de la valeur des ventes de produits de la mer sous IG en Espagne), avec un prix moyen de 13,89 EUR/kg pour la "Melva de Andalucia" et de 8,07 EUR/kg pour la "Caballa de Andalucia".
- **La "Mojama de Barbate**" **IGP** et la **"Mojama de Isla Cristina" IGP** sont fabriquées à partir de longes de thon (thon albacore et thon rouge), qui sont séchées et assaisonnées. La "Mojama de Barbate" est produite dans deux communes de la région de Cadix, et la "Mojama de Isla Cristina" dans trois communes de la région de Huelva. Les produits sont emballés sous vide dans des sacs plastiques transparents ou stockés dans des bocaux en verre contenant de l'huile d'olive ou de tournesol. Le volume commercialisé pour ces deux IGP était de 133 tonnes en 2018, pour une valeur de vente de 3,6 millions d'euros, avec un prix d'environ 27 EUR/kg.

Le tableau ci-dessous résume les données économiques pour chaque IG enregistrée dans le secteur des produits de la mer en Espagne.

Table 6. **DONNÉES ÉCONOMIQUES SUR LES IG ESPAGNOLES DANS LE SECTEUR DES PPA EN ESPAGNE (2018)**

Nom protégé	Volume (tonnes)			Valeur des ventes (en millions d'euros)	Proportion de la valeur totale des ventes (%)	Prix EUR/kg	Proportion du volume des ventes sur le marché intérieur (%)
	Volume conforme au cahier des charges de l'IG	Volume certifié sous IG	Volume commercialisé sous IG				
AOP Mejillón de Galicia	54.042	54.042	9.245	27,3	48%	2,96	99,8%
AOP Melva de Andalucía	897	437	957	13,3	23%	13,89	99,2%
IGP Caballa de Andalucía	3.315	1.651	1.627	13,1	23%	8,07	91,5%
IGP Mojama de Barbate	76	76	76	2,1	4%	27,00	82,9%
IGP Mojama de Isla Cristina	76	57	57	1,5	3%	26,83	100,0%
Total	58.406	56.263	11.962	57,3	100%	4,79	98,5%

Source : MAPA - Rapport 2018 sur les AOP, IGP et STG pour les produits agricoles et les denrées alimentaires.

[46] https://www.mapa.gob.es/es/alimentacion/temas/calidad-agroalimentaria/informedop_igp_2018_ver6_tcm30-513985.pdf
[47] https://www.elcorreogallego.es/hemeroteca/record-mexillon-galicia-sella-casi-siete-veces-bivalvo-2010-KRCG1216590

Allemagne : Cinq noms sur la carpe d'élevage

Il y a sept noms enregistrés en Allemagne, qui sont tous des IGP : cinq noms concernent la carpe d'élevage, un la truite d'élevage et un le hareng transformé. Les cinq noms de carpes d'élevage ont été enregistrés entre 2002 et 2015.

Chacune de ces cinq IGP couvre la carpe commune. Trois d'entre elles sont produites en Bavière, une dans le Schleswig-Holstein et une autre en Saxe. Chacune d'entre elles possède un cahier des charges IGP différent en termes de poids de poisson vivant (de 1 kg/poisson à 2,5 kg/poisson), de durée d'élevage (généralement 3 ou 4 ans), de teneur en matière grasse du poisson (la teneur la plus faible étant pour l'**IGP "Oberlausitzer Biokarpfen"** : 0,4 à 5%), et de lien avec la zone protégée (au moins une des deux dernières années de vie passées dans la zone protégée pour l'IGP **"Aischgründer Karpfen"** et l'**IGP "Fränkischer Karpfen"**). L'IGP **"Oberlausitzer Biokarpfen"** est également produite à 100 % sous référentiel biologique. Le tableau suivant donne un aperçu de ces cinq IGP.

Table 7. **LA CARPE D'ÉLEVAGE SOUS IGP EN ALLEMAGNE**

Nom protégé	Année d'enregistrement	Zone géographique	Poids (kg)
IGP Oberpfälzer Karpfen	2002	Région du Palatinat supérieur en Bavière	Minimum 1,0 kg (généralement entre 1,5-2,0 kg)
IGP Holsteiner Karpfen	2007	Schleswig-Holstein	Minimum 1,5 kg (généralement environ 2,5 kg)
IGP Aischgründer Karpfen	2012	La région d'Aischgrund en Bavière	1,0-1,7 kg
Carpe de Franconie IGP	2012	La région de Franconie en Bavière	1,0-1,7 kg
IGP Oberlausitzer Biokarpfen	2015	Les régions de Bautzen et Görlitz en Saxe	1,3-2,5 kg

Source : EUMOFA basé sur des documents uniques dans la base de données eAmbrosia (DG AGRI).

Norvège : Cabillaud séché sous IGP – "TØRRFISK FRA LOFOTEN[48]

Le "Tørrfisk fra Lofoten" a été enregistré au niveau national en 2007 et est devenu une IGP au niveau européen en 2014. La région des Lofoten est un groupe d'îles situées dans la partie nord de la Norvège, qui ont une longue tradition de transformation et de conservation du poisson de fond. Le "Tørrfisk fra Lofoten" est un cabillaud de l'Atlantique séché (*Gadus morhua*) capturé autour des Lofoten et de Vesterålen de janvier à avril.

"Tørrfisk" est le terme norvégien pour "stockfish" (poisson séché). Le cahier des charges de l'IGP indique que le poisson pêché dans cette région a une structure différente de celle du poisson pêché en haute mer, notamment en ce qui concerne sa chair musculaire issue de longues migrations. Cette structure lui confère une qualité unique qui est essentielle pour résister au processus de séchage. La pêche se fait proche de la côte, ce qui permet de débarquer le poisson le même jour que la capture. Le poisson est transformé dans la région des Lofoten, qui comprend six municipalités du nord de la Norvège. Le poisson est séché naturellement, en plein air, pendant 2 à 4 mois.

Plusieurs raisons ont conduit les parties prenantes à enregistrer une IG, notamment l'objectif de différencier le poisson séché local du poisson séché produit ailleurs, la nécessité de coordonner la commercialisation et la bonne image des IG sur le marché italien ("Tørrfisk fra Lofoten" est un important produit d'exportation en Italie).

Les produits sont principalement exportés, malgré l'augmentation de la consommation nationale, qui a augmenté ces dernières années et représente actuellement 15 % de la production totale. Le stockfish est entre autres utilisé pour la préparation du plat traditionnel de Noël "Lutefisk". Les exportations se sont élevées à 3.049 tonnes en 2017 (65 % du stock de poisson exporté de Norvège). Le principal marché est l'Italie, qui représente 70 % des ventes, suivie par les autres États membres de l'UE (20 %) et les États-Unis (8 %).

[48] Cette section est basée sur les informations disponibles sur eAmbrosia et sur V. Amilien, G.Vittersø, et T. Tangeland. dans "Sustainability of European food quality schemes", section "IGP Lofoten Stockfish in Norway", 2019.

5. Étude de cas - Impacts du COVID-19

L'EUMOFA a suivi de près les effets du COVID-19 sur les marchés européens des produits de la mer, en publiant des bulletins hebdomadaires avec les dernières mises à jour[49]. Des contacts réguliers avec les différentes parties prenantes et des analyses des données quotidiennes ou hebdomadaires disponibles au cours des 2 ou 3 derniers mois ont constitué la base de cette étude de cas.

5.1. Introduction

COVID-19 est le nom de la maladie infectieuse causée par le coronavirus le plus récemment découvert (SARS-CoV-2), inconnu avant son apparition à Wuhan, en Chine, en décembre 2019[50]. Au cours des premiers mois de 2020, la maladie s'est répandue dans le monde entier et a été classée comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars. À la mi-mai, plus de 1,3 million de personnes auraient été infectées en Europe (4,3 millions dans le monde) et environ 156.000 seraient décédées (plus de 300.000 dans le monde)[51].

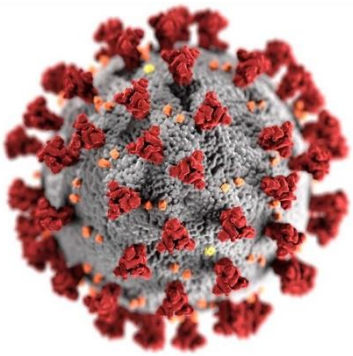

Source : Organisation mondiale de la santé (OMS).

5.2. Mesures imposées par les États membres de l'UE pour réduire la propagation du COVID-19

L'Italie a été le premier pays européen à être sévèrement touché par le virus, connaissant une croissance exponentielle du taux d'infection à partir de la mi-février. Pour éviter les contraintes de capacité et réduire la pression sur le secteur de la santé, les pays du monde entier ont mis en place un ensemble de restrictions sociales et de mesures de confinement pour réduire la propagation du virus et "aplatir la courbe" des infections confirmées.

En Europe, les mesures restrictives ont commencé avec la suspension par les autorités italiennes de tous les vols entre l'Italie et la Chine le 31 janvier. Le 22 février, environ 50.000 personnes de 11 municipalités différentes du nord de l'Italie ont été mises en quarantaine, et les activités professionnelles et les événements sportifs ont été suspendus. Le 3 mars, le gouvernement italien a ordonné la fermeture complète des écoles et des universités dans tout le pays, suivie d'une suspension complète de toutes les activités sportives le 9 mars.

Tout au long des semaines 11 et 12 de 2020, la majorité des pays européens ont également commencé à mettre en œuvre différentes formes de mesures de confinement et de restrictions, y compris, *entre autres, des* restrictions de voyage, des mesures de distanciation sociale, la fermeture de restaurants et de cafés, de bars, d'hôtels, d'écoles et d'entreprises non essentielles, ainsi que le report ou l'annulation d'événements publics et de manifestations sportives organisées. À l'inverse, la Suède a choisi de ne pas mettre en œuvre un confinement complet, mais a plutôt introduit des mesures générales de distanciation sociale, ce qui a amené un grand nombre de ses citoyens à travailler depuis leur domicile et à réduire leurs déplacements. Les 29 et 31 mars, la Suède a étendu ses restrictions, interdisant les rassemblements de plus de 50 personnes et les visites aux maisons de retraite.

Pour garantir la disponibilité des biens et des services essentiels, la Commission a publié le 16 mars des lignes directrices sur la gestion des frontières, qui énoncent les "principes d'une approche intégrée pour une gestion efficace des frontières afin de protéger la santé tout en préservant l'intégrité du marché unique"[52]. Ces lignes directrices comprennent notamment des principes concernant les voies prioritaires pour le transport d'urgence et de marchandises (par exemple, les "*green lanes*"), ainsi que des orientations sur les règles de contrôle sanitaire à l'entrée des frontières extérieures et intérieures, tant pour les ressortissants de l'UE que pour les ressortissants de pays tiers.

[49] https://eumofa.eu/covid-19
[50] https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019
[51] Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (18.05.2020).
[52] https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20200316_covid-19-guidelines-for-border-management.pdf

5.3. Impacts du COVID-19 sur la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer

La fermeture des hôtels, des restaurants et de la restauration (HORECA) a fait que les effets du COVID-19 ont été immédiatement ressentis tant par les premières ventes de la pêche que par le secteur de l'aquaculture en raison de la perte de ces débouchés pour les espèces fraîches, qui peuvent représenter jusqu'à 50 % des débouchés pour le poisson frais dans certains pays comme l'Italie. Dans de nombreux États membres (EM), les poissonneries, les marchés et les rayons frais dans les magasins de détail ont également été fermés, ce qui a entraîné une nouvelle baisse importante de la demande de produits de la mer frais. Des restrictions sur les voyages ont été imposées, des vols ont été annulés, et la capacité de fret aérien a été fortement réduite et les taux de fret aérien ont augmenté. En conséquence, l'accès aux produits frais sur les marchés étrangers a considérablement diminué ou a disparu.

Premières ventes

La forte baisse de la demande a entraîné une diminution des prix en première vente dans toute l'Europe, avec toutefois des fluctuations importantes et des tendances variables selon les pays et les espèces. Par exemple, pour les pêcheries de petits pélagiques d'Europe du Nord, qui produisent principalement des produits congelés ou des espèces utilisées pour la production de farine et d'huile de poisson, les effets du COVID-19 ont été négligeables. Les pêcheries de poissons de fond et de poissons plats ont été touchées différemment, selon les espèces et les segments de marché. En général, les espèces principalement vendues à HORECA ont connu de fortes baisses de prix immédiatement après la mise en œuvre des mesures de confinement, l'offre, la demande et les prix restant volatils depuis lors (voir l'exemple des volumes quotidiens en première vente et des prix de la baudroie dans cinq criées danoises).

Figure 51. **VOLUME DES PREMIÈRES VENTES ET PRIX MOYEN DE LA BAUDROIE DANS CING CRIEES DANOISES[53]**

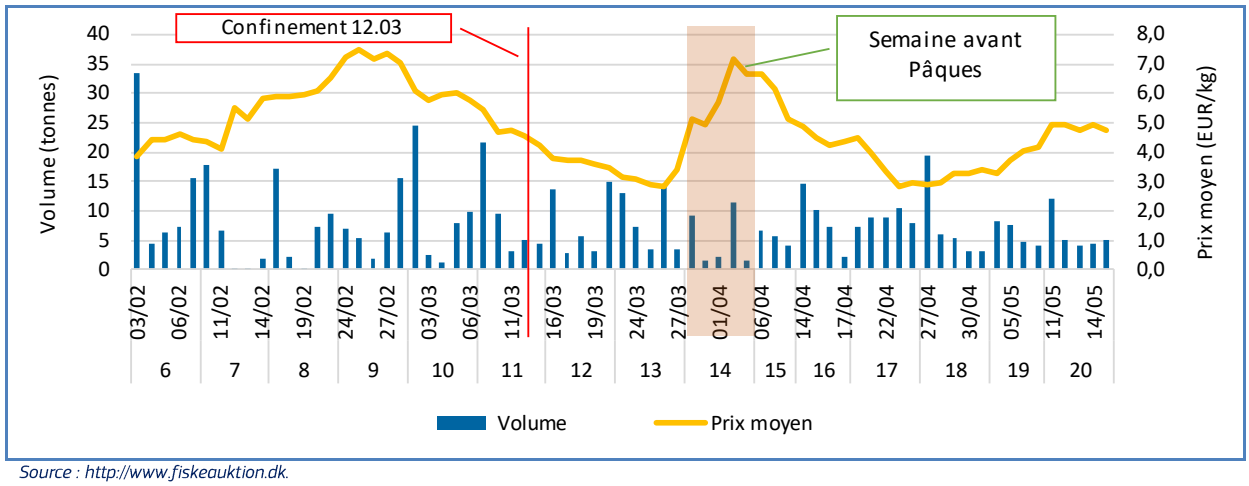

Source : http://www.fiskeauktion.dk.

Activité de pêche

De nombreuses flottes de pêche de l'Union européenne dépendent fortement des exportations, tant intra-UE qu'extra-UE. Ces flottes sont fortement touchées par la réduction de la demande en Europe et le manque de capacité de fret aérien vers des marchés éloignés, comme par exemple la pêche du crabe tourteau en Irlande, qui a presque entièrement suspendu ses activités depuis le début de l'épidémie de COVID-19. Toutefois, afin de s'adapter à la réduction de la demande, plusieurs OP ont organisé une rotation des navires en fonction des acheteurs attendus en criée. L'objectif était de maintenir des prix rentables et une activité minimale pour les ventes en criée. Ce fut le cas par exemple pour la flotte française de chalutiers en Méditerranée.

Les mesures de distanciation sociale ont créé des difficultés pour de nombreux pêcheurs. Certains, incapables de respecter les mesures de distanciation, ont été contraints de rester au port. D'autres ont été contraints d'arrêter la pêche car ils n'ont pas pu relever leur équipage en raison des restrictions de voyage, et la relève de l'équipage reste un problème pour la flotte de pêche opérant dans les eaux hors-UE.

[53] Hanstholm, Hirtshals, Strandby, Grenaa et Skagen.

Les diverses restrictions de confinement, conjuguées à la faiblesse de la demande et à la chute des prix, ont entraîné une diminution générale de l'activité de pêche. La base de données Global Fishing Watch (basée sur les données AIS[54]) fait état de réductions de 50 % ou plus de l'activité de pêche hebdomadaire en Italie, en France et en Espagne, par rapport à la moyenne de 2018-2019[55]. Il est important de noter que les données AIS ne représentent que la flotte hauturière mondiale (navires de plus de 15 mètres dans l'UE) et ne tiennent pas compte de l'impact sur la petite pêche, qui représente une grande partie de la flotte de pêche européenne. En réalité, la pêche à petite échelle a été fortement touchée puisque la plupart de ses ventes sont destinées à l'HORECA et aux marchés locaux du poisson.

Table 8. **REDUCTION DE LA DENSITE DES NAVIRES DE PECHE PAR BASSIN MARITIME DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR LA STRATEGIE MILIEUX MARINS (DCSMM) EN AVRIL 2020 PAR RAPPORT A AVRIL 2019**

Bassin maritime	Variation en
Mer Adriatique	-40%
Mer Égée-Bassin Levantin	-37%
Océan Arctique	-6%
Mer Baltique	-10%
Golfe de Gascogne et côte ibérique	-14%
Mer Noire	75%
Mer Celtique	-24%
Grande mer du Nord	-14%
Mer d'Islande	-16%
Mer Ionienne et Méditerranée centrale	-37%
Macaronésie	
Mer de Norvège	7%
Méditerranée occidentale	-39%

Source : EMODnet Human Activities, basé sur les données de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM). Notez que la mer d'Azov, la mer de Jan Mayen et la mer Blanche n'ont pas été incluses dans le calcul, car une activité de faible densité peut produire des résultats peu fiables.
**L'augmentation en mer Noire est très certainement due à l'amélioration de la couverture des données en 2020. Ainsi, elle n'indique pas une augmentation réelle de la densité des bateaux de pêche ou de l'activité de pêche.*

Spécifique à l'UE, la base EMODnet Activités Humaines[56] contient des données sur la densité des routes maritimes ventilées par type de navire. Ces données indiquent le nombre de trajets effectués par certains types de navires par kilomètre carré chaque mois. En comparant la densité du trafic des navires de pêche en avril 2020 avec celle d'avril 2019, on constate que le trafic moyen dans l'ensemble des bassins maritimes de l'UE a diminué de 18 %. Toutefois, les écarts entre les bassins maritimes sont importants, la Méditerranée connaissant la baisse la plus spectaculaire de la densité du trafic.

À proprement parler, une réduction de la densité des navires de pêche n'implique pas une réduction égale de l'activité de pêche. Les données AIS transmettent les positions des navires, quel que soit le nombre de navires qui pêchent réellement. Toutefois, en supposant que les pêcheurs qui ont cessé de pêcher ne quittent pas les ports, la densité des navires peut être utilisée comme indicateur. Comme pour les données du Global Fishing Watch, la petite pêche n'est pas incluse.

[54] Système d'identification automatique (AIS). Plus d'informations disponibles ici : http://www.imo.org/en/OurWork/safety/navigation/pages/ais.aspx
[55] https://globalfishingwatch.org/data-blog/global-fisheries-during-covid-19/
[56] www.emodnet-humanactivities.eu

Figure 52. **CARTE DE L'ACTIVITÉ DES NAVIRES DE PÊCHE, COMPARAISON DE L'ACTIVITÉ DES NAVIRES ENTRE AVRIL 2020 ET AVRIL 2019**

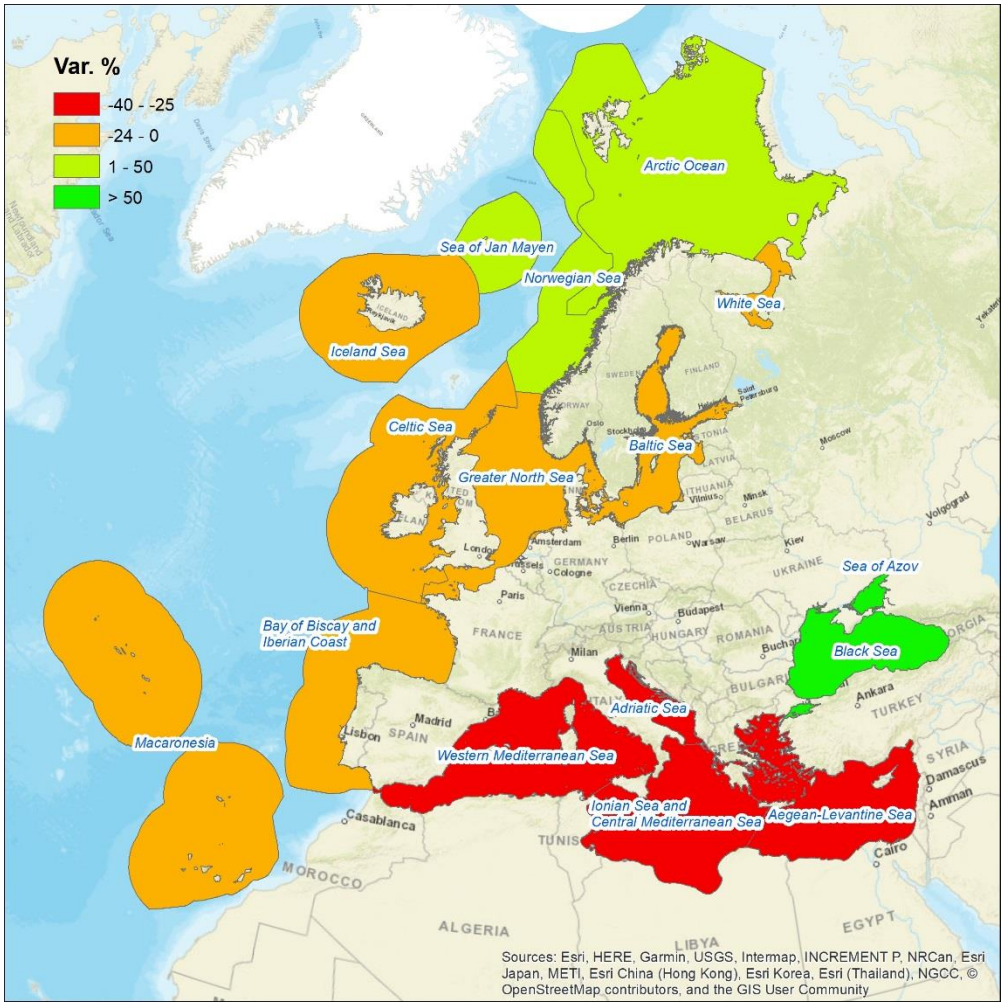

Source : Élaboration d'EUMOFA sur la base des données d'EMODnet Human Activities et de l'AESM.
**L'augmentation en mer Noire est très certainement due à l'amélioration de la couverture des données en 2020. Ainsi, elle n'indique pas une augmentation réelle de la densité des bateaux de pêche ou de l'activité de pêche.*

La pêche européenne a également été touchée par des mesures de confinement et de distanciation sociale dans des pays non européens. Par exemple, les mesures de confinement au Maroc ont entraîné une forte réduction de la capacité de l'industrie du décorticage des crevettes, ce qui a conduit les Pays-Bas et d'autres pays d'Europe du Nord à arrêter ou à imposer des restrictions à la pêche à la crevette. Malgré l'utilisation accrue du décorticage mécanique aux Pays-Bas, une grande partie de la flotte crevettière néerlandaise est restée au port au cours des dernières semaines avec le soutien du FEAMP[57].

Aquaculture

Comme le principal marché des espèces d'élevage en Europe est le secteur HORECA, la plupart des espèces d'élevage ont été gravement touchées par les mesures de confinement liées au COVID-19 dans les États membres. À la mi-avril, les éleveurs d'anguilles des Pays-Bas (le plus grand producteur d'anguilles d'élevage de l'UE) ont signalé une baisse des ventes d'environ 40 % depuis le début des mesures de confinement dans l'UE. Une baisse similaire a été signalée pour l'industrie du bar et de la daurade en Grèce, avec des réductions des ventes allant jusqu'à 90 % pour les producteurs qui dépendent fortement du secteur de la restauration. En Espagne et en France, les secteurs de la conchyliculture (moules et huîtres) ont enregistré des réductions des ventes allant jusqu'à 80 %.

[57] https://ec.europa.eu/fisheries/press/eu-adopts-emergency-aid-fisheries-and-aquaculture_en

Pour les aquaculteurs produisant et vendant à la grande distribution, il y avait quelques exceptions. D'une manière générale, les producteurs de salmonidés s'en sont mieux sortis que la majeure partie du secteur, car une grande partie de leur production est destinée à la grande distribution (sous forme de filets fumés ou congelés ou de filets frais entiers ou en portions conditionnées). Malgré cela, les prix ont été plus bas au cours des derniers mois par rapport à la même période des années précédentes, en particulier pour les saumons de grande taille. Pour le saumon entier frais de Norvège vers l'UE, le volume total des importations de la semaine 10 à 19 est à peu près le même que l'année dernière, mais les prix ont diminué de plus de 2,00 EUR/kg pendant les semaines 10 à 14 et sont restés bas. Au Royaume-Uni, la valeur des exportations de saumon d'élevage écossais au premier trimestre était inférieure de 34 % en 2020 par rapport à la même période en 2019. Cependant, à la mi-mai, les prix comptant du saumon norvégien ont de nouveau augmenté pour atteindre leur niveau d'avant les mesures de confinement.

Figure 53. **IMPORTATIONS HEBDOMADAIRES EXTRA-EUROPÉENNES DE SAUMON FRAIS ENTIER EN PROVENANCE DE NORVÈGE - SEMAINE 1 À 19**

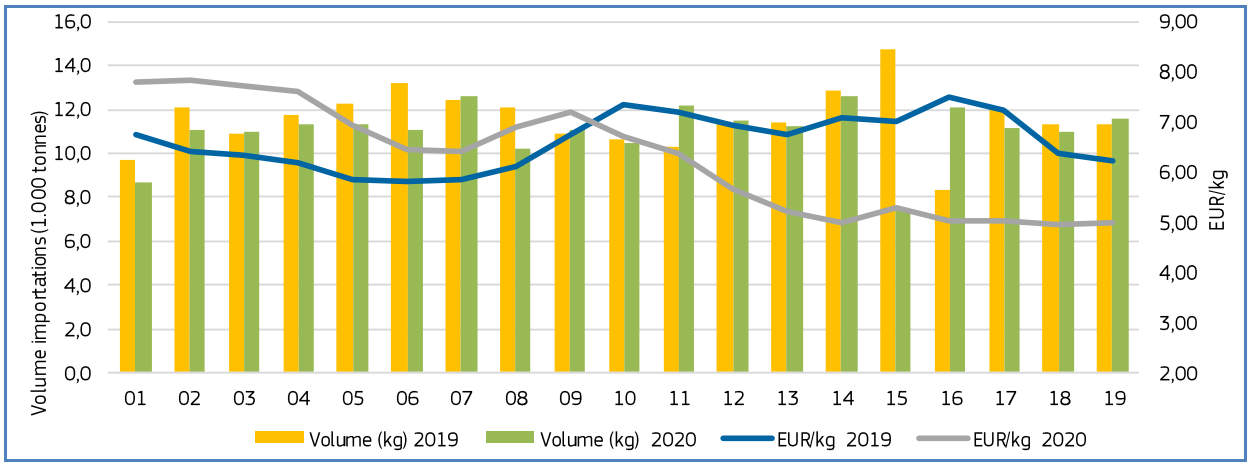

Source : EUMOFA.

L'absence de demande représente un défi pour les pisciculteurs dont la biomasse est en constante augmentation. Pendant une période limitée d'environ deux mois, ils peuvent réduire l'alimentation à un minimum, mais si les marchés ne rouvrent pas après cette période, le poisson doit être récolté, congelé et stocké. La chute brutale des revenus exerce une pression accrue sur les liquidités des éleveurs, et plusieurs entreprises luttent pour leur survie. Pour faire face à ce défi, la Commission européenne a réactivé le soutien du FEAPM au mécanisme d'aide au stockage et l'a étendu aux aquaculteurs afin de les aider à absorber la biomasse croissante. (Le soutien du FEAMP au mécanisme d'aide au stockage avait pris fin en 2018 et avait été réservé aux OP de pêche).

Transformation

L'industrie européenne de la transformation a également été touchée de diverses manières. Après l'introduction de mesures de confinement à l'échelle nationale, le renforcement des contrôles et des restrictions de voyage a créé de longues files d'attente à plusieurs frontières de l'UE, entraînant des retards dans le transport des marchandises destinées aux industries de transformation et aux marchés de détail. La chaîne d'approvisionnement en produits de la pêche et de l'aquaculture (PPA) étant jugée vitale pour l'approvisionnement alimentaire global dans la plupart des pays, des solutions ont rapidement été mises en place aux frontières des États membres, permettant ainsi le bon déroulement du transport des denrées alimentaires.

La plupart des transformateurs de saumon fumé et en filets (par exemple en Pologne) ont travaillé à pleine capacité pour répondre à la demande croissante de la grande distribution et ont connu peu d'interruptions dans l'approvisionnement en matières premières. D'autres transformateurs ciblant les marchés de détail font également état de niveaux de demande élevés, mais ont décrit la situation comme étant fragile. Un transformateur italien a fait état d'une augmentation de plus de 40 % des ventes de thon en conserve en raison de l'application des mesures COVID-19. En revanche, les transformateurs ciblant principalement l'HORECA ont perdu la plupart de leurs débouchés. En France, le secteur de la cuisson des crevettes, qui dépend fortement du secteur de la restauration, a estimé une perte de chiffre d'affaires d'environ 70 % à cause du COVID-19.

La plupart des installations de transformation ont été contraintes de modifier leurs opérations pour se conformer aux mesures de distanciation sociale, par exemple en réduisant ou en répartissant la main-d'œuvre sur plusieurs équipes. Certains transformateurs ont fait état d'une réduction de 20 à 40 % de leur capacité en raison de ces changements, tandis que d'autres, confrontés à une forte demande, ont prolongé leurs heures de travail, fonctionnant par équipes, de tôt le matin à tard le soir.

Commerce de gros et consommation

À l'annonce des mesures de confinement, la première réaction de nombreux consommateurs a été de constituer des stocks de nourriture. Les ventes au détail de produits de la mer durables et préemballés (congelés, fumés, en conserve, salés et séchés) ont connu une augmentation substantielle. Lorsque la première "vague de panique" s'est calmée, les produits frais préemballés ou en portions étaient également très demandés. Au cours des semaines suivantes, les transformateurs européens ayant des contrats de vente au détail ont connu une forte demande et ont travaillé à pleine capacité, les détaillants ayant reconstitué leurs stocks et les importations de ces produits dans l'UE ayant augmenté (par exemple, les importations portugaises de morue salée de Norvège). Les transformateurs qui approvisionnent habituellement le secteur HORECA ont cependant eu du mal à trouver des débouchés.

Figure 54. **IMPORTATIONS HEBDOMADAIRES EXTRA-EUROPÉENNES DE CABILLAUD SALÉ EN PROVENANCE DE NORVÈGE - SEMAINE 1 A 19**

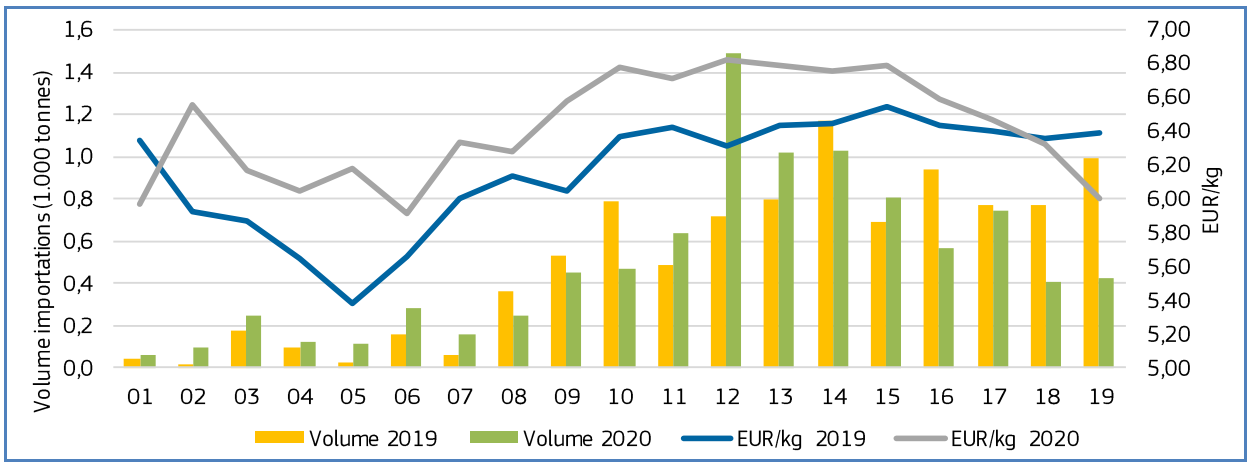

Source : EUMOFA.

Selon les données commerciales hebdomadaires du Norway Seafood Council, 87% du cabillaud salé exporté de Norvège vers l'UE au cours des dix dernières semaines était destiné au marché portugais[58].

Les marchés de gros ont subi des impacts similaires à ceux du reste de la chaîne d'approvisionnement. La baisse de la demande de produits frais a eu des effets négatifs sur les prix, tandis que la demande de produits congelés et d'autres produits durables est restée stable ou a augmenté. À titre d'exemple, rapporte le volume des ventes hebdomadaires et le prix du thon rouge frais à Mercamadrid. Au cours de la 8ème semaine après l'introduction du confinement en Espagne (semaines 12-19), le volume des ventes a diminué de 56% par rapport aux 8 semaines précédentes. Sur la même période, le prix moyen a diminué de plus de 21 %.

[58] https://seafood.no/markedsinnsikt/apne-rapporter/Ukesstatistikk/

Figure 55. **VOLUME HEBDOMADAIRE ET PRIX MOYEN DU THON ROUGE FRAIS À MERCAMADRID**

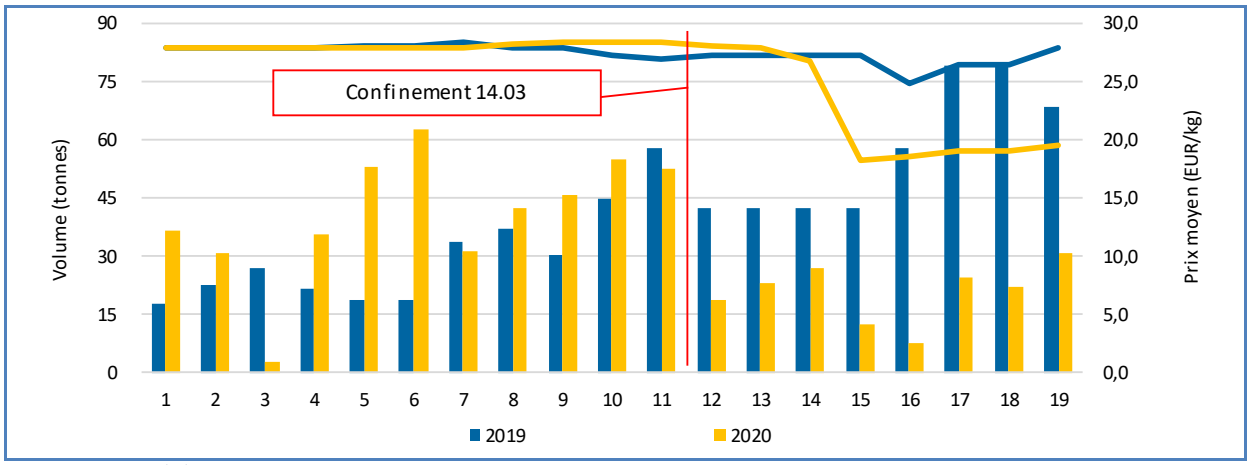

Source : Mercamadrid.

En l'absence d'accès aux restaurants, il y a des indications claires d'une augmentation de la consommation de produits de la mer à domicile. D'après les données du panel de consommateurs de Kantar, entre les semaines 9 et 12 de 2020, la consommation de saumon à domicile en Espagne a augmenté de 12 % en volume et de 21 % en valeur. Au cours de la même période en France, les volumes de consommation à domicile de saumon et de filets de cabillaud congelés ont augmenté respectivement de 21 % et 49 %, tandis que celle des produits de la mer en général a augmenté de 11 %. Au Royaume-Uni, la consommation à domicile de produits de la mer a augmenté de 20 % en volume et en valeur.

S'adaptant aux contraintes du confinement, l'Europe a connu une forte augmentation du commerce en ligne au cours des derniers mois. Les détaillants disposant de boutiques en ligne et d'une logistique de livraison à domicile ont rapidement connu atteint des limites de capacité, la demande d'achats en ligne et de livraison à domicile ayant fortement augmenté. Avec la disparition de l'HORECA, les pêcheurs et les grossistes ont également trouvé de nouveaux moyens de vendre leurs produits, notamment la vente directe aux clients par l'intermédiaire de boutiques en ligne et la livraison à domicile, souvent en combinaison avec des campagnes de marketing pour consommer des produits locaux. Le COVID-19 a sans doute forcé de nombreux opérateurs traditionnels à penser différemment et à adopter les nouvelles technologies, tandis que les consommateurs contraints de rester chez eux ont dû essayer de nouvelles façons de faire leurs achats.

Transport et logistique

De nombreux vols de passagers ont été annulés en raison des restrictions imposées aux voyages internationaux. Étant donné qu'une grande partie du fret aérien repose sur le transport de marchandises en soute, la capacité a été fortement réduite et les taux de fret aérien ont augmenté. Selon le dernier indice TAC, de février à avril de cette année, les tarifs mensuels du fret aérien ont augmenté de 96 % et de 108 % sur les liaisons "Hong Kong-Europe" et "Francfort-Amérique du Nord" respectivement[59]. Cette augmentation n'est due qu'à une réduction des capacités, le prix du carburant ayant diminué d'environ 60 % au cours de la même période[60].

Les prix des carburants maritiles ont également connu une forte baisse au cours des derniers mois. Le prix moyen du carburant maritime dans l'UE en mars et avril a diminué de 43 % par rapport aux mêmes mois en 2019. La baisse des prix du kérosène et du carburant maritime est due à la baisse des prix du pétrole. Le prix au comptant du pétrole brut Brent a diminué de 62 % en mars et avril par rapport à l'année précédente.

[59] https://www.aircargonews.net/data-hub/airfreight-rates-tac-index/.
[60] Indice des prix du kérosène de Platts, https://www.iata.org/en/publications/economics/fuel-monitor/ .

Figure 56. **PRIX MOYENS DU CARBURANT MARITIME DANS L'UE ET PRIX DU PETROLE BRUT BRENT (PRIX COMPTANT FOB)**

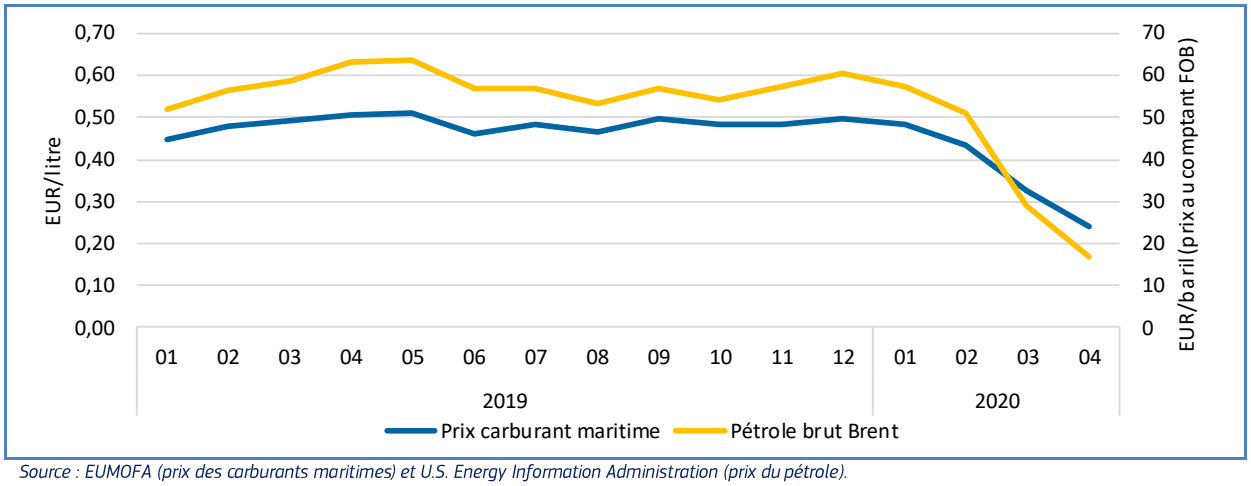

Source : EUMOFA (prix des carburants maritimes) et U.S. Energy Information Administration (prix du pétrole).

5.4. Marchés

Le secteur européen de la transformation, qui dépend de matières premières importées de pays non européens, n'a pour la plupart pas connu de pénurie d'approvisionnement au cours des derniers mois, car la plupart des produits ont été importés congelés avant l'entrée en vigueur des mesures de confinement. Bien que les mesures de confinement prises en Équateur à partir de la mi-mars aient entraîné une certaine pénurie d'approvisionnement en thon pour l'industrie espagnole des conserves, à mesure que le virus se répand et touche les régions productrices qui approvisionnent l'UE au cours des prochains mois, des répercussions plus importantes sur le marché pourraient se faire sentir.

L'Équateur, l'Inde et le Vietnam sont les principaux fournisseurs de crevettes tropicales de l'UE et, comme de nombreux pays de l'UE, ces pays sont ou ont été mis en confinement. Cette situation a eu un impact sur leurs secteurs de la transformation et du commerce. Conjuguée à la fermeture des marchés en Europe et en Amérique du Nord, cette baisse de la demande a eu un effet négatif sur les prix payés aux éleveurs de crevettes au cours des derniers mois. En Équateur, les prix sortie-ferme sont restés inférieurs aux coûts de production pendant plusieurs semaines. Cela a entraîné une réduction des stocks (dont l'ampleur est actuellement indéterminée), ce qui pourrait indiquer d'éventuelles pénuries d'approvisionnement plus tard dans l'année.

De la semaine 10 à la semaine 19, les importations de l'UE de crevettes tropicales congelées en provenance de l'Équateur ont augmenté de 15 % en volume par rapport à la même période l'année dernière, avec toutefois une tendance à la baisse de la semaine 16 à la semaine 19. En revanche, les prix sont restés stables, à peu près au même niveau qu'en 2019.

Figure 57. **IMPORTATIONS HEBDOMADAIRES EXTRA-EUROPÉENNES DE CREVETTES TROPICALESCONGELÉES EN PROVENANCE D'ÉQUATEUR – SEMAINE 1 À 19**

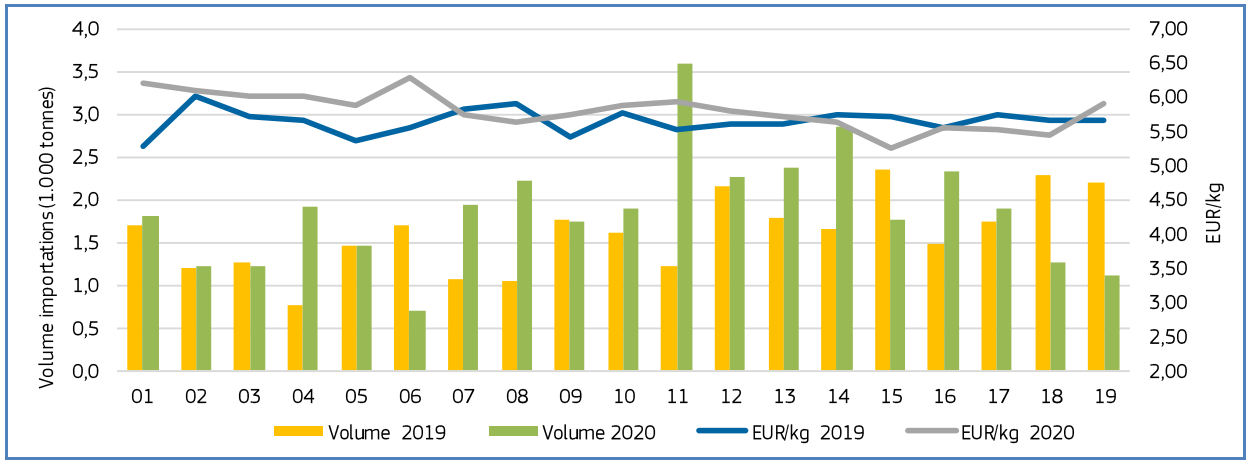

Source : EUMOFA.

Les pays tiers d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud représentent également des marchés d'exportation importants pour certains États membres de l'UE. Les dernières données du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies indiquent que le nombre de nouveaux cas est en augmentation dans toutes ces régions. Si la tendance se poursuit et que des mesures de verrouillage similaires sont introduites sur d'importants marchés d'exportation, les effets sur les exportations extra-UE pourraient se poursuivre pendant plusieurs mois.

Le nombre quotidien de nouveaux cas signalés en Europe, aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie (à l'exception de la Chine) est indiqué dans le graphique de gauche. Une augmentation exponentielle des nouveaux cas s'est produite à la mi-mars en Europe, et fin mars/début avril aux États-Unis. Les trois autres régions affichent des chiffres nettement inférieurs en termes absolus. Toutefois, le graphique sur le côté droit permet d'examiner de plus près le taux de variation. Alors que la courbe américaine s'est aplatie et que la courbe européenne affiche une tendance à la baisse depuis le début du mois d'avril, les courbes de l'Amérique du Sud, de l'Afrique et de l'Asie (hors Chine) étaient toujours à la hausse à la mi-mai.

Figure 58. **NOMBRE DE CAS DE COVID-19 PAR REGION DU 1ER FEVRIER AU 13 MAI, NOMBRE DE CAS QUOTIDIENS EN 1.000 (À GAUCHE) ET NOMBRE DE CAS QUOTIDIENS LOGARITHMIQUES NATURELS (À DROITE)**

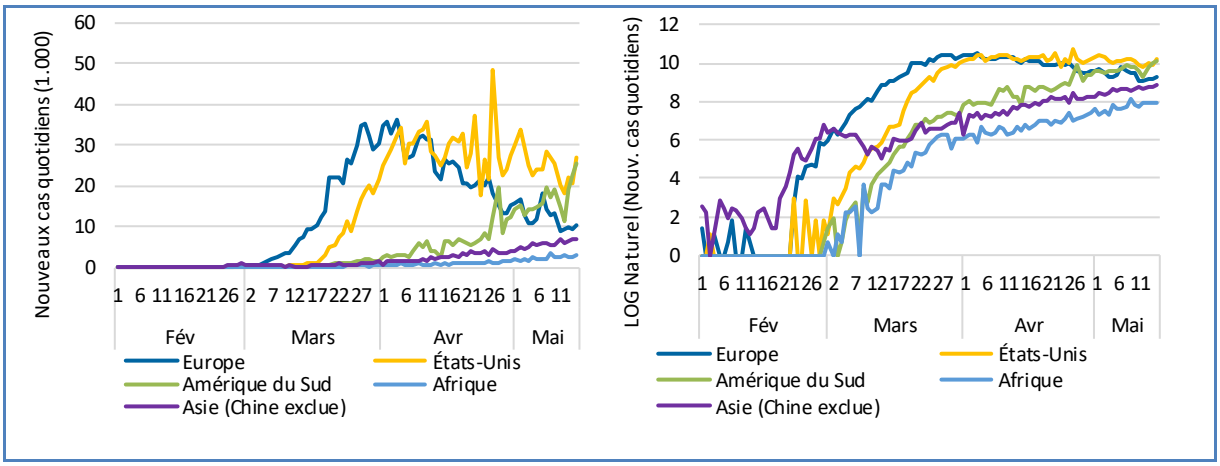

Source : Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (18.05.2020).

Le 13 mai, la Commission européenne a présenté des lignes directrices et des recommandations destinées à aider les États membres à lever progressivement les restrictions de voyage et à permettre la réouverture des entreprises de tourisme tout en respectant les précautions sanitaires nécessaires[61]. Certains États membres ont déjà communiqué des plans pour une ouverture progressive, y compris, entre autres, certains restaurants et cafés en plein air. Selon les rapports de l'industrie, cela a suscité un certain optimisme prudent dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui est également indiqué par les récentes augmentations de prix au niveau des premières ventes dans certains États membres (par exemple, au Danemark et aux Pays-Bas).

Néanmoins, lorsque les marchés rouvriront, les prix pourront rester bas en raison de la possibilité d'une offre excédentaire provenant des stocks congelés des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation. L'offre de gros poissons et de coquillages provenant de l'aquaculture sera probablement aussi plus élevée que d'habitude, ce qui signifie que les prix de ces produits resteront relativement bas.

[61] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_854

6. Faits saillants au niveau mondial

UE / Mesures / COVID-19 : La DG MARE a publié un bulletin d'information pour donner des conseils aux États membres de l'UE. La pêche et l'aquaculture ont été particulièrement touchées par les importantes perturbations du marché causées par le coronavirus. Le bulletin présente les outils existants et fournit des détails sur les mesures de soutien disponibles pour les États membres pendant la crise. Les règles actuelles du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, ainsi que le cadre temporaire pour les aides d'État récemment adopté, offrent des options. Ce cadre, adopté le 19 mars 2020, permet aux États membres de soutenir les pêcheurs et les aquaculteurs touchés par la crise en leur accordant des aides (jusqu'à une valeur de 120.000 EUR par entreprise) sous la forme de subventions directes, d'avances remboursables ou d'avantages fiscaux[62].

EU / FEAMP / COVID-19 : Le Parlement européen a adapté l'initiative de la Commission européenne visant à modifier le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) afin de contribuer à atténuer les effets que le coronavirus aura sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Dans le cadre de la *Coronavirus Response Investment Initiative Plus*, ces mesures comprennent un soutien à l'arrêt temporaire des activités de pêche en raison du coronavirus, des compensations financières aux aquaculteurs et aux entreprises de transformation, des mesures spécifiques pour les régions ultrapériphériques et un soutien aux organisations de producteurs pour le stockage des produits. Les opérations soutenues dans le cadre des mesures temporaires liées aux coronavirus seront éligibles rétroactivement à partir du 1er février 2020 jusqu'au 31 décembre 2020[63].

FAO / Industrie / COVID-19 : GLOBEFISH, un projet du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a publié une note de synthèse sur les défis posés par COVID-19 et a proposé des mesures pour protéger la production et les revenus, maintenir les opérations et soutenir la chaîne d'approvisionnement. L'ensemble des activités nécessaires à la livraison du poisson et des produits de la pêche, de la production au consommateur final, est soumis aux impacts indirects de la pandémie par le biais de nouvelles mesures sanitaires, de l'évolution des demandes des consommateurs, de l'accès au marché et des problèmes logistiques liés au transport et aux restrictions aux frontières[64].

FAO / Produits de la mer / Commerce / COVID-19 : En raison de l'épidémie de COVID-19, le secteur des produits de la mer est confronté à de faibles niveaux de demande (actuels et prévus), ainsi qu'à une série de défis en matière d'approvisionnement. Avec la fermeture effective de HoReCa, la demande de la restauration s'est évaporée, tandis que les ventes au détail ont été marquées par une extrême volatilité, les périodes d'achat panique étant suivies d'accalmies durables. La demande globale de produits de la pêche et de l'aquaculture a fortement chuté, les prix ayant baissé en conséquence pour un certain nombre d'espèces, notamment celles utilisées principalement dans la restauration et l'hôtellerie. Parallèlement, les fournisseurs et les transformateurs sont confrontés à des fermetures d'entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à d'autres difficultés logistiques[65].

Industrie / Femmes / COVID-19 : L'Organisation internationale des femmes dans l'industrie des produits de la mer (WSI) avertit que les femmes travaillant dans les secteurs de l'aquaculture et de la pêche risquent d'être plus touchées par les effets négatifs de la pandémie COVID-19 que leurs homologues masculins. L'épidémie de coronavirus menacera probablement les progrès réalisés dans l'autonomisation des femmes et aggravera les inégalités entre les sexes déjà omniprésentes dans le secteur[66].

Îles Féroé / Aquaculture / COVID-19 : Les scientifiques de l'Agence alimentaire, vétérinaire et environnementale (HFS) des Îles Féroé ont réussi à aider à stopper la propagation du COVID-19 dans l'archipel en adaptant les tests de dépistage du virus de l'anémie infectieuse du saumon (AIS), qui est mortel pour le saumon de l'Atlantique, à l'usage humain. La plupart des techniques utilisées pour développer le virus de l'AIS se sont avérées directement transférables pour les tests corona, ce qui a permis au pays de tester plus de 10 % de sa population en peu de temps (600 tests par jour)[67].

[62] https://ec.europa.eu/fisheries/press/coronavirus-european-commission-helps-member-states-support-local-fishing-and-aquaculture_en
[63] https://ec.europa.eu/fisheries/press/eu-adopts-emergency-aid-fisheries-and-aquaculture_en
[64] http://www.fao.org/3/ca8637en/CA8637EN.pdf
[65] http://www.fao.org/in-action/globefish/news-events/details-news/en/c/1268337/
[66] https://thefishsite.com/articles/women-set-to-bear-the-brunt-of-the-covid-19-pandemic
[67] https://kvf.fo/greinar/2020/03/25/fish-disease-root-successful-corona-testing

7. Contexte macro-économique

7.1. Carburant maritime

En **avril 2020,** les prix moyens du carburant maritime se situaient entre 0,25 et 0,33 EUR/litre dans les ports de **France, d'Italie, d'Espagne** et du **Royaume-Uni**. Les prix ont baissé d'environ 20 % par rapport au mois précédent et de 49 % par rapport au même mois en 2019.

Table 9. **PRIX MOYEN DU CARBURANT MARITIME EN ITALIE, EN FRANCE, EN ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EUR/LITRE)**

État membre	Avril 2020	Évolution par rapport à mars 2020	Évolution par rapport à avril 2019
France *(ports de Lorient et de Boulogne)*	0,25	-19%	-51%
Italie *(ports d'Ancône et de Livourne)*	0,24	-27%	
Espagne *(ports de La Corogne et de Vigo)*	0,33	-11%	-35%
Royaume-Uni (ports de Grimsby et d'Aberdeen)	0,25	-22%	-52%

Source : Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; MABUX.

Figure 59. **PRIX MOYEN DU CARBURANT MARITIME EN ITALIE, EN FRANCE, EN ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EUR/LITRE)**

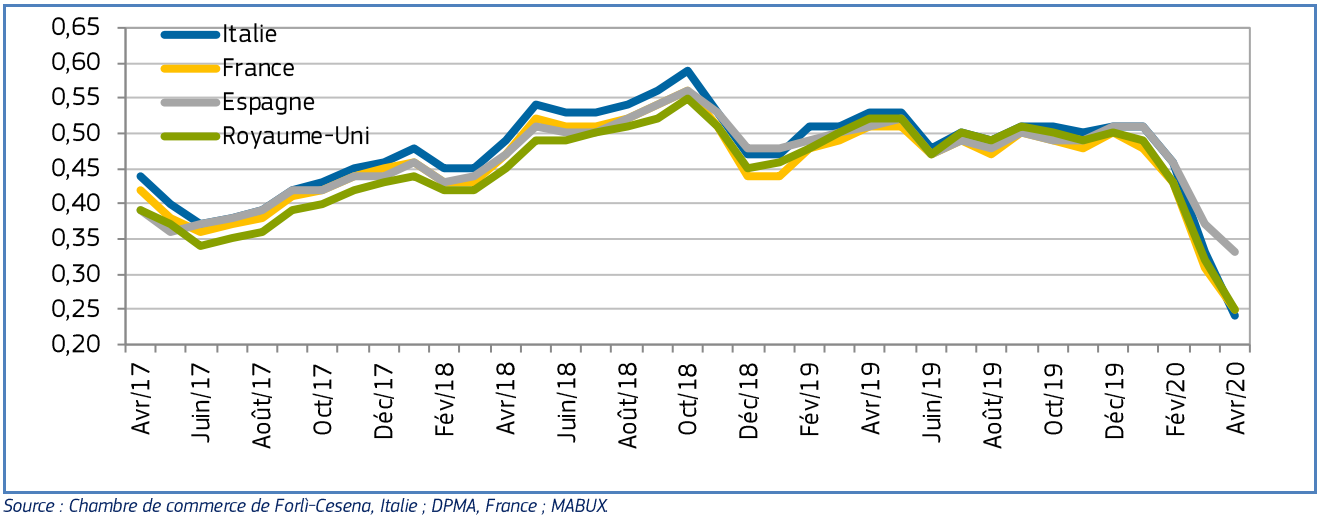

Source : Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; MABUX.

7.2. Prix à la consommation

Le taux d'inflation annuel de l'UE était de 1,2 % en mars 2020, contre 1,6 % en février. Un an plus tôt, il était de 1,6 %.

Inflation : taux les plus bas en mars 2020, par rapport à février 2020.

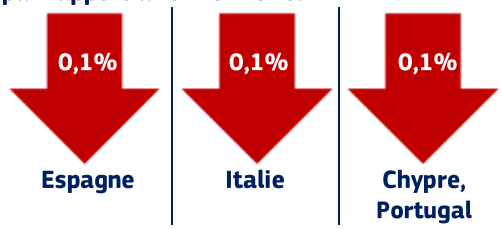

Inflation : taux les plus élevés en mars 2020, par rapport à février 2020.

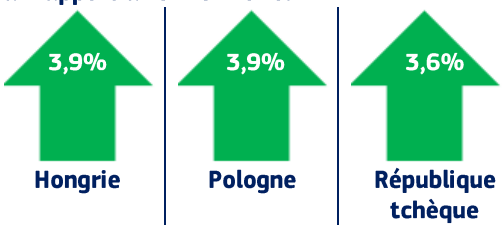

Table 10. **INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISE DANS L'UE** (2015 = 100)

IPCH	Mar 2018	Mar 2019	Février 2020	Mar 2020	Changer de Février 2020		Changer de Mars 2019	
Denrées alimentaires et boissons non alcooliques	104,19	106,13	109,07	109,44	↑	0,3%	↑	3,1%
Poissons et fruits de mer	108,03	110,12	112,38	113,22	↑	0,7%	↑	2,8%

Source : Eurostat.

7.3. Taux de change

Table 11. **TAUX DE CHANGE POUR LES DEVISES SELECTIONNEES**

Devise	Avr 2018	Avr 2019	Mar 2020	Avr 2020
NOK	9,6620	9,6678	11,5100	11,1840
JPY	132,12	124,93	118,90	115,87
USD	1,2079	1,1235	1,0956	1,0876

Source : Banque centrale européenne.

En avril 2020, l'euro s'est déprécié par rapport à la couronne norvégienne (-2,8%), au yen japonais (-2,5%) et au dollar américain (-0,7%). Au cours des six derniers mois, l'euro a fluctué autour de 1,10 par rapport au dollar américain. Par rapport à avril 2019, l'euro s'est déprécié de 7,3 % par rapport au yen japonais et de 3,0 % par rapport au dollar américain, mais il s'est apprécié de 15,7 % par rapport à la couronne norvégienne.

Figure 60. **TENDANCE DES TAUX DE CHANGE DE L'EURO**

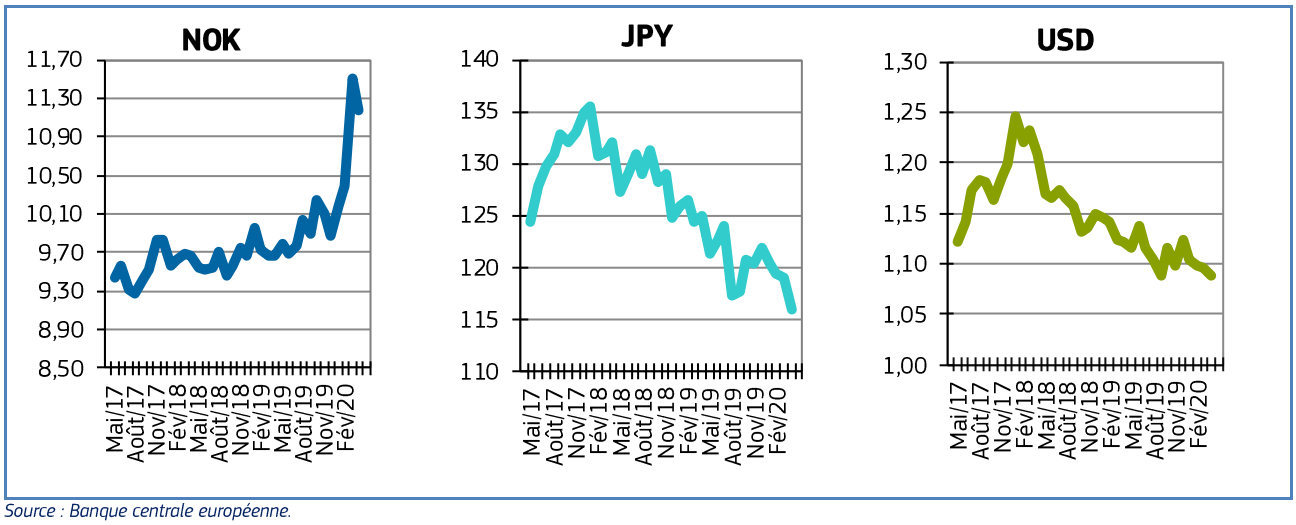

Source : Banque centrale européenne.

KL-AK-20-005-FR-N

Manuscrit achevé en mai 2020

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations suivantes.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2020

© Union européenne, 2020

La réutilisation est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Droit d'auteur pour les photographies : © EUROFISH, 2020

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres matériels qui ne sont pas soumis au droit d'auteur de l'UE, il faut demander directement l'autorisation aux détenteurs du droit d'auteur.

PDF ISSN 2363-409X

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE COMMENTAIRES :

Direction générale des affaires maritimes et de la pêche
B-1049 Bruxelles
Tél : +32 229-50101
Courrier électronique : **contact-us@eumofa.eu/fr**

Ce rapport a été élaboré à partir des données d'EUMOFA et des sources suivantes :

Premières ventes : Le Conseil de l'Union européenne, la DG-Mare de la Commission européenne, la FAO, le CIEM, l'UICN, fisk.fo.

Consommation : EUROPANEL, FAO.

Études de cas : DG AGRI, Parlement européen, Conseil de l'UE, Hartmann M., base de données eAmbrosia, Institut national de l'origine et de la qualité, France (INAO), Eurostat, AND-I, Barjolle et Sylvander, L. Gauvrit et B. Schaer, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Espagne (MAPA), V. Amilien, G.Vittersø, et T. Tangeland, OMS, Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, Fiskeauktion Danemark, Global Fishing Watch, EMODnet Human Activities, EMSA, Commission européenne, Mercamadrid, Norwegian Seafood Council, U.S. Energy Information Administration, Aircargo news, IATA.

Faits saillants mondiaux : DG-Mare Commission européenne, FAO, fishsite.com, kvf.fo

Contexte macroéconomique : EUROSTAT, Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie : DPMA, France : ARVI, Espagne : MABUX, Banque centrale européenne.

Les données de premières ventes figurent dans une annexe distincte disponible sur le site web d'EUMOFA. Les analyses sont effectuées au niveau agrégé (principales espèces commerciales) et selon le système d'enregistrement et de déclaration électronique (ERS) de l'UE.

Dans le cadre de ce numéro mensuel, les analyses sont menées en prix courants et exprimées en valeurs nominales.

L'**Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)** a été développé par la Commission européenne, représentant l'un des outils de la nouvelle politique de marché dans le cadre de la réforme de la politique commune de la pêche. [Règlement (UE) n° 1379/2013 art. 42].

En tant qu'**outil d'information sur le marché,** EUMOFA fournit des prix hebdomadaires réguliers, des tendances mensuelles du marché et des données structurelles annuelles tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La base de données est basée sur des données fournies et validées par les États membres et les institutions européennes. Elle est disponible en 24 langues.

Le site web d'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante : **www.eumofa.eu/fr.**